

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26° SEANCE

Séance du Mardi 2 Décembre 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 3962).
2. — Loi de finances pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3962).

Industrie et recherche :

MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique, énergie atomique et informatique) ; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) ; Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Maurice Blin.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Jean-François Pintat, Georges Cogniot, Auguste Billiemaz, Maurice Vérillon.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GROS

MM. André Bohl, Guy Schmaus, André Méric, André Rabineau, René Debesson, le ministre, Georges Cogniot, le rapporteur spécial.

Sur les crédits :

M. André Méric.

Amendement n° 102 de M. Léandre Létouart. — MM. Léandre Létouart, René Monory, rapporteur général de la commission des finances ; le ministre. — Rejet.

Adoption des crédits.

Commerce extérieur :

MM. Auguste Amic, rapporteur spécial ; Jean Francou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur ; Edmond Sauva-geot, René Debesson.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'un rapport (p. 4003).
4. — Ordre du jour (p. 4003).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale [N° 61 et 62 (1975-1976)].

Industrie et recherche.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des finances, sachant que les excellents rapporteurs de la commission des affaires économiques et du plan et de la commission des affaires culturelles traiteront avec leur grande compétence des problèmes techniques soulevés par l'activité du ministère de l'industrie et de la recherche, c'est à leur aspect financier qu'est consacré ce rapport.

La part, dans les dépenses de l'Etat, de ce budget, qui s'élève à 4 663 811 000 francs en autorisations de programme et à 7 073 138 739 francs en crédits de paiement, semble aller en décroissant, de même que le prélèvement qu'il représente sur la production intérieure brute. Le taux réel de celui-ci aura été de 0,55 p. 100 en 1974. D'après les prévisions, il n'atteindrait que 0,49 p. 100 en 1976, alors que la valeur ajoutée, toutes branches énergie et industrie, mais non compris les industries agricoles et alimentaires, le bâtiment et les travaux publics, représente environ 36 p. 100 de la production intérieure brute et que le développement de la recherche est le gage de notre progrès.

D'après la lettre d'information du ministère en date du 18 novembre, la production industrielle, hors bâtiment et travaux publics, a diminué de 14 p. 100, d'octobre 1974 à octobre 1975. Si la presse nous apprend que certains secteurs réinvestiraient massivement en profitant des incitations des lois de finances rectificatives que, pour le second semestre de 1975, les commandes de machines et d'outillages divers seraient supérieures de 13 p. 100 à celles des six premiers mois de l'année, que les premiers signes d'amélioration apparaîtraient dans la sidérurgie votre commission n'oublie pas, ainsi que l'indique le rapport d'exécution du VI^e Plan, que les perspectives de reprise sont rendues incertaines par la mauvaise situation financière des entreprises dont les taux d'autofinancement se sont dégradés et dont les charges d'exploitation s'alourdissent, ébranlant leur propension à investir sans laquelle il n'y aura ni croissance durable, ni même un simple retour de l'activité et de l'emploi à leurs niveaux antérieurs à la crise.

Le volume des crédits mis à votre disposition, monsieur le ministre, et leur bonne utilisation n'en retiennent que davantage notre attention. Leur volume est difficile à suivre. Les comparaisons sont aléatoires d'une loi de finances à l'autre, en raison de l'importance des dotations complémentaires inscrites dans les lois de finances rectificatives, qui peuvent être parfois interprétées comme des anticipations sur le budget suivant.

Le collectif de décembre a en effet majoré les crédits de paiement initiaux pour les dépenses en capital de quelque 11 p. 100. Ce pourcentage a été porté à 38 p. 100 pour le présent exercice.

D'autre part, la ventilation entre dépenses ordinaires et dépenses en capital a été modifiée en faisant glisser vers ces dernières les frais de fonctionnement, personnel mis à part, qui doivent être engagés pour permettre l'exécution d'un programme de recherches. Ce transfert de 121,9 millions de francs rend encore plus difficiles les comparaisons d'un budget à l'autre.

Votre commission a, en outre, constaté que malgré ses précédentes observations, la ventilation entre les titres III et VI, des crédits de subvention demandés pour le commissariat à l'énergie atomique n'était pas respectée, même sous la forme limitée où elle l'est, pour les autres grands organismes relevant du ministère de l'industrie et de la recherche.

L'emploi d'un tel procédé empêche toute comparaison sur l'évolution relative des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement ; elle devra être dorénavant proscrite en raison du caractère industriel, commercial et financier que revêtent certaines activités du commissariat. Son orientation vers la forme d'une groupe à filiales rend plus nécessaire encore une parfaite clarté de ses opérations financières. La contribution, à ce sujet, des comptes publiés dans la nomenclature des entreprises nationales à caractère industriel ou commercial est précieuse, mais insuffisante.

Votre commission a été vigilante sur les orientations de politique économique que la répartition des crédits du ministère traduit en chiffres. Dans une première phase de l'élaboration du projet de budget, un plafond a été strictement assigné aux crédits qu'il a appartenu ensuite aux divers ministres de répartir à l'intérieur de leur département avec plus de liberté que par le passé.

Cette formule excellente a permis de réserver des dotations pour les toutes premières priorités de l'année, arrêtées par le conseil restreint et les comités interministériels qui ont défini la politique de la France dans les grands domaines.

En ce qui concerne votre département, l'agence pour les économies d'énergie, la recherche d'unités minières tant en métropole qu'en Guyane ont bénéficié de ces attributions.

Cette formule n'est évidemment valable que si un effort parallèle est accompli sur les crédits plafonnés et votre commission s'est inquiétée à ce sujet de la place insuffisante apparemment réservée au bureau de recherches géologiques et minières.

Le rapport écrit s'est efforcé de décrire en détail les crédits que nous ne pouvons que survoler tant sont diverses les matières auxquelles ils s'appliquent : fonctionnement des services, énergie, matières premières, informatique, espace, exploitation des océans, subventions tendant au développement industriel et à la stimulation de la recherche.

Au titre III, les crédits demandés pour le fonctionnement des services s'élèvent à 324 800 000 francs se répartissant presque à égalité entre l'administration centrale et les services extérieurs, les premiers progressant de 50 p. 100, les seconds de 45 p. 100 par rapport à 1974.

Sur les 26 millions de francs de mesures nouvelles, 10 700 000 francs contribuent à la création de 206 emplois dont 50 à la direction des mines en vue du contrôle des établissements classés. La nécessité et l'urgence de cette décision avaient déjà été soulignées, ici même, lors du débat qui s'était instauré à ce sujet au printemps.

Aux 3 600 000 francs déjà acquis pour la création d'un centre de calcul commun à l'administration centrale et à l'école des mines de Paris s'ajoutent 5 200 000 francs supplémentaires.

Enfin, le transfert en province de certaines cellules du service de traitement de l'information et des statistiques industrielles coûtera 1 700 000 francs. Cette décision devrait apporter un élément d'activité appréciable dans la localité qui sera choisie pour cette implantation.

Au titre III figurent encore des subventions pour les dépenses de personnel du centre national d'études spatiales, de l'institut de recherche d'informatique et d'automatique et du centre national pour l'exploitation des océans. La création respectivement de 20 et 25 emplois nouveaux pour ces deux derniers organismes témoigne de l'intérêt que leur porte le Gouvernement et que votre commission approuve.

Au titre IV, sont dotées notamment les interventions dans le domaine des combustibles solides et des matières premières.

Pour le premier, figurent les subventions à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides pour liquider les opérations correspondant aux contrats d'aide à l'écoulement des charbons sarrois importés dans les centrales, qui arrivent à expiration le 31 décembre 1975 et les subventions aux houillères nationales qui fléchissent de 67 millions de francs par rapport à 1975 et sont fixées à 1 560 millions après avoir atteint 2 329 millions de francs en 1974.

Dans l'état actuel des choses, on constate une dégradation des résultats des charbonnages, due notamment à la stagnation, voire à la diminution du rendement dans certains bassins.

Pour le Nord-Pas-de-Calais, les difficultés d'ordre technique ont entraîné une baisse de productivité qui a eu pour conséquence, malgré un effectif notablement supérieur aux prévisions, une production inférieure au programme prévu. Le retard enregistré atteignait 311 000 tonnes pour les huit premiers mois de l'année, soit 5,8 p. 100 du programme correspondant.

Les difficultés sociales qu'a connues le bassin de Lorraine ont entraîné, pour celui-ci, une perte de production de 130 000 tonnes transformant en retard l'avance enregistrée au cours des quatre mois précédents. A cela s'ajoute la faiblesse du marché charbonnier, en liaison avec le médiocre niveau de l'activité économique générale. Si cette situation devait persister, la subvention prévue pour 1975 et sans doute pour 1976 pourrait se révéler insuffisante pour assurer l'équilibre financier de l'établissement, à moins d'envisager des augmentations de prix de vente des charbons d'un montant que le Gouvernement semble estimer difficilement compatible avec les impératifs de politique générale des prix.

Votre commission, émue de certaines affirmations contradictoires sur l'avenir des divers bassins, souhaite que le Gouvernement lui apporte des précisions à ce sujet.

Elle considère que les déclarations qui ont pu être faites antérieurement, sur le plan local, par des représentants des Houillères de France ne demeurent valables que dans la mesure où elles sont conformes aux décisions du Gouvernement prises dans le cadre de ses attributions et dans les limites des crédits ouverts par le Parlement, car une entreprise nationale ne saurait avoir une politique différente de celle des pouvoirs publics.

Les interventions concernant les autres formes d'énergie, en dehors de l'énergie atomique, vont notamment à l'agence pour les économies d'énergie, qui recevrait, d'une part, 9 millions de francs au chapitre 42-91 et, d'autre part, 78,5 millions de francs d'autorisations de programme au chapitre 62-91 pour développer de nouveaux procédés économiseurs d'énergie et promouvoir des sources non exploitées. Il peut être utile de rappeler que, parallèlement, la Communauté économique européenne a décidé de consacrer 67 millions de francs aux économies d'énergie et 280 millions aux énergies nouvelles en quatre ans.

D'autre part, la caisse nationale de l'énergie recevrait le produit de la taxe parafiscale sur le fuel lourd instituée par le décret du 30 septembre 1975 et dont les modalités d'assiette fort complexes figurent à l'annexe 7 du rapport écrit. Dans l'esprit de ses auteurs, le produit de la taxe parafiscale devant être redistribué sous forme d'aide aux investissements pour permettre de réaliser des économies de fuel lourd, le but du système est de créer une double incitation à économiser l'énergie en faisant payer plus cher la tonne supplémentaire consommée et en aidant les investissements économisant le fuel-oil lourd.

Pour des raisons de principe maintes fois exprimées ici par votre commission des finances, celle-ci vous proposera de rejeter cette création.

La géothermie serait dotée de 28,5 millions de francs en autorisations de programme, avec pour objectif de chauffer 500 000 logements en 1985.

Quatre millions cent mille francs ayant été inscrits au plan de soutien pour la démonstration dans le domaine de l'énergie solaire éolienne et méthanique, aucun crédit n'a été prévu au budget de 1976. L'objectif est de chauffer 1 200 000 mètres carrés d'équivalent logement par l'énergie solaire au cours du VII^e Plan.

Il faut enfin noter la contribution qu'apporterait le fonds de soutien aux hydrocarbures, maintenant rendu à sa vocation première, à notre approvisionnement pétrolier.

Pour la recherche de nouveaux gisements, un crédit de 150 millions de francs est inscrit au budget du fonds pour 1976. Il comprend, d'une part, 50 millions de francs pour l'encouragement au développement de la technologie pétrolière, contre

25 millions en 1975 ; d'autre part, 100 millions de francs au titre des incitations à l'accroissement de l'effort d'exploration dans certaines zones et à l'adaptation de l'industrie pétrolière, alors qu'il n'y avait aucun crédit à ce sujet en 1975.

Cette dernière somme, qui serait utilisée essentiellement sous forme de prêts et qui représente approximativement 5 p. 100 de l'effort global d'exploration des groupes français, est de l'ordre de grandeur de l'effort prévisible de la modification apportée au régime de la provision pour reconstitution de gisements. A titre de comparaison, elle est inférieure au montant des travaux engagés dans la première campagne de forage en mer d'Iroise, campagne sur laquelle vous voudrez sans doute, monsieur le ministre, nous apporter quelques informations.

Quant aux aménagements hydro-électriques, ils bénéficieraient de 21 millions de francs au titre de la participation française à l'aménagement du Rhin à l'aval de Strasbourg.

En ce qui concerne le programme d'équipement nucléaire d'Electricité de France, l'estimation de la charge de financement correspondante aboutit en pourcentage du produit national brut, à la prévision d'un effort sensiblement moindre que celui qui avait été nécessaire dans les années cinquante pour réaliser l'équipement hydro-électrique.

Votre commission s'est inquiétée, avec notre rapporteur général, M. Monory, du déficit d'Electricité de France qui, paradoxalement, risque de s'accroître considérablement si la consommation recommence à progresser. Elle estime qu'il n'est pas sain de subventionner durablement les entreprises publiques productrices d'énergie.

Sur le plan économique, il est surprenant de constater que peuvent survivre des producteurs autonomes d'électricité dont les prix de vente sont limités à 90 p. 100 de ceux d'Electricité de France aux bornes de ses centrales, alors qu'eux ne reçoivent pas de subvention.

En ce qui concerne les matières premières — il ne faut pas oublier que les combustibles fossiles sont des sources de matières premières irremplaçables — les crédits demandés pour le bureau de recherche géologique et minière se répartissent entre le titre IV, pour 41 900 000 francs, et le titre VI pour 27 400 000 francs en autorisations de programme et 29 800 000 francs en crédits de paiement. Déjà, l'an passé, votre commission avait insisté sur la nécessité d'un effort de prospection pour couvrir nos besoins. L'attribution de crédits hors enveloppe a répondu à cette préoccupation qui n'en demeure pas moins puisque nous ne disposons sur notre sol que de 15 p. 100 des minerais nécessaires à notre économie.

En outre, les irrégularités des cours sur les marchés internationaux sont des facteurs de désordre et d'inflation. C'est pourquoi, à la suite du conseil restreint du 21 janvier 1975, quatre actions ont été engagées dès le début de cette année.

Pour la mise en valeur des ressources nationales, 15 millions de francs, dont 5 millions provenant du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, ont été consacrés en métropole au lancement du programme quinquennal d'inventaire des ressources minérales françaises non énergétiques, et 5 millions de francs, dont deux provenant du budget des départements et territoires d'outre-mer, à l'inventaire des indices miniers de la Guyane.

La délégation aux économies de matières premières a été installée au cours du second trimestre de l'année et les premiers moyens de fonctionnement ont été pris sur les crédits d'action de politique industrielle pour un montant de 2 800 000 francs. Ces crédits ont permis d'entreprendre les premiers travaux, notamment sur le recyclage des métaux non ferreux et des papiers, sur la valorisation des ordures ménagères et des résidus de fabrication.

La constitution du stock national de matières premières a été confiée, par convention du 5 juin 1975, au groupement d'importation des métaux sur crédits ouverts par décret d'avance de 100 puis de 150 millions de francs pour profiter de la baisse des prix sur le marché mondial. Les achats ont commencé aussitôt, sur les indications données par le ministre de l'Industrie et de la recherche, en vue de constituer et de gérer un stock national en acquérant des matières premières de toutes provenances et en réalisant les ventes et les arbitrages qui se révéleraient nécessaires pour le renouvellement des stocks et leur maintien au niveau jugé souhaitable.

De plus, des crédits s'élevant à 24 millions de francs ont servi, à concurrence de 23 millions, dans le cadre du plan « cuivre », à la poursuite des actions entreprises pour créer une filière intégrée, sous contrôle français, d'approvisionnement

en cuivre, et de un million de francs pour permettre le fonctionnement de la commission interministérielle d'information sur l'approvisionnement en matières premières minérales, qui joue un rôle fondamental dans l'élaboration de la politique nationale d'approvisionnement.

Les mêmes actions seront poursuivies en 1976. Au titre IV, la prospection des indices de gisement, en France métropolitaine et en Guyane, recevra 27 800 000 francs. D'autre part, 2 300 000 francs seraient consacrés, dans le cadre des interventions relatives au sous-sol, à des travaux sur des substances de carrières autres que les granulats et sur les eaux souterraines.

Sur les crédits du titre V, l'article 20 du chapitre 52-11 serait doté de 30 millions de francs sur lesquels la poursuite du financement du plan « cuivre » recevrait 24,5 millions de francs, et des actions spécifiques de soutien à l'industrie française des métaux précieux pourraient être lancées à concurrence du complément.

A ce même chapitre, quatre articles nouveaux ont été créés. Deux seulement sont dotés : l'article 50 récapitulant les moyens mis à la disposition de la délégation aux économies de matières premières, à raison de 8 900 000 francs, et l'article 70 qui recevrait 2 400 000 francs destinés à une assistance technique aux pays en voie de développement dans le domaine de la formation de géologues et de techniciens miniers.

Enfin, ne seraient dotés que pour mémoire : l'article 40 destiné à recevoir les crédits nécessaires pour porter progressivement, et en fonction de la conjoncture, le stock de sécurité au niveau de deux mois d'approvisionnement, et l'article 60 intitulé « Recherches de nodules polymétalliques ». Après une première phase de reconnaissance générale des gisements du Pacifique, il conviendra, en effet, de s'engager dans un plan de développement minier proprement dit qui appellera certainement des incitations de la part des pouvoirs publics.

Votre commission estime très nécessaire que ces actions soient poursuivies en raison du coût de nos importations de matières premières. Rappelons, en particulier, que les déchets de cuivre représentent 38 p. 100 de notre consommation et que leur récupération ou la découverte de sources autonomes pourrait nous faire économiser quatre milliards de francs sur les importations.

Votre commission attend d'importants résultats de l'ensemble de ces actions qui devront sans doute être intensifiées dans l'avenir.

La subvention au Commissariat à l'énergie atomique serait de 2 461 millions de francs en autorisations de programme contre 2 250 millions de francs en 1975, majorés de 180 millions de francs par la troisième loi de finances rectificative, sans parler des 50 millions de francs qui ont servi à *Eurodif*. Cette subvention permettrait d'équilibrer le budget civil du Commissariat à 5 203 millions de francs, les ressources propres de celui-ci représentant 2 323 millions de francs, tandis que ses emprunts seraient limités à 239 millions de francs en raison de la croissance inquiétante de la charge d'annuités lui incombant et aussi, sans doute, de l'effet inflationniste de certains emprunts sur lequel votre commission avait d'ailleurs déjà attiré l'attention du Gouvernement l'an passé.

A partir de 1976, la mission de recherche fondamentale et les activités d'enseignement et de formation à la recherche du Commissariat à l'énergie atomique seront aménagées en un institut de recherche fondamentale, recherche qui est une des priorités retenues par les conseils restreints. Ses crédits s'élèveront à 677 millions de francs au titre de la recherche et 42 millions de francs au titre des activités d'enseignement et de formation à la recherche.

La recherche industrielle, quant à elle, recevra 1 535 millions de francs et les autres activités, 249 millions de francs.

En ce qui concerne les actions industrielles du Commissariat à l'énergie atomique dans le cycle des matières nucléaires, il est prévu de créer une filiale de production, dont le Commissariat détiendra la totalité du capital, afin que cette activité du domaine concurrentiel puisse être exercée dans les mêmes conditions qu'elle l'est par les autres entreprises françaises ou étrangères dans ce secteur.

Les recettes liées à l'activité du cycle du combustible, qui représentent 80 p. 100 du total des ressources propres actuelles du Commissariat, constitueront la plus grande part du chiffre d'affaires de cette future filiale. En vue de favoriser la constitution d'une entreprise française d'envergure internationale dans le domaine de l'électro-nucléaire, le Gouvernement français a décidé qu'Electricité de France passerait toutes ses

commandes à un seul constructeur, Framatome, filiale de Creusot-Loire, et exploitant la licence américaine *Westinghouse* à eau pressurisée. Contrairement à ce qui avait été envisagé, Electricité de France ne commandera donc pas de centrale à eau bouillante au groupe de la Compagnie générale d'électricité exploitant la licence américaine *General Electric*.

Simultanément, le Gouvernement a décidé le rachat à *Westinghouse* de l'essentiel de sa participation au capital de Framatome, de telle sorte que le constructeur américain ne disposera plus de la minorité de blocage. Ce rachat permettra au Commissariat d'entrer dans Framatome, dont il détiendra 30 p. 100 du capital social.

Votre commission des finances s'est inquiétée du fait que le Commissariat ne posséderait pas non plus de minorité de blocage au sein de Framatome. Mais l'éminent administrateur général délégué a donné l'assurance, au cours de son audition par notre commission, que grâce à des accords spéciaux, le Commissariat serait complètement informé du fonctionnement interne de la société et il a estimé que, pratiquement, il ne pouvait être envisagé que l'actionnaire principal entrât en conflit avec les pouvoirs publics.

Votre commission souhaite que le Gouvernement développe devant notre assemblée les perspectives financières de cet accord et d'une future coopération avec *Westinghouse*. Elle s'inquiète, en effet, du concours croissant apporté par l'Etat aux entreprises nationales, qui progresse de 21,3 p. 100 d'un budget à l'autre et aurait augmenté encore davantage si des crédits n'avaient été inscrits dans la troisième loi de finances pour 1975, crédits qui, souvent, représentaient en fait une anticipation sur ceux de 1976, cette formule ayant permis la présentation de l'actuel budget en équilibre.

Votre commission attend beaucoup de la mission qu'a bien voulu accepter notre ancien et éminent rapporteur général M. Yvon Coudé du Foresto de suivre la gestion du Commissariat à l'énergie atomique.

Si le commissariat avait été plus spécialement concerné par le conseil restreint du 23 février où avait été affirmé le caractère prioritaire du développement de la recherche, c'est le conseil du 3 novembre qui a pris d'importantes mesures concernant les mécanismes de financement de la recherche, la structure des organismes publics et la politique de l'emploi scientifique, marquée au titre de l'enveloppe de recherche par la proposition de création de près de 1 000 emplois en 1976.

Déjà, le décret du 29 octobre avait été consacré à la coordination de la politique de recherche scientifique et technique par un comité interministériel. Votre commission pense que les décisions prises le 3 novembre peuvent être génératrices d'économies ou de meilleure utilisation des crédits publics. Elles visent la réforme des centres techniques professionnels, la mise à l'étude d'une assurance contre les risques liés à l'industrialisation des innovations, l'aménagement des structures des organismes de recherche pour en améliorer l'efficacité avec la création de comités consultatifs, l'institution d'un commissaire du Gouvernement auprès du centre national d'études spatiales et du centre national pour l'exploitation des océans, la création d'un centre technique de l'informatique, la recherche en coopération avec les pays en voie de développement, la priorité à accorder à une promotion de l'emploi scientifique, notamment par l'intégration des chercheurs contractuels dans les cadres statutaires, par la mise en place d'un système d'allocations de recherche au niveau du troisième cycle au nombre de 1 500, dont le montant annuel atteint 24 millions de francs, ainsi que par une incitation à la mobilité des chercheurs. L'utilisation des crédits affectés aux grands secteurs concernés en sera vraisemblablement infléchie dans un sens que votre commission estime favorable.

Abordons tout d'abord l'informatique. L'institut de recherches d'informatique et d'automatique a bénéficié, en 1975, d'une subvention totale de 58,1 millions de francs. Les crédits demandés en 1976 sont proches de 80 millions de francs. Vingt emplois nouveaux seront créés, dont dix postes de chercheurs et dix postes de techniciens et d'administratifs. Sur les 40,6 millions de francs d'autorisations de programme, 12,6 millions de francs sont demandés pour le soutien des programmes et 24,2 millions de francs pour les contrats d'études.

Les crédits du plan calcul, modifiés lors du vote des lois de finances rectificatives de 1974 et de 1975, figurent dans le projet de loi de finances pour 1976 pour 299,5 millions de francs. Dans l'attente de l'incidence définitive du plan de restructuration de l'informatique française, qui comporte des engagements budgétaires précis de l'Etat vis-à-vis de la nouvelle société, la Compagnie internationale pour l'informatique Honey-

well-Bull, en vertu des accords arrêtés récemment paraphés, tout est prêt pour la mise en place de la première société européenne de grande informatique. La nouvelle entité, appelée Compagnie internationale pour l'informatique A — que, pour éviter l'emploi de sigles, je me contenterai d'appeler Compagnie A dans la suite de cet exposé — représente un potentiel de 20 000 personnes et de trois usines couvrant respectivement 12 p. 100 et 27 p. 100 des marchés européen et français. Elle étend son activité depuis les systèmes de saisie de données jusqu'aux grands ordinateurs.

Au total, l'informatique, à travers l'opération Compagnie A, qui aboutit à la constitution de cette société face à I. B. M., devrait, peut-on craindre, coûter au deniers publics un minimum de 6 milliards de francs en quatre ans, compte tenu du rachat d'une partie de la participation de la compagnie *Honeywell Information System* dans *Honeywell-Bull*, soit 110 millions de francs pour obtenir 9,5 p. 100 du capital.

L'apurement des déficits de la précédente Compagnie internationale pour l'informatique, pour 1975, coûtera vraisemblablement 620 millions de francs et la couverture de ces mêmes déficits au début de 1976 représentera environ 135 millions de francs jusqu'au 15 mars 1975.

Des subventions seront accordées pour un montant de 1 200 millions de francs dans le cadre du troisième Plan calcul pour les quatre ans de reconversion de la société.

Enfin, des engagements de commandes publiques sur la même période seront pris à raison de 4 milliards de francs et il est précisé, dans le rapport écrit, les conditions dans lesquelles ces achats devraient être remplacés par des subventions s'ils n'étaient pas totalement exécutés. Cette somme ne comporte évidemment pas l'accroissement de la participation éventuelle de l'Etat — de 20 à 34 p. 100 — dans la nouvelle entité, au cours des futures augmentations de capital, ce qui paraît représenter 350 millions de francs jusqu'à 1980.

A côté de la Compagnie internationale pour l'informatique A subsistera la Compagnie internationale pour l'informatique B, dite « Compagnie B », qui sera la partie non apportée à la Compagnie A. Dans cette Compagnie B, Thomson-Brandt détient le leadership pour organiser la péri-information française, mais je crois que rien n'est encore réglé sur ce point.

Le problème de l'usine de Toulouse et des mille sept cents personnes employées reste entier, si ce n'est que les accords qui viennent d'être paraphés donnent des précisions sur le mode de coopération entre la Compagnie A et la Compagnie B. Ce lourd dossier prévoit que 460 millions de francs en quatre ans seront confiés par la Compagnie A à la Compagnie B et qu'à performances et à prix égaux, la première des sociétés s'approvisionnera auprès de la seconde plutôt qu'auprès de la société *Honeywell*.

Si cet accord se révélait fructueux, la Compagnie A pourrait s'engager financièrement dans la Compagnie B, dont l'actionariat, qui couvre — je vous le rappelle — la Compagnie générale d'électricité, Thomson-Brandt, Schneider, l'Institut de développement industriel et Kali-Sainte-Thérèse, n'est pas actuellement modifié.

L'heure tourne et je voudrais simplement signaler au ministre combien il paraît souhaitable à la commission des finances que la production des nouvelles sociétés soit parfaitement compétitive, précisément pour que les accords envisagés puissent être appliqués et que l'Etat ne soit pas obligé de venir au secours de ces nouvelles compagnies après la période de démarrage.

En ce qui concerne le programme spatial, le centre national d'études spatiales bénéficiera d'une autorisation de programme de 708 millions de francs, et de 755 800 000 francs si l'on tient compte des crédits de soutien des programmes.

La nouvelle orientation de la politique spatiale s'est traduite en décision budgétaire par le fait que 60 p. 100 environ de la subvention attribuée au centre national d'études spatiales avaient été affectées en 1975 à des programmes conduits en coopération. Ce pourcentage a encore augmenté en 1976.

Néanmoins, l'effort national n'est pas totalement supprimé, bien qu'il ait été débaptisé. Il a, en effet, paru préférable de lui substituer le nom de « programme de préparation et d'accompagnement des programmes internationaux » ; 9 p. 100 environ du budget lui étaient consacrés en 1975 et 4 p. 100 le seront en 1976.

Voilà deux ans, la commission des finances avait recommandé que l'on s'engageât dans une telle direction ; elle ne peut que se féliciter d'avoir été entendue.

Le centre de Kourou va être mis en sommeil, mais en sommeil relatif, puisque, sur les six cents personnes qui y sont employées, trois cent soixante-dix resteront pour assurer une maintenance active et, d'autre part, modifier les installations générales de trajectographie, de télémétrie et de logistique en vue de les améliorer.

Le service de sous-traitance de l'établissement de Toulouse demeurera sans doute également, mais le centre national d'études spatiales a heureusement réussi, dans la conjoncture actuelle, à limiter les réductions massives d'emplois qui auraient pu être la conséquence des choix intervenus. La situation inflationniste que nous avons connue et les besoins de paiement des industriels fournisseurs du centre ont mis celui-ci dans une situation de trésorerie assez délicate qui a justifié l'attribution d'une subvention complémentaire au titre du plan de soutien de l'économie.

Les crédits de paiement demandés pour le centre national pour l'exploitation des océans sont passés de 151 400 000 francs, dans la loi de finances pour 1974, à 191,5 millions de francs, dans le budget de 1976.

Sur ces crédits de paiement, 1 600 000 francs sont prévus pour la création de cinq postes de chercheurs et de vingt de techniciens, ingénieurs et administratifs. D'autre part, 3 190 000 francs seront affectés au fonctionnement des navires et engins ainsi que des bases à terre. Les recherches engagées à l'avenir gagneront sans doute à l'instauration de la coopération qui a été décidée par le Gouvernement.

Parmi les autres interventions en faveur du développement industriel et de la recherche, une place particulière doit être faite à la budgétisation à raison de 120 millions de francs des crédits de l'association française de normalisation, et financée par le produit d'une taxe additionnelle à la patente et par ses ressources propres dans une égale proportion en 1975.

Le rôle de cet organisme peut être mesuré au fait que le volume des produits vendus sous le contrôle de la marque NF a représenté un chiffre d'affaires de 19 milliards, en 1974, et que son dernier catalogue répertorie 8 566 documents de normalisation, 73 p. 100 des normes ayant moins de dix ans.

La place tenue par l'association dans l'organisation internationale de normalisation est à l'honneur de ses dirigeants et les résultats obtenus justifient les crédits demandés.

L'un des instruments privilégiés de la politique industrielle du Gouvernement reste l'Institut de développement industriel — I. D. I. — au bénéfice duquel aucune dotation nouvelle n'est prévue alors qu'il avait reçu 125 millions de francs au titre du plan de soutien. De même, la loi de finances initiale pour 1975 ne prévoyait aucune autorisation de programme pour l'Institut mais 46 millions de francs avaient été inscrits dans la dernière loi de finances rectificative pour 1974. Il faut observer, d'autre part, qu'au cours de 1974 l'Institut a cédé 55,5 millions de francs de participation.

Les missions et les moyens de l'Institut font actuellement l'objet d'échanges de vues entre le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'industrie et de la recherche, conformément à la lettre de mission de 1970 qui prévoyait qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans, les orientations de l'Institut et ses critères d'intervention feraient l'objet d'un nouvel examen.

Depuis sa création, il a examiné et conseillé plus de mille entreprises et a pris des participations financières dans près de quatre-vingts entreprises moyennes dont le développement risquait d'être entravé faute de ressources propres suffisantes.

Pour l'avenir, le vœu du Gouvernement semble être que, tout en continuant à aider les petites entreprises, l'Institut oriente son action vers des prises de participation dans des entreprises de taille moyenne, mais relativement plus importantes, de façon notamment à opérer des regroupements et des restructurations industrielles dans certains secteurs. Il devrait, par ailleurs, développer son activité de conseil et d'analyse financière et industrielle, et gérer pour le compte de l'Etat et à la demande de celui-ci certains types d'opérations. C'est ainsi qu'une filiale, en cours de création, de l'Institut et du Crédit national suivra l'usage qui est fait des fonds publics accordés à l'occasion des restructurations industrielles opérées avec le concours du comité interministériel d'adaptation des structures industrielles.

Le rapport écrit donne l'utilisation des autorisations de programme au titre des actions de politique industrielle qui sont demandées à hauteur de 103 400 000 francs et ne soulèvent pas d'observation particulière.

Le document jaune annexé au projet de loi de finances et relatif à la recherche scientifique et technique fournit une

excellente description de l'effort accompli dans ce domaine et un véritable exposé des motifs des demandes de crédits présentées à ce titre. Il mérite une lecture intégrale, facilitée par une présentation où le recours aux sigles a été limité, comme vous l'avait demandé notre commission des finances, et, puisque son souhait est entendu, elle le renouvelle, cette année, au sujet du très remarquable bulletin présenté par le ministère de l'industrie et dont la lecture, elle aussi, serait facilitée par l'absence de recours aux sigles.

Une dotation de 407 millions de francs en autorisations de programme est demandée pour le fonds de la recherche. Sur cette somme, 1 100 000 francs sont prévus au titre des études réalisées pour le compte de la direction générale de la recherche scientifique et technique.

Pour l'essentiel, les dotations prévues concernent les actions concertées à raison de 162 millions de francs et les actions complémentaires coordonnées pour 75 400 000 francs.

Par ailleurs, le fonds d'intervention, qui est une création nouvelle, obtiendrait 106 400 000 francs. La ventilation de ces crédits par secteurs de programme figure dans le rapport écrit.

La procédure d'aide à la recherche-développement, mise en place en 1965, vise à promouvoir, grâce à la participation de l'Etat aux risques pris par les entreprises, le développement des résultats de la recherche, c'est-à-dire la mise au point de produits ou de procédés nouveaux.

Cette intervention de l'Etat se fait sous forme de subventions remboursables en cas de succès dont le montant est limité à 50 p. 100 du coût des opérations. Sont prévus, à cet effet, 295 millions de francs.

Actuellement, 50 p. 100 des contrats soumis à remboursement donnent lieu effectivement à un chiffre d'affaires et le montant des sommes reversées à l'Etat s'élève à 82 millions de francs. On peut estimer à près de 3 milliards de francs le chiffre d'affaires réalisé par les industriels à la suite des opérations de développement financées par la procédure, ce qui est déjà substantiel.

A la suite de l'effort d'information réalisé depuis 1974, de nombreux dossiers ont été traités, dont une part croissante est issue de petites et moyennes entreprises.

En 1976, une priorité sera accordée aux dossiers concernant la mécanique, les industries de transformation, ainsi que ceux relatifs aux économies d'énergie : 48 058 000 francs d'autorisations de programme sont demandés pour les recherches techniques, dont 23 millions de francs pour l'aide au pré-développement.

Il importe enfin de signaler une centaine de millions de crédits divers, qui sont décrits dans le rapport écrit.

L'attention de votre commission a été retenue par les critiques de la Cour des comptes, qui n'occupent d'ailleurs qu'une place restreinte dans son rapport annuel en ce qui concerne le ministère de l'industrie et de la recherche.

La nouvelle présentation du budget de celui-ci tient compte des observations concernant la dispersion des crédits d'études et l'insuffisance du contrôle de leur exécution. L'utilité de certains de ces crédits ayant été contestée, leur montant a été réduit dans le projet de budget pour 1976.

Le budget, dont je viens de vous exposer, à la fois trop longuement et trop brièvement, les propositions et les buts, est l'un des plus importants pour le développement de notre pays qui ne peut se réaliser sans énergie, sans matières premières, sans investissements novateurs et sans recherche.

Les ressources qui lui sont consacrées proviennent des efforts et des sacrifices quotidiens de nos concitoyens. Elles doivent, pour cette raison, toujours être utilisées à bon escient et avec mesure.

Votre commission approuve les dispositions récemment prises par le Gouvernement pour améliorer la coordination des études des chercheurs, éviter les doubles emplois des fonds publics, stimuler les actions des savants ou des entreprises dans les voies qui paraissent les plus bénéfiques pour la nation.

Tout esprit de chapelle doit être exclu, tout conflit de tendances éliminé à l'intérieur des organismes qui ont acquis la confiance de la nation parce qu'ils l'ont méritée par la qualité de leurs travaux.

Aucun d'eux ne saurait devenir un Etat dans l'Etat et votre commission se félicite de l'accord qui semble se réaliser sur la nécessité d'intégrer la commission de vérification des comptes

des entreprises publiques au sein de la haute juridiction qu'est la Cour des comptes dont la vigilance et l'équité sont unanimement appréciées.

Le Gouvernement doit être particulièrement attentif — et le président Bonnefous l'a souligné dans une intervention remarquable, voici quelques semaines — aux créations de filiales, parfois inattendues.

On voit ainsi l'Entreprise-minière et chimique s'intéresser aux aliments du bétail, ce qui est assez curieux.

M. Emile Durieux. On aura tout vu !

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Le Gouvernement doit donc être attentif. La gestion des deniers publics et des deniers privés relève souvent de techniques et même de philosophies différentes.

Au moment où notre pays s'apprête à sortir d'une période sombre de l'histoire économique du monde industrialisé, la rigueur s'impose pour éviter une rechute dans l'inflation et le laxisme. Les décisions prises par le Gouvernement, sur votre proposition, monsieur le ministre, dans les domaines qui vous concernent, semblent inspirées de cette volonté.

C'est pourquoi, sous réserve des réponses que vous voudrez bien fournir à ces questions et dans l'attente d'un apaisement que vous apporterez à ses préoccupations, la commission des finances a donné un avis favorable à votre projet de budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chargé par votre commission des affaires économiques et du Plan de présenter son avis sur le très vaste secteur de l'énergie et de l'industrie, je voudrais, tout d'abord, faire le point de la conjoncture générale dans ce secteur.

La sensible régression qui s'est manifestée au printemps 1974 s'est muée en crise, plus ou moins grave il est vrai, suivant les activités. Comme nous le verrons, elle est, en général, beaucoup plus sérieuse au niveau des matières premières et des produits de première transformation qu'à celui des produits élaborés livrés à la consommation.

Cette situation s'explique à la fois par la hausse brutale du prix des produits énergétiques et de nombreuses matières premières importées, et par la constitution de stocks excessifs de précaution motivée par cette hausse et les incertitudes monétaires.

Dans ces conditions, un déséquilibre très net est apparu entre les ressources en hommes et équipements et la production. Ainsi, le deuxième secteur affecté est-il celui des équipements industriels.

Mais une observation d'ordre général nous paraît devoir être formulée, quelles que soient les causes réelles de la crise actuelle. Elle fait suite à une période d'expansion exceptionnelle par son ampleur et sa durée, et le simple bon sens aurait dû nous montrer que cette situation ne pouvait durer indéfiniment, les ressources naturelles et les besoins des hommes n'étant pas sans limites.

Il nous faut donc, pour sortir de la situation présente, nous orienter vers un mode de croissance différent, faisant une part plus grande à la qualité de la vie qu'à la satisfaction des besoins immédiats, et accepter certaines contraintes et certains risques. La fuite en avant ne peut être une solution, même si elle peut permettre un redémarrage, fatalement sans lendemain.

Nous allons maintenant passer en revue les principaux secteurs industriels et, en premier lieu, celui de l'énergie.

En matière d'énergie, il est à peine nécessaire de rappeler que nous dépendons pour plus des deux tiers des hydrocarbures importés et que nos faibles ressources en charbon, en gaz et en électricité hydraulique ne couvrent pas un quart de nos besoins.

Pour remédier à cette situation dangereuse et financièrement difficile à supporter, on peut évidemment faire davantage appel à nos ressources en charbon et nous avons noté, monsieur le ministre, que vous vous êtes orienté dans cette voie. Mais le rôle de la houille ne doit pas être surestimé car, contrairement à l'Allemagne fédérale ou à la Grande-Bretagne, la France est assez mal pourvue, avec des ressources qui n'atteignent pas, par exemple, 4 p. 100 de celles de l'Allemagne fédérale.

Par ailleurs, force nous est de constater que la consommation diminue et que vos efforts ne se traduisent, jusqu'à maintenant, que par une augmentation très sensible des stocks. Quelles mesures entendez-vous donc prendre, monsieur le ministre, pour favoriser l'emploi de la houille partout où c'est possible ?

Pour l'hydraulique, nous pensons que quelques sites devraient être équipés, notamment sur le haut-Rhône, tout en notant aussi qu'il ne s'agit là que d'un simple appoint.

Plus minces encore sont les espérances à mettre dans la géothermie ou l'énergie solaire, quelles que soient les vertus de ces techniques.

Le nucléaire reste donc, pour nous, le seul moyen de réduire notre dépendance.

Or, il nous semble que la détermination du Gouvernement dans ce domaine soit aujourd'hui moins affirmée. Certes, le programme décidé il y a deux ans est maintenu jusqu'à la fin de 1977 ; mais une industrie d'équipement aussi lourde à mettre en œuvre ne peut se déterminer en fonction d'objectifs aussi proches et notre industrie pétrolière, conditionnée directement par notre effort nucléaire, a besoin qu'on définisse également son rôle à moyen et à long terme.

Nous serions donc très heureux de connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

De plus, qui dit nucléaire dit électricité. Il faut donc que nous nous préparions à ce que l'électricité joue un rôle croissant, aussi bien au niveau industriel que domestique. Cela nécessite une transformation profonde de nos équipements publics et privés. Il faudra prévoir notamment un renforcement général de nos réseaux de distribution. Y a-t-on pensé et est-on prêt à payer le prix de cette mutation et à admettre une réforme de la tarification du courant électrique ?

La diminution recherchée du volume des hydrocarbures consommés pose, enfin, un sérieux problème dans la mesure où celle-ci vise surtout les produits demi-lourds et non les carburants pour automobiles et les produits « blancs » nécessaires à la chimie dont les besoins s'accroissent, sans qu'on puisse espérer modifier sensiblement cette tendance.

Au cours de l'année mobile 1974-1975, c'est-à-dire d'octobre à octobre, la consommation a évolué de la manière suivante : carburants, augmentation de 4,5 p. 100 ; fuel domestique, diminution de 14,3 p. 100 ; fuel industriel, diminution de 13,8 p. 100.

Le raffinage devra donc s'adapter à cette distorsion de la demande en mettant en œuvre de coûteuses installations de vapocraquage. Nous souhaiterions aussi, à ce sujet, connaître la position gouvernementale.

L'industrie sidérurgique traverse une crise grave qui n'est pas particulière à la France. Elle se traduit par une baisse de la production de 20 p. 100 et du chiffre d'affaires de 30 p. 100, cette récession s'accompagnant d'une diminution sensible des prix.

La crise a été d'autant plus durement ressentie qu'elle faisait suite à une période de haute conjoncture à l'occasion de laquelle la France s'était portée au cinquième rang des producteurs mondiaux d'acier.

Le redressement est difficile et lent en raison des stocks considérables qui se sont accumulés et qu'il faut maintenant résorber.

De plus, contrairement à ce qui se passe dans d'autres secteurs, il n'y a pas seulement mévente, mais effondrement des prix, alors que ceux-ci étaient déjà les plus bas d'Europe avant le déclenchement de la crise.

Cette baisse des prix est de 20 p. 100 dans la Communauté et de 45 à 60 p. 100 à la grande exportation où nous sommes soumis à une très dure concurrence de la part, notamment, des Japonais.

Il existe, heureusement, dans le cadre de la Communauté économique européenne, des mesures de sauvegarde du marché intérieur européen concernant la limitation des importations et le soutien des prix.

Nous savons que le Gouvernement s'en préoccupe mais nous nous permettons d'insister pour que nous agissions avec une grande vigueur dans ce sens auprès des autorités de la Communauté.

En ce qui concerne les perspectives à court et moyen terme, elles sont, bien entendu, surtout fonction de la situation générale française ; le redressement qui s'amorce dans l'industrie automobile est, à ce point de vue, assez encourageant.

Toutefois, ce sont principalement l'industrie de la construction et celle des biens d'équipement qui permettront, en premier lieu, de résorber les stocks et, en second lieu, d'alimenter de nouvelles commandes.

Nous savons que le Gouvernement s'en préoccupe, mais vous plan de relance soient rapidement mises en œuvre et que la limite prévue pour bénéficier de la prime d'équipement soit reportée au-delà du 31 décembre.

Au sujet des investissements, beaucoup s'inquiètent de l'avenir de Fos et même de Dunkerque, et s'interrogent sur le bien-fondé de ces installations nouvelles alors que notre sidérurgie traditionnelle de Lorraine et du Nord connaît de grosses difficultés.

D'autres s'élèvent contre l'importance des aides financières apportées à la sidérurgie par l'Etat.

Aux premiers, nous répondrons qu'en dépit de la conjoncture actuelle les perspectives de vente de l'acier apparaissent prometteuses à moyen et long terme et que Dunkerque et Fos ont précisément été réalisés pour nous placer au mieux à l'exportation en utilisant, dans les meilleures conditions, le minerai et le charbon importés.

Cela dit, il apparaît probable que la deuxième tranche de Fos devra être reportée de deux ans au moins, c'est-à-dire vers 1981-1982. Nous aimerions que le Gouvernement nous indique, à ce sujet, ses intentions.

Au sujet des aides de l'Etat, il nous apparaît équitable de rappeler qu'il ne s'agit pas de subventions, mais de prêts et que ceux-ci ne représentent guère que 19 p. 100 environ de l'endettement global de la sidérurgie, endettement d'ailleurs inquiétant puisqu'il dépasse de 14 p. 100 le volume de son chiffre d'affaires.

Précisons enfin que la sidérurgie est la seule branche où l'emploi a progressé, du moins en nombre de salariés, depuis 1970, ce qui représente un louable effort de la part des responsables de cette branche.

La construction automobile occupe une place prééminente parmi les activités industrielles françaises, que l'on considère le nombre de personnes qu'elle fait vivre directement ou indirectement, son chiffre d'affaires ou son rôle dans notre commerce extérieur.

Sa participation à l'activité de plus de 12 000 entreprises de toute taille en fait un des éléments moteurs de notre économie.

Son expansion continue depuis plus de trente ans a incontestablement contribué, plus que toute autre branche, au développement et à l'amélioration de notre outil industriel.

La baisse de production qui s'est manifestée depuis le printemps de l'an dernier a donc été profondément ressentie dans tous les secteurs, bien qu'elle ait été moins sensible chez nous que chez nos voisins, aux Etats-Unis et au Japon.

Il faut dire que la diminution de la demande intérieure a été quelque peu compensée par la bonne tenue de nos exportations, qui n'ont régressé que de 3 p. 100 environ. C'est un élément qui mérite d'être souligné quand on sait que 56 p. 100 de nos voitures ont été vendues en 1974 à l'étranger.

De plus, il convient d'observer qu'un important courant d'achat s'est porté sur les véhicules d'occasion, au point que ce marché est devenu particulièrement florissant.

Première à avoir été touchée, la construction automobile semble dès maintenant sortie de son marasme et une reprise, au moins relative, s'amorce depuis trois mois. Ainsi les ventes de voitures ont progressé, en octobre dernier, de 16 p. 100 par rapport à octobre 1974. Plus marqué encore apparaît le redressement du secteur des poids lourds, qui avait été le plus affecté.

Il est encore trop tôt pour affirmer que la crise est jugulée, mais l'on constate dès maintenant un allongement sensible des délais d'attente pour la livraison de la plupart des modèles.

Quant aux exportations, notre position reste également satisfaisante et notre coefficient de pénétration des marchés européens est nettement meilleur que celui de nos concurrents, ce qui souligne la qualité de nos modèles.

A plus long terme cependant, on ne peut qu'être préoccupé du développement de la construction automobile dans certains pays d'Amérique du Sud et d'Extrême-Orient. On notera, en particulier, qu'après le Japon, qui a pratiquement éliminé la construction européenne du sud-est asiatique, le Brésil pourrait bien nous fermer le marché sud-américain.

En terminant ce chapitre, nous nous devons d'évoquer la concentration intervenue dans cette industrie avec l'aide du Gouvernement.

Désormais, Renault va contrôler totalement le marché du poids lourd avec S.A.V.I.E.M. et Berliet ; le groupe Peugeot-Citroën égale presque la production de la Régie, suivi de loin par Simca-Chrysler.

Sans prendre parti sur cette modification structurelle, nous observons que la formule adoptée sauvegarde le principe de la concurrence en dotant nos deux principales entreprises de moyens suffisants pour faire face aux grandes firmes étrangères, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Nous souhaiterions cependant que le Gouvernement veuille bien nous faire le point de cette importante opération et de ses aspects financiers.

Avec la machine-outil, nous abordons un secteur justement dénoncé, à maintes occasions, comme un des points faibles de notre industrie.

Il s'agit, précisons-le tout d'abord, d'une branche où, à côté de quelques firmes assez importantes, figurent surtout des entreprises petites et moyennes, de caractère souvent artisanal. C'est sans doute ce qui explique l'insuffisance de notre production et le fait que nous soyons lourdement tributaires de nos voisins. Le déficit de nos échanges est spécialement important avec l'Allemagne fédérale qui nous vend quatre fois et demie plus de machines qu'elle ne nous en achète.

Particulièrement affectées par le ralentissement des investissements industriels, les entreprises françaises de ce secteur, dont nous avons déjà souligné la fragilité, passent par une période d'autant plus difficile qu'elles venaient d'effectuer un méritoire, mais coûteux effort de modernisation.

Nous attirons donc très instamment l'attention du Gouvernement sur ce secteur dont l'importance n'est pas en rapport avec la position industrielle de notre pays et nous place dans une position de dépendance difficilement acceptable au sein du marché commun.

La situation de nos industries chimiques est, elle, nettement contrastée. A côté de certains secteurs fortement touchés, comme la chimie organique et les engrais minéraux, quelques branches telles que les médicaments, la photographie, les détergents et la peinture, ont une activité proche de la normale. Cependant, la conjoncture d'ensemble est préoccupante et des réductions sensibles d'horaires touchent 180 000 personnes.

Comme pour la sidérurgie, bien que d'une façon moins marquée, la baisse ou la hausse insuffisante des prix des produits de base ne permettent pas toujours de dégager des profits suffisants. On prétend même que certaines entreprises lourdement endettées ne continuent à « tourner » que grâce aux crédits importants que leur consentent les banques.

Ces difficultés de trésorerie compromettent gravement l'effort d'investissement et de recherche et cette carence pourrait peser très lourd sur l'avenir d'une branche où l'innovation joue un rôle essentiel et qui fut, depuis la Libération, l'une des plus florissantes de notre industrie.

Nous comprenons fort bien le souci du Gouvernement de limiter la hausse des prix ; mais il doit réaliser que les marges bénéficiaires ne peuvent être réduites au-delà de certaines limites sans inconvénient grave.

Les industries du textile et de l'habillement connaissent également un sort très variable. Dans ce domaine, la mutation a été très importante depuis quinze ans, les fibres artificielles et synthétiques ayant pris une place importante au détriment du coton.

Il faut souligner, par ailleurs, que les entreprises les plus touchées, comme le tissage et la filature, sont concentrées dans quelques régions telles que le Nord, la région lyonnaise et l'Est, alors que la confection et l'habillement, dont la situation est plus favorable, sont, au contraire, répartis dans toute la France.

Le fléchissement qui a frappé, depuis 1974, les industries cotonnières et lainières a donc été particulièrement ressenti surtout dans les zones où elles occupent une place prééminente.

Deux autres éléments nous paraissent devoir être soulignés : le poids considérable des stocks et la concurrence extérieure.

Tributaire de l'étranger pour ses matières premières, notre industrie, jusqu'ici assez bien placée sur le marché étranger, doit, en effet, faire place depuis peu à une concurrence très vive de producteurs, spécialement extrême-orientaux, qui n'ont

pas à supporter des charges sociales comparables aux nôtres. Il apparaît même que certaines marchandises transitent un peu trop facilement à travers les frontières de certains de nos partenaires européens.

Nous souhaitons que le Gouvernement soit très vigilant à ce sujet et invite les autorités de Bruxelles à sanctionner sévèrement ces pratiques illicites.

Il est évident que l'apparition, sur notre marché, de produits textiles vendus souvent au-dessous de nos prix de revient, n'est pas de nature à améliorer une situation déjà très difficile.

En ce qui concerne l'industrie de l'ameublement, beaucoup d'entre vous seront sans doute surpris d'apprendre que la France, qui occupait jusqu'en 1960 une position favorable sur le marché, est devenue très largement tributaire de l'étranger dans ce domaine, malgré une progression lente mais continue, de sa production.

Il existe, en effet, spécialement chez nos voisins allemands et belges, de puissantes entreprises fabriquant en série des meubles à des prix très attractifs alors que, dans notre pays, cette activité, orientée vers des produits de qualité, est restée surtout artisanale.

La création du Marché commun nous a donc porté en ce domaine un coup sérieux.

Malgré les efforts méritoires développés par le comité de développement des industries françaises de l'ameublement, la situation reste difficile et il semble que seule une profonde restructuration des entreprises concernées nous permettra de prendre le dessus.

Nous attirons l'attention du Gouvernement sur ce point, en lui rappelant que le taux de couverture de nos échanges, qui était, rappelons-le, supérieur à 50 p. 100 il y a dix ans, était tombé à 34 p. 100 l'an dernier.

En conclusion, nous tenons à souligner, comme nous l'avons fait en débutant, que, même si la conjoncture paraît aujourd'hui meilleure qu'à la fin du printemps, il nous faut désormais repenser notre expansion sur d'autres bases que précédemment. Faute d'avoir connu les restrictions et même, éventuellement, la faim et le froid, beaucoup trop de nos compatriotes, réconfortés par un réseau d'assurances qui les garantit contre tous les risques, ont perdu de vue que tous ces avantages supposent un accroissement constant des ressources à répartir qui ne peut être que le fruit du travail, à moins de recourir à une inflation sans cesse rattrapée par la hausse des prix.

Il appartient au Gouvernement de nous montrer sur ce point l'exemple, sans rien dissimuler des efforts à entreprendre, en amorçant les réformes de structure qui permettront seules à notre industrie de reprendre sa marche en avant à un rythme sans doute plus lent, mais plus sûr.

Sous réserve des observations présentées dans cette intervention, votre commission des affaires économiques et du Plan émet un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche pour l'exercice 1976, relatifs à l'industrie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chauty, rapporteur pour avis.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Recherche scientifique, énergie atomique et informatique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche scientifique et ses développements industriels sont devenus pour les Etats industrialisés une question de vie ou de mort.

Par ailleurs, la vie future de nos sociétés, leur organisation et leur évolution sont conditionnées par diverses recherches actuellement engagées. Il importe donc que le Parlement accorde la plus grande attention à la politique proposée par le Gouvernement car des modifications irréversibles de société se développent souvent à notre insu. Ce budget, malgré sa modicité relative, apparaît donc d'une importance majeure pour le devenir de la nation.

Nous ne formulerons pas d'observation sur le budget lui-même et son analyse chiffrée, laissant cette tâche à M. Descours Desacres, rapporteur de la commission des finances. Mais nous tenterons une critique politique des actions engagées dans la manière constructive et prospective habituelle à notre commission et qui s'est révélée fructueuse jusqu'à ce jour.

L'énergie atomique sera le premier domaine que nous aborderons ; nous traiterons successivement des problèmes du combus-

tible, de l'élimination des déchets, des recherches de développement, enfin de la réorganisation des activités à caractère industriel du commissariat à l'énergie atomique.

Le combustible nucléaire demeure l'objet de préoccupation fondamentale lorsque l'on veut développer les applications industrielles nucléaires pour la production d'énergie.

Nous connaissons les problèmes que pose l'approvisionnement énergétique de la France par suite de notre dépendance quasi totale de fournisseurs étrangers; il semble bon d'en tirer la leçon afin que les mêmes ennuis ne se reproduisent pas dans le domaine nucléaire.

Donc, en ce qui concerne la matière fissile, nous ne pouvons que souhaiter que le vigoureux effort entrepris sous l'impulsion du C.E.A., sur le territoire national d'une part, et sur les territoires d'Etats étrangers en association avec eux, d'autre part, soit poursuivi et diversifié au maximum. Nous ne pouvons que louer la politique du Gouvernement dans ce domaine, qui permet à la France de contrôler une part importante des gisements de matière fissile actuellement connus. Nous souhaitons également que la politique de stockage de matière fissile déjà engagée sur le territoire national soit poursuivie et développée, car elle ne nécessite pas des capitaux extrêmement importants pour des résultats très efficaces. Il suffit de se rappeler que la matière fissile de base coûte, à potentialité énergétique égale, quelques centièmes du prix du pétrole correspondant.

Mais par la suite, comme chacun sait, la matière fissile de base sera transformée par le procédé d'enrichissement en matière fissile utilisable sous forme de combustible. Dans ce domaine, notre commission adresse ses félicitations sans réserve au Gouvernement pour la politique engagée dans le cadre d'Eurodif, et nous encourageons vivement le Gouvernement à lancer le plus rapidement possible le dossier de réalisation de la deuxième entreprise d'enrichissement Coredif.

Une mission de notre commission, qui a effectué un voyage spécial d'information sur le nucléaire aux Etats-Unis au mois de septembre, a rapporté la conviction de la très grande justesse de notre politique dans ce domaine, car les interlocuteurs américains les plus autorisés ont confirmé que les U.S.A. ne prendraient plus aucune commande d'enrichissement, et qu'ils ne garantissaient ni les prix, ni les livraisons de celles qui étaient actuellement retenues. Devant cette situation, on comprendra aisément l'opinion que notre commission vient d'exprimer dans ce domaine.

Lorsque le combustible a été utilisé, il convient de le retraiter, afin de récupérer les produits fissiles utilisables, uranium, plutonium, et de les stocker, puis de séparer les produits de longue vie non encore utilisables dans l'état actuel de nos techniques afin de les stocker sous une forme neutralisée acceptable.

On peut considérer que la France, par ses efforts, se situe dans le peloton de tête des nations nucléaires, dans ce domaine du retraitement et des déchets. Il est important que l'atelier de retraitement de La Hague, pour les combustibles de hautes activités, puisse fonctionner rapidement et surtout avec sécurité. Ce n'est pas parce que les Américains nous ont fait des observations sur ce qui se passait chez eux que, pour autant, notre système n'est pas moins sûr que le leur, au contraire. C'est pourquoi nous pensons que le Gouvernement doit engager le C.E.A. à poursuivre ses efforts dans ces domaines, où la France détient une réelle avance, dont le citoyen ne peut que se réjouir pour sa sécurité au lieu de cultiver à tort des réactions d'angoisse ou de panique par une ignorance soigneusement entretenue.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Pardonnez-moi ce jugement, mais croyez bien, mes chers collègues, que, si nous nous donnons la peine de connaître les efforts que nous faisons, le citoyen serait rassuré au lieu d'être angoissé.

Par ailleurs, la commission attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de le voir contrôler totalement par le canal de ses organismes, toute la circulation, le stockage et le commerce de la matière fissile. Notre commission n'admettrait en aucun cas que, sous prétexte d'une filialisation économiquement pratique et souhaitable, le contrôle unique de l'Etat se relâchât d'une manière quelconque sur le cycle total du combustible.

Notre mission aux Etats-Unis a constaté que le contrôle par l'Etat français du cycle du combustible constituait un facteur de sécurité essentiel et la meilleure des garanties pour le citoyen, et que notre structure était grandement supérieure à ce qui existait dans ce domaine à l'étranger.

Il faut bien se dire que la sécurité est obtenue dans ce domaine par le fait qu'en France le retraitement et le stockage du combustible sont faits sur crédits engagés par l'Etat dans le cadre du commissariat à l'énergie atomique. J'ajoute que les crédits sont engagés à perte pour l'instant. Donc, c'est une mise sur l'avenir dont on ne sait pas si l'on pourra la récupérer. Mais la sécurité est à ce prix. Nous avons pu constater aux Etats-Unis, au Canada et dans d'autres pays, que l'on ne retirait pas le combustible pour des raisons économiques, parce que, pour l'instant, on ne savait pas encore qui paierait les frais de l'opération et comment on pourrait récupérer l'argent. On peut toujours critiquer notre structure. Il n'empêche qu'elle est extrêmement efficace pour la sécurité du citoyen.

Nous aborderons maintenant les secteurs du développement et des recherches pour le développement.

Le programme nucléaire français constitue le premier aspect de cette politique, et, dans ce domaine, nous aimerions que le Gouvernement ait une politique ferme, connue et approuvée. De l'extérieur, c'est-à-dire dans le public, à travers les différentes presses, écrite, télévisée et parlée, la volonté du Gouvernement apparaît fluctuante, indécise et sujette aux pressions les plus diverses, qu'il s'agisse de pressions morales, psychologiques comme celles des contestataires plus ou moins honnêtes, liées à des actions d'exploitation politique, ou qu'il s'agisse des pressions de groupes d'intérêts, pétroliers en particulier.

Nous souhaitons donc que des programmes minima de croissance soient établis pour des délais de cinq ans, liés à la planification nationale.

Ce n'est pas demander beaucoup. Mais il est certain qu'en présentant un programme de cinq ans, celui-ci sera lié à un programme de développement national. Ainsi les engagements seront plus sûrs.

D'autre part, pour assurer un plus grand succès de cette activité à caractère industriel, nous souhaitons ardemment que des unités nucléaires de puissance-type soient retenues dans le cadre de cette planification, et que l'E.D.F. n'ait en aucun cas le droit de lancer des opérations différentes. Cette politique est nécessaire pour deux raisons.

La première est que la sécurité en matière nucléaire provient avant tout du contrôle suivi sur des fabrications conduites de manière répétitive après la mise au point du type fiable, et il apparaît important dans ce domaine d'avoir à régler les seuls problèmes d'adaptation au site, et non de régler ceux de chaque ensemble nucléaire sur chaque site. C'est une découverte que nous avons faite aux Etats-Unis auprès de grands groupes d'ingénierie américains qui se posent les mêmes problèmes que nous pour des raisons de sécurité et d'efficacité. Le perfectionnisme de l'E.D.F. demeure à proscrire, ne serait-ce que pour des raisons complémentaires d'économie et de sécurité.

La deuxième raison provient du fait que notre industrie doit vendre à tout prix à l'étranger des ensembles complets prêts à fonctionner, car dans ce domaine une place importante peut revenir à nos industriels. Afin de réussir, ils doivent présenter des matériels fiables et fonctionnant avec régularité, donc sûreté. La politique que nous proposons apparaît comme la seule qui permette de prendre ces contrats très importants. Pour ce faire, il apparaît également essentiel que l'E.D.F. associe à ses études des sociétés françaises d'ingénierie puissantes, comme cela se produit à l'étranger — il faut reconnaître qu'elles sont peu nombreuses, puisqu'il y en a deux tout au plus — et qui seules permettent à la France de se placer solidement sur ces marchés industriels importants pour nos exportations et surtout pour la reconversion des activités de la nation.

Cette observation peut sembler étonnante, mais j'ajouterais que, lorsque l'E.D.F. commande une centrale nucléaire, elle demande séparément les appareils nucléaires et les appareils classiques et elle fait l'assemblage du tout, en se permettant en plus de faire modifier par des directeurs régionaux des équipements étudiés à l'échelon supérieur. Quand des étrangers sont nos concurrents sur un marché extérieur, généralement, ils se présentent en vendant une usine clés en mains de A à Z. Cela n'est pas possible avec la technique employée par l'E.D.F., qui est du ressort de la mission nationale intérieure, liée, bien sûr, au statut de l'E.D.F. Il faut donc connaître l'existence de ce problème et il faut tenter de rétablir la situation pour le plus grand bénéfice de nos industriels.

Dans un domaine proche de celui que nous venons d'examiner, le surgénérateur, nous demandons également que soient étudiées avec le plus grand soin, les méthodes de réalisation industrielles et de commercialisation de ce type de réacteur.

Nous ne cessons de le répéter depuis plusieurs années, mais les industriels français et surtout le C.E.A. ne semblent pas convaincus de cette nécessité. Avant peu il sera déjà trop tard, car il faut beaucoup de temps pour monter un ensemble de cette capacité. L'exemple de la C.I.I. devrait cependant nous rappeler comment une politique qui méconnaît le problème de la commercialisation conduit à un échec retentissant.

M. Discours Desacres, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Par ailleurs, nous pensons que d'excellentes lignes de recherches s'engagent dans le cadre des accords du C.E.A. pour la construction de réacteurs à haute température. L'intérêt éventuel de ces réacteurs apparaît certain dans des domaines autres que la production d'énergie, comme la chimie, la sidérurgie, etc.

Nous abordons maintenant la restructuration du C.E.A. et ses prises de participation dans l'industrie.

L'importance et la variété des secteurs embrassés par les activités du C.E.A. rendent difficiles un contrôle effectif et une coordination complète de ces activités si diverses. On se trouve donc conduit à une sectorisation engagée depuis longtemps. Certaines de ces activités liées au développement peuvent apparaître comme des secteurs industriels indépendants, pouvant équilibrer leurs activités sur leurs ressources commerciales, ou devenir productrices de revenus importants. Pour toutes ces raisons et pour une plus grande souplesse de conduite, la décision de « filialisation » prise par le C.E.A. se comprend aisément et mérite d'être étudiée favorablement. Mais la commission émet les restrictions suivantes qu'elle estime fondamentales.

Premièrement, il faut que le capital de ces nouvelles sociétés soit détenu intégralement par l'Etat, et non cessible, et que les conseils d'administration soient composés de personnes compétentes professionnellement et non nommées pour la circonstance : cette critique est dure, mais il suffit de regarder la composition de conseils d'administration de sociétés de ce genre pour constater que ce ne sont pas toujours les personnes adéquates qui y figurent.

Deuxièmement, il faut que le contrôle de sécurité que supposent les activités de ces sociétés s'exerce à travers des organismes dépendant de l'Etat et ne soit délégué d'aucune manière. Cela est important puisque les contrôles de sécurité sont liés à des productions à caractère atomique. Donc, il est capital que tout soit centralisé par des organismes détenus par l'Etat.

Troisièmement, il faut que ces sociétés ne constituent, en aucun cas, par le canal d'éventuelles dotations budgétaires, un moyen indirect de subventionner des activités quelconques. Cela pourrait être une tentation.

M. Jacques Discours Desacres, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Par ailleurs, notre commission pense que les accords passés avec Frantatome et Westinghouse sont intéressants, et qu'ils doivent s'accompagner d'engagements sérieux concernant des secteurs particuliers de recherche et de développement dont les deux parties peuvent tirer un profit ultérieur très important.

Nous allons aborder des secteurs plus malaisés. L'informatique constitue le premier d'entre eux.

Nous n'avons appris que voici quelques jours la teneur des derniers accords entre Honeywell-Bull et la C.I.I. Certes, nous avions déjà de très nombreuses informations tant privées que publiques depuis le mois de juin. Mais il vient d'en arriver de nouvelles, et il est délicat de les commenter, car nous n'en connaissons pas encore tous les effets. Nous n'épilagerons donc pas outre mesure, car nous manquons encore d'éléments de jugement.

Nous ne pouvons pas partager l'optimisme des communiqués qui font apparaître cette nouvelle association comme le deuxième grand mondial de l'informatique. L'union d'un grand malade et d'un convalescent ne constitue pas une équipe capable de manœuvrer avec puissance.

Le grand malade, quasiment moribond est l'ancienne C.I.I. Notre commission et le Sénat n'ont cessé, depuis des années, de stigmatiser la mauvaise conduite des opérations à travers le plan-calcul.

Les hauts fonctionnaires contrôlant cette action et conseillant le Gouvernement ont refusé de se rendre compte, malgré nos avertissements — nous n'étions cependant pas les seuls à en formuler — que la politique commerciale prédominait

toute action de développement. Il est connu, dans ce domaine de l'informatique, que les grandes administrations et les services publics représentent moins de 30 p. 100 du marché, et que ces marchés ne suffisent pas pour servir de base à l'édification et au développement d'une industrie. Par ailleurs, les investissements commerciaux sont au minimum égaux en valeur aux investissements de production.

Les propositions faites ces dernières années prouvent qu'il existe une lacune. Pour avoir négligé sciemment ces données essentielles, nous connaissons un échec retentissant. L'attitude de ces responsables aveugles et sourds a conduit à un gaspillage financier énorme, et également au gaspillage de tous les talents humains engagés avec foi dans cette aventure.

Aujourd'hui, le Gouvernement se trouve placé devant deux hypothèses. Soit passer l'opération par profits et pertes ce qui n'apparaît pas possible, soit tenter une opération survie qui aboutira, dans cinq ou six ans, à la création d'une nouvelle association, mais sauvera des actifs et les emplois de plusieurs milliers de personnes. La commission souhaite ardemment que cette mission réussisse et soit conduite avec rigueur par des personnes compétentes.

La société Honeywell-Bull est le convalescent, car après des années d'effort cette société de droit français a réussi à se rétablir pleinement et à se développer sur le marché mondial, où son réseau commercial occupe une bonne deuxième place. Les accords passés par le Gouvernement nous paraissent bons car la société Honeywell-Bull ne pouvait à la fois se développer et sauver la C.I.I.

Nous pensons donc que la France a raison d'engager un ultime effort pour se rétablir sur le plan mondial de l'informatique, mais il semble souhaitable que cet effort soit déterminé avec des axes prioritaires et des volumes d'engagements bien précis.

Par ailleurs, nous souhaitons ardemment que le Gouvernement s'entoure de conseillers compétents sur le plan professionnel et commercial, dans ce secteur d'activité à caractère exclusivement international où le nationalisme n'est pas de mise, et où il convient de posséder une expérience des affaires qui ne s'acquiert que par la pratique.

Un autre sujet préoccupe la commission, il s'agit de notre politique dans le domaine spatial.

Nous pensons que les accords *Intelsat* ont réellement besoin d'adaptation car s'ils n'étaient pas réétudiés les satellites de télécommunication ne pourraient pas être placés dans le maillage, et le lanceur *Ariane* deviendrait sans objet.

Si nous demandons des précisions, c'est parce que des informations contradictoires, mais provenant de sources sûres, nous sont parvenues, faisant état de lacunes enregistrées depuis deux ans dans le cadre des accords *Intelsat*.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous précisiez la teneur de ces accords au Sénat, si vous en avez la possibilité.

Nous aimerions également savoir s'il existe des programmes précis et arrêtés de satellites divers lançables au moyen de ce missile.

Il n'échappe à personne que la catégorie des satellites de 700 à 800 kg regroupe des engins à usages divers et dont nous avons besoin. Il serait souhaitable de savoir si certaines catégories de satellites sont déjà retenues et étudiées et si l'on est certain de les lancer avec le missile *Ariane*.

Notre rapport écrit comprend de nombreuses observations supplémentaires sur les sujets que nous venons d'exposer, et naturellement sur les activités du Cnexo et du B.R.G.M. Nous ne venons de présenter que celles qui nous semblent fondamentales, et auxquelles nous subordonnons l'avis favorable que nous émettons sur votre budget de la recherche scientifique. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fleury, rapporteur pour avis.

M. Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Recherche scientifique et technique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année dernière, votre commission des affaires culturelles avait fait porter son avis sur trois points principaux : d'une part, la priorité absolue que devrait avoir la recherche scientifique et technique dans le budget d'un pays comme le nôtre qui ne dispose pas de ressources minières ou énergétiques sur son territoire ; d'autre part, la nécessité de constituer un corps de chercheurs nombreux et efficaces et, enfin, l'opportunité d'accorder un soutien particulier à l'Institut Pasteur.

Sur ces trois points, le Gouvernement donne entière satisfaction à votre commission dans le budget qui nous est présenté.

La priorité qu'il convient d'accorder à la recherche scientifique et technique est affirmée au plus haut niveau. Deux conseils interministériels restreints lui ont été consacrés cette année, l'un, le 28 février dernier, au cours duquel le président de la République a souligné que le développement et la valorisation des efforts de recherche menés en France revêtent un caractère prioritaire et que la France doit figurer au premier rang des pays de dimension comparable par le volume et la qualité de sa recherche ; l'autre, le 3 novembre, au cours duquel toute une série de mesures ont été proposées par le ministre de l'industrie et de la recherche et adoptées par le conseil.

Parmi ces mesures figurent celles qui ont trait à la politique du personnel scientifique. C'est ainsi que des dispositions ont été prises concernant l'intégration dans les cadres statutaires des organismes, des personnels payés sur contrat de l'enveloppe-recherche.

Par ailleurs, une impulsion nouvelle est donnée à la formation pour la recherche par différentes dispositions dont la mise en place, dès 1976, d'un système harmonisé d'allocations de recherche au niveau du troisième cycle. Ces allocations seront, dans un premier temps, au nombre de 1 500 pour chacune des deux années de thèse du troisième cycle. Leur montant sera de 24 000 francs par an, hors charges. Une commission nationale créée auprès de la D.G.R.S.T. assurera la répartition de ces allocations par région et par secteur scientifique, en fonction des priorités nationales de la politique de recherche.

Des incitations à la mobilité des chercheurs sont données par différentes mesures dont l'abaissement de huit à quatre ans de la période probatoire pour le passage au grade de chargé de recherches.

Enfin, le budget de la recherche pour 1976 prévoit la création de 99 emplois nouveaux dont 437 de chercheurs, alors que les postes nouveaux de chercheurs s'étaient seulement élevés à 189 en 1974 et à 156 en 1975.

Quant à l'Institut Pasteur, le Gouvernement décide de lui accorder, en 1976, une subvention de 50 millions de francs, alors que l'an dernier cette subvention s'était seulement élevée à 20 millions de francs.

Compte tenu de l'ensemble de ces satisfactions, votre commission des affaires culturelles a décidé, à la grande majorité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'adoption du budget qui nous est présenté.

Toutefois, votre commission estime devoir présenter un certain nombre d'observations. D'abord, les mesures qui nous sont proposées sont-elles de nature à porter notre pays au premier rang des nations industrialisées ?

Comme le démontre mon rapport écrit, et comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, l'effort mesuré par le rapport de la défense nationale brute de recherche sur le produit national brut, est plus faible en France qu'il ne l'est aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

On peut noter également qu'en France le nombre de chercheurs pour 10 000 personnes actives est plus faible que dans ces mêmes pays et qu'au Japon.

Sans doute pourrait-on se consoler de mettre moins de moyens à la disposition de la recherche, si les résultats obtenus étaient égaux. Or, il semble que cette espérance ne soit pas tout à fait fondée.

C'est ainsi que, si nous comptons les prix Nobel obtenus depuis la dernière guerre dans le domaine scientifique, nous en trouvons 78 pour les Etats-Unis, 31 pour la Grande-Bretagne, 15 pour l'Allemagne et seulement 5 pour la France.

De même, si nous examinons l'aspect financier des échanges de brevets avec l'étranger, nous trouvons une balance constamment négative au détriment de la France.

Il semble donc que l'effort en faveur de la science et de la technologie accompli par le Gouvernement dans ses choix pour le budget de 1976 — effort méritoire et dont nous le félicitons — ne soit pas encore suffisant pour porter notre nation au tout premier rang des pays industrialisés, comme le souhaite le Président de la République.

Sans doute un tel résultat ne peut-il pas être l'œuvre d'une seule année. Les cinq années du VII^e Plan seront juste suffisantes pour y parvenir, mais votre commission des affaires culturelles s'associe aux remarques que le rapporteur général de la commission des finances du Sénat a formulées lors du débat sur la loi de finances : il serait souhaitable que chaque Plan de 5 ans soit arrêté avant la première année de sa mise en vigueur.

En ce qui concerne la préparation du VII^e Plan, votre commission des affaires culturelles y sera très attentive et elle demande d'y être associée dans toute la mesure du possible.

Je ne voudrais pas conclure sur la place de notre pays dans le monde, sans rendre un très juste hommage au C. E. A. dont notre collègue M. Chauty vient de nous vanter, avec beaucoup de justesse, les mérites.

Une seconde observation vise la part trop faible que prend l'industrie dans l'effort français de recherche.

Vous pourrez lire, en annexe du rapport de votre commission, un exposé sur l'effort privé japonais en faveur de la recherche. Celui-ci est impressionnant d'abord par son ampleur, et ensuite parce qu'il a permis à un pays complètement privé de ressources naturelles de devenir la grande puissance industrielle que l'on sait.

On peut évaluer, en valeur relative, c'est-à-dire, ramené à la production intérieure brute, l'effort privé français à la moitié de l'effort japonais et à un peu plus de la moitié de l'effort allemand.

Les remèdes à une telle situation sont beaucoup trop difficiles à trouver pour avoir leur place dans le présent rapport. D'ailleurs, ce domaine concerne davantage la commission des affaires économiques et du Plan que la commission des affaires culturelles. C'est pourquoi je me bornerai, pour cette année, à faire état de cette disproportion entre l'activité de recherche des entreprises comparée à celle des pays qui se trouvent dans une situation semblable à la nôtre.

Et nous vous invitons, par conséquent, monsieur le ministre, puisque vous êtes à la fois le ministre de la recherche et le ministre de l'industrie, à faire en sorte que la seconde vivifie davantage la première, et cela pour son plus grand bien.

Reste la troisième observation de votre commission, qui porte sur la coopération internationale en matière de sciences et de technologie.

Votre commission des affaires culturelles a noté qu'en dehors du domaine de la défense et de celui de l'industrie, l'un en raison du secret qui s'y attache, le second en raison de son caractère de compétitivité, rien ne s'oppose à ce que la plupart des recherches soient menées collectivement par les nations.

A ces considérations s'ajoute le fait que, dans certaines directions, les progrès ne peuvent s'accomplir sans mettre en œuvre des appareils si puissants et d'un prix si élevé qu'aucune nation de dimensions moyennes, comme notre pays, ne pourrait en supporter seule la charge.

A titre d'exemple, je me bornerai à citer le grand accélérateur que l'organisation européenne pour la recherche nucléaire, c'est-à-dire le C.E.R.N., est en train de construire à Genève. Cette organisation a accompli, jusqu'à présent, un excellent travail, a fait d'importantes découvertes et c'est en toute confiance que notre pays contribue à ses dépenses et à ses projets.

Votre commission souhaiterait qu'un tel exemple soit imité dans le plus grand nombre de domaines possible et notamment, dans deux voies prioritaires, la fusion thermonucléaire et l'industrie des satellites de télécommunication.

Il est frappant de constater que la plupart des problèmes se posent presque dans les mêmes termes à un grand nombre de pays — et cette réflexion s'applique autant aux problèmes humains, sociaux et économiques qu'aux problèmes de science physique — et que chaque pays pense devoir les traiter isolément.

C'est donc à partager son grand souci de coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie que votre commission vous invite, monsieur le ministre.

Et je n'ai pas à conclure, monsieur le ministre, puisque je vous ai annoncé au début de mon exposé que la commission des affaires culturelles du Sénat se montre favorable, dans sa très grande majorité, à l'adoption du budget que vous présentez au Sénat. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je viens d'écouter, après avoir lu les documents, les exposés oraux qui ont été présentés ce matin par vos rapporteurs. Ils ont développé dans leurs interventions les principaux aspects du budget du ministère de l'industrie et de la recherche, précisé ses grandes masses, analysé ses principales caractéristiques et apporté un certain nombre de remarques et d'observations.

Je voudrais ici les remercier pour la qualité de ce travail, pour les observations et les suggestions qu'ils ont présentées. Dans le courant de mon exposé, j'en relèverai déjà un certain nombre, mais, s'ils le veulent bien, j'entrerai plus dans le détail au moment où je répondrai à l'ensemble du Sénat.

Au lieu de revenir sur la présentation qui a été faite par les rapporteurs, je préférerais répondre aux observations, éclairer les points qui méritent une explication plus longue et replacer enfin ce budget dans le cadre général de la politique que le Gouvernement s'est fixée en matière d'industrie, d'énergie et de recherche.

J'ai déjà eu, vous le savez, l'occasion de m'expliquer devant chacune des trois commissions compétentes du Sénat. J'ai eu également l'occasion de répondre, cette année, aux nombreuses questions orales avec et sans débat qui m'ont été posées. Vous savez — je vous l'ai dit et je tiens à vous le confirmer — combien je suis soucieux d'informer votre assemblée. J'y trouve l'occasion de préciser ma politique, de l'éclairer et de l'orienter. Les travaux de vos rapporteurs et de vos commissions sont d'ailleurs l'exemple même du caractère fructueux de ce dialogue.

Depuis l'année dernière, par la force des circonstances, le ministère dont j'ai la charge s'est trouvé bien souvent au premier rang de l'actualité. Je me suis donc efforcé de faire face aux nécessités de la conjoncture, de préparer l'avenir à moyen et à long terme pour notre industrie, de réexaminer complètement les grands dossiers en instance en proposant au Gouvernement des solutions durables, enfin de définir et de mettre en application les grandes orientations souhaitées par le Président de la République en ce qui concerne plus particulièrement la recherche.

Je traiterai donc, ce matin, devant vous de la conjoncture et de la politique industrielle, des grands dossiers et de la recherche.

D'abord, la conjoncture et la politique industrielle. La crise que nous connaissons depuis plus d'une année est certainement la plus sévère que nos économies aient eu à traverser. Le recul de la production industrielle de plus de 10 p. 100 en une année en est le signe manifeste et cette conjoncture difficile a nécessité, de la part des pouvoirs publics, une action vigilante et continue dont le ministre de l'économie et des finances s'est expliqué à plusieurs reprises devant vous.

Les mesures destinées à soutenir l'activité économique ont été prises en mars, en juin et enfin en septembre. J'ai veillé, à cette occasion, à ce que ces mesures permettent d'accélérer les investissements des entreprises, de remédier à la charge trop faible des industries d'équipement et, en visant plus loin, de faire disparaître les goulets d'étranglement traditionnels de l'économie française.

Cette crise a touché plus sévèrement certaines entreprises et certains secteurs : le rôle du ministre de l'industrie et de la recherche a été alors de chercher des solutions industrielles valables à moyen et à long terme pour les entreprises en difficulté.

Vous connaissez des exemples de cette action — je les ai exposés devant vous — qui a concerné plus de 600 entreprises en dix-huit mois et a permis de préserver plus de 100 000 emplois. Elle vise à préserver l'emploi, tout en rétablissant de façon durable les conditions de fonctionnement de l'appareil industriel.

Il ne s'agit en aucun cas, comme vous le savez, de soutenir artificiellement, avec l'argent du contribuable, des entreprises non viables ; il s'agit, bien au contraire, de sauvegarder les outils de production qu'une mauvaise gestion, une conjoncture passagère ou une organisation inadaptée mettait en péril et d'utiliser l'intervention de l'Etat pour améliorer la structure et l'organisation de l'entreprise et du secteur en question.

Ces difficultés conjoncturelles ont touché plus sévèrement certains secteurs et vos rapporteurs, tout à l'heure, se sont fait l'écho des difficultés de certaines branches professionnelles.

Je me suis expliqué devant vous sur les mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne le textile : la surveillance des importations anormales a déjà fait sentir ses premiers résultats et l'activité de ce secteur, quoique inégalement répartie, semble désormais s'orienter dans une meilleure direction.

La sidérurgie, bien sûr, fait l'objet de nos préoccupations et tout à l'heure M. Collomb a attiré particulièrement mon attention sur ce sujet. Je peux vous dire qu'un examen très attentif est en cours avec les responsables tant du ministère de l'économie et des finances que du mien.

Je voudrais rappeler ce que j'ai dit devant l'Assemblée nationale, à savoir combien je souhaitais dans ce domaine que les autorités européennes prennent les responsabilités qui sont les leurs et qu'appelle la situation. Je continue, pour ma part, à agir dans ce sens.

Un certain nombre d'autres secteurs font l'objet d'études et de concertation entre mon administration et les professionnels : des programmes permettant une rationalisation des tâches, une reconquête du marché intérieur, une reprise des exportations sont en cours d'établissement dans des secteurs aussi importants pour l'avenir que la machine-outil, le bois et le papier. C'est une œuvre de longue haleine que nous entreprenons et que nous entendons conduire avec persévérance.

La conjoncture semble désormais devoir soutenir notre action : les signes de la reprise, certes inégalement répartis, sont cependant suffisamment manifestes pour faciliter la mise en œuvre des objectifs industriels que nous nous sommes fixés.

L'indice de la production industrielle d'octobre sera, d'après les premiers résultats, nettement supérieur à celui de septembre et cette progression doit se poursuivre en novembre. Les chefs d'entreprise, sont, d'après les enquêtes, plus optimistes dans l'immédiat et davantage encore dans leurs perspectives à trois mois.

L'activité des secteurs des biens de consommation a repris à partir de juillet, les secteurs de l'automobile, de l'électroménager, de l'électronique grand public sont repartis dans des conditions favorables, tandis que la situation du meuble, dont M. Collomb parlait tout à l'heure, et de plusieurs secteurs du textile est en voie d'amélioration.

Les perspectives pour les biens d'équipement marquent également un progrès et les industriels escomptent encore les résultats du plan de soutien comme un des éléments importants de la reprise.

Le déstockage intervenu pendant la dernière période doit permettre aux effets de la reprise de se faire sentir progressivement dans les activités situées en amont, en particulier pour les biens intermédiaires.

Enfin, les perspectives des grands pays industriels qui sont nos partenaires principaux dans le commerce international sont désormais meilleures, franchement pour l'Allemagne, de manière plus inégale pour les Etats-Unis ou le Japon, mais cependant certaines.

C'est justement dans cette conjoncture que l'action menée par les pouvoirs publics doit être plus vigilante, pour que la reprise de l'activité ne s'accompagne pas d'un retour de l'inflation.

Je crois utile à cet égard de rappeler devant le Sénat quels sont les principes de notre politique industrielle qui ont été illustrés par beaucoup d'exemples durant ces derniers mois, mais qui méritent d'être rappelés car ils serviront également de guide pour l'année qui vient.

Dans l'économie libérale qui est la nôtre, ouverte sur le monde et engagée dans la compétition internationale, ce sont les règles du marché qui doivent conduire en permanence à l'adaptation du système productif, à la redistribution des facteurs de production en fonction des nécessités et des conditions nouvelles. L'intervention de l'Etat doit donc avant tout viser à créer des conditions favorables à la croissance industrielle ; elle doit être exceptionnelle et provisoire, c'est-à-dire qu'elle se justifie lorsque les intérêts de la nation ou son indépendance sont concernés dans des secteurs vitaux, lorsque les adaptations risquent de se faire dans des conditions sociales trop brutales ou inacceptables ; mais, à terme, elle doit viser à redonner aux entreprises la capacité d'affronter seules le marché et de s'adapter à ses conditions.

A l'heure actuelle — je dois le dire — en dehors de l'action sectorielle que j'ai évoquée, il est nécessaire d'orienter notre politique dans deux directions : redonner aux entreprises les moyens de soutenir la reprise et d'investir davantage ; définir et mettre en œuvre un programme spécifique dans le domaine de la petite et moyenne industrie, programme que j'ai annoncé et que je vais prochainement soumettre au Gouvernement.

En présentant les principes de cette politique industrielle, je souhaite également, pour répondre à un souci exprimé par votre assemblée, évoquer devant vous le cas des entreprises publiques.

A cet égard, le président de votre commission des finances a appelé l'attention du Gouvernement à plusieurs reprises sur la gestion et le contrôle de ces entreprises. Le ministre de l'économie et des finances a eu l'occasion de donner des indications générales sur la politique des pouvoirs publics dans ce domaine, mais, de mon côté, je souhaite vous indiquer, en ce qui concerne les entreprises placées sous ma tutelle, les grands principes que j'ai fixés.

Le premier, c'est que les entreprises publiques doivent d'abord être considérées comme des entreprises tout court. C'est dire que, dans leur domaine propre d'action, les dirigeants de l'entreprise doivent avoir une grande liberté de gestion. Les objectifs seront fixés à l'occasion du budget de l'entreprise ou mieux lors de l'établissement du plan pluriannuel. Les gestionnaires doivent être jugés sur les résultats.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Très bien !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Pour que cette règle d'action soit équitable, il ne faut naturellement pas imposer à ces entreprises des charges anormales, ni leur confier des missions d'intérêt général qui ne relèvent pas de leur action.

Mais, si leurs charges ne doivent pas être exorbitantes, leur attitude doit être exemplaire, non seulement à l'égard de règles en vigueur — cela va de soi — mais à l'égard des mœurs sociales et de l'orientation générale fixée par les pouvoirs publics.

Il reste alors un problème essentiel : celui de la diversification.

L'évolution technique, le redéploiement industriel, les exigences de la concurrence, les objectifs de stabilité de l'emploi peuvent rendre une telle diversification nécessaire. Mais, dans un tel cas, l'autorisation doit être donnée par les pouvoirs publics et le Gouvernement doit s'assurer que l'entreprise publique, intervenant dans un secteur nouveau pour elle, se conformera bien aux objectifs de politique industrielle de ce secteur.

Tels sont les principes fixés, à l'application desquels je veillerai et que je souhaitais rappeler devant vous.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. J'ai écouté avec intérêt ce que vous venez de dire sur ce grand débat que nous avons eu ici. Je vous remercie des précisions que vous apportez.

Je voudrais simplement ajouter qu'il ne faudrait pas que les autorisations qui seront données dépassent trop le cadre même fixé par la nationalisation. C'est là, en vérité, qu'il y a un problème.

Une loi de nationalisation a été votée ; nous la respectons et il ne faudrait pas que, sous le prétexte de concurrence, vous acceptiez une diversification qui vous éloignât trop de ce qui a été autorisé par la loi.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Cela doit faire partie, évidemment, du cadre de vérification de la politique que je signalais tout à l'heure.

J'aborde maintenant la seconde partie de cet exposé, c'est-à-dire les grands dossiers.

En présentant le budget du ministère de l'industrie et de la recherche l'année dernière, j'avais dit au Sénat mon intention, dans les secteurs de ma compétence et pour les principaux dossiers dont je suis saisi, de proposer au Président de la République les orientations indispensables pour les années à venir : sur tous ces points, la politique a été effectivement définie, les orientations arrêtées, les mesures d'application lancées. Vos rapporteurs en ont fait état et je voudrais à mon tour revenir sur certains aspects fondamentaux pour notre avenir, de façon à informer complètement le Sénat et à répondre aux observations de vos rapporteurs.

J'aborderai donc devant vous les grands dossiers industriels de notre temps, c'est-à-dire l'informatique, l'électronucléaire, l'espace, l'approvisionnement de la France en matières premières et l'énergie.

L'action que nous avons poursuivie dans les domaines de l'informatique, de l'industrie électronucléaire et de l'espace, vise à nous donner les moyens de l'indépendance, c'est-à-dire

non seulement la capacité technique et industrielle de produire, mais aussi celle d'affronter la compétition internationale dans les meilleures conditions.

L'aide de l'Etat à ces secteurs ne doit pas être une assistance permanente ; l'objectif doit être au contraire de leur donner les moyens, par leur taille, par les accords passés avec d'autres partenaires, d'affronter un marché qui est inévitablement le marché mondial.

En ce qui concerne l'informatique, les accords entre les pouvoirs publics, la C.I.I. et la société Honeywell-Bull sont établis, et, vous l'avez rappelé tout à l'heure, messieurs les rapporteurs, leur date d'effet, comme je l'avais annoncé, sera le 1^{er} novembre 1975.

En retrouvant le potentiel français qui était celui d'Honeywell-Bull, en l'associant à celui de la C.I.I. dans une société française par ses capitaux, ses dirigeants, son centre de décision, en l'associant par des accords de coopération à la société américaine Honeywell, nous créons le deuxième groupe mondial de l'informatique.

Les conditions sont donc rassemblées pour que la présence de la France dans l'informatique se réalise au niveau mondial, en préservant son autonomie et son indépendance, et grâce à une société compétitive ; l'aide de l'Etat, importante pour la mise sur pied et le démarrage de cette grande entreprise, pourra donc être dégressive et limitée dans le temps.

M. Descours Desacres a tout à l'heure attiré mon attention sur un certain nombre de points précis. Comme j'aurai vraisemblablement dans le courant de la séance d'autres observations à présenter sur ce sujet, j'aborderai, s'il le veut bien, les questions relatives à la C. I. I. plus en détail lorsque je répondrai d'une façon plus générale aux questions qui m'auront été posées.

Ce sont les mêmes principes qui ont guidé notre action dans le domaine électronucléaire.

Pour résister à la concurrence étrangère et pouvoir aborder le marché mondial, l'ensemble des commandes d'E. D. F. de réacteurs à eau légère a été concentré sur la société Framatome. Mais, à partir du moment où les circonstances conduisaient à cette situation, il fallait assurer la totale indépendance de cette entreprise. C'est la raison pour laquelle nous sommes entrés en négociation avec la société Westinghouse et qu'il a donc été décidé de racheter à Westinghouse les deux tiers des intérêts qu'elle possédait dans Framatome.

Je reviendrai vraisemblablement plus en détail sur la structure qui sera élaborée et je répondrai surtout aux points importants soulevés par M. Descours Desacres et un autre de vos rapporteurs sur la compétitivité nécessaire dans le domaine de l'électronucléaire et, surtout dans le domaine des exportations, sur la coordination nécessaire.

Simultanément, le C. E. A. entrera au capital de Framatome et un programme commun de recherche sera établi pour mettre fin en 1982 à la licence américaine, tout en poursuivant ultérieurement une coopération avec Westinghouse sur un pied d'égalité.

En résumé, notre intervention permet la constitution d'une entreprise française de taille mondiale qui, grâce à l'entrée et à l'appui du C. E. A., trouvera rapidement son indépendance technique et pourra conclure avec ses partenaires étrangers des accords de coopération sans craindre une quelconque dépendance.

Je sais que cette solution va dans le sens des préoccupations exprimées depuis plusieurs années par votre assemblée ; elle va dans le bon sens, qui est celui de la recherche d'une capacité industrielle sauvegardant les intérêts fondamentaux de notre pays.

L'année dernière, j'avais exposé devant le Sénat ce que pouvait être notre politique dans le domaine de l'espace : le programme du lanceur *Ariane*, prévu dans des conditions qui permettent le contrôle des coûts, nous donnera les moyens d'être présents, avec nos partenaires européens, sur le marché des lanceurs de satellites : c'est, j'en suis persuadé, un créneau intéressant sur le plan économique, qui permet d'éviter le monopole des deux superpuissances auxquelles nous aurions été conduits, sinon contraints, de faire appel sans lui.

L'approvisionnement en matières premières de la France, qui ne produit que 14 p. 100 de ses ressources, a été revu en fonction des conditions économiques nouvelles.

Un programme d'économies a été lancé : un inventaire quinquennal de nos ressources, y compris celles de la Guyane, est en cours : des plans seront établis avec les professionnels, je le dis à l'intention de M. Descours Desacres, à l'image du

plan cuivre, pour les matières rares. Enfin, des stocks de sécurité, vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, ont été constitués, qui permettent de pallier les aléas de notre approvisionnement.

Cette action est désormais bien connue : elle implique que les principes définis par le conseil de planification soient mis en œuvre de façon continue et persévérante. C'est à cette application que je veille désormais.

Vos commissions et vos rapporteurs se sont penchés plus longuement sur les problèmes de l'énergie : il est certain que, si la conjoncture industrielle a pu faire croire à certains qu'ils passaient au second plan, leur importance pour l'avenir de notre économie demeure fondamentale.

Notre politique dans ce domaine est volontaire, cohérente et soucieuse des équilibres économiques. Les choix arrêtés au début de l'année 1975 impliquent, vous le savez, une volonté très ferme. Il s'agit d'économiser — et sur ce point vous avez pu constater que les résultats nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie — et de diversifier nos approvisionnements.

La diversification, c'est d'abord le développement de la production d'électricité d'origine nucléaire. Des perspectives ont été tracées pour 1985 : que le nucléaire contribue pour un quart environ à l'approvisionnement énergétique de la France.

Le Gouvernement a fixé le rythme de lancement des centrales nucléaires en 1976 et 1977 pour que cet objectif puisse être atteint. Il continuera à le faire dans les prochaines années selon les mêmes principes, mais en intégrant les données nouvelles techniques, économiques et commerciales qui auront pu apparaître entre-temps.

En proposant au Gouvernement de ne se prononcer sur les rythmes de commande qu'au moment où les décisions sont nécessaires, je n'entends pas perdre de vue la politique définie ni les objectifs retenus, mais simplement faire preuve d'un réalisme normal pour des décisions de cette importance.

Par conséquent il n'y a pas, je le dis à M. Chauty, de politique fluctuante à cet égard ; mais il y a la volonté, lorsque les décisions sont prises, d'intégrer toutes les données dont on peut disposer.

Nous n'avons pas intérêt à prendre, à l'avance, de décisions qui peuvent attendre alors que les conditions d'approvisionnement du marché, les conditions techniques, industrielles et commerciales peuvent changer. Mais ce dont je puis assurer M. le rapporteur Chauty, c'est que les décisions seront prises à temps pour que les programmes s'exécutent dans de bonnes conditions.

Diversifier, c'est également maintenir en volume — vous savez que c'est là un des objectifs qui a été tracé par le conseil de planification — la part du charbon et exploiter nos ressources nationales au maximum économiquement valable. C'est aussi développer les importations de gaz, mieux répartir nos importations de pétrole suivant leur origine et accélérer les recherches et les expérimentations dans le domaine des énergies nouvelles.

C'est le sens de l'action que nous avons menée cette année, conformément aux objectifs fixés.

Pour répondre aux observations de vos commissions, je souhaite insister sur le caractère cohérent de ces choix et sur le souci qui est celui du Gouvernement des équilibres économiques.

Il faut en permanence rechercher un ajustement entre l'indépendance de nos approvisionnements et leur moindre coût. L'exploitation du charbon national est certainement, compte tenu des dernières décisions prises par le Gouvernement, poussée au maximum économiquement envisageable. Le pétrole reste et restera encore longtemps une énergie compétitive, même si sa part doit décroître dans notre approvisionnement où elle est, à l'heure actuelle, c'est vrai, trop importante. L'énergie nucléaire doit être développée au rythme technique et financièrement possible. Les énergies nouvelles n'en sont, sauf pour la géothermie, qu'au stade de l'expérimentation et du développement technologique.

C'est dans ce contexte que se pose le problème du prix de l'énergie. Compte tenu des nécessités de la lutte contre l'inflation, des conditions de la production industrielle confrontée à une hausse généralisée des matières premières, de l'incertitude du niveau final où se stabilisera le prix du pétrole, il n'est pas apparu souhaitable aux pouvoirs publics de répercuter immédiatement et complètement la hausse du prix du pétrole sur toutes les autres formes d'énergie.

Les conditions financières d'exploitation des établissements publics s'en sont trouvées aggravées, mais cette aggravation

est temporaire. Je voudrais signaler au Sénat que le déficit de Gaz de France est résorbé pour 1975 et que celui d'E.D.F. aura diminué des deux tiers en 1975 par rapport à 1974.

Il est vrai que cet objectif sera atteint en partie par une diminution de certaines ventes. Mais le but du Gouvernement est bien, je puis en donner l'assurance au Sénat, de parvenir à l'équilibre. En réduisant le déséquilibre, c'est bien dans ce sens que nous allons.

Le rajustement du prix du charbon ne saurait à lui seul conduire à l'équilibre financier des Charbonnages de France. Mais c'est là une conséquence de notre volonté de maintenir l'exploitation de cette ressource nationale, malgré des conditions d'exploitation difficiles et coûteuses en comparaison de celles que connaissent la plupart des producteurs de charbon étrangers.

Une autre ressource énergétique nationale — l'hydro-électricité — méritait de voir son avenir réexaminé à la lueur des bouleversements intervenus depuis deux ans sur le marché de l'énergie. C'est au sénateur Pintat que j'avais demandé de présider la commission chargée de ce réexamen et, au moment où je reçois les conclusions des études entreprises, je tiens à remercier ici son président pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a conduit les travaux de sa commission.

Ce rapport venant de m'être remis, je tiens à informer en premier le Sénat des idées principales qui s'en dégagent et des conclusions que l'on peut déjà en retenir.

L'énergie hydro-électrique a un potentiel fatalement limité, mais qui n'est pas encore complètement exploité, compte tenu des nouvelles conditions économiques qui sont apparues.

Une réévaluation des conditions de réalisation des grands barrages avec les techniques les plus modernes doit faire apparaître un certain nombre de projets compétitifs.

L'équipement des petites chutes — et je rejoins les préoccupations de vos rapporteurs — par des producteurs indépendants présente un intérêt pour la collectivité tout entière et doit donc être plus favorisé par les pouvoirs publics qu'il n'a pu l'être dans le passé.

Il y a donc encore en France, monsieur le sénateur Colomb, quelques possibilités de développement de l'hydro-électricité. Je m'attacherai à ce que ces potentialités soient rapidement mises en valeur. Je rappelle au Sénat que, dès maintenant, une provision de 50 millions de francs a été réservée au fonds de développement économique et social en attendant les conclusions de la commission présidée par M. le sénateur Pintat, dont il va maintenant falloir tirer les conséquences sur les programmes, soit d'Electricité de France, soit de la Compagnie nationale du Rhône.

J'aborde maintenant le troisième volet de mon exposé : la recherche.

Le budget de la recherche est, vous le savez, de nature interministérielle. Il traduit les orientations arrêtées par le Président de la République en février dernier : la France doit se placer au premier rang des pays qui lui sont comparables pour l'importance et la qualité de sa recherche.

C'est la condition, dans bien des domaines, de notre indépendance ; c'est le moyen de valoriser notre potentiel industriel et, face à la concurrence de plus en plus vive dans les domaines traditionnels, d'être présent dans les secteurs où la capacité de nos techniques et de notre main-d'œuvre apportera le plus de valeur ajoutée à nos productions ; c'est la possibilité d'améliorer les conditions de vie des Français, dans leur santé, leur travail, leur vie quotidienne. C'est, enfin, assurer à notre pays le rayonnement culturel qui a été et doit rester le sien dans le concert des nations.

C'est une ambition élevée, mais réaliste pour la France dans les conditions du monde moderne.

Le projet de budget pour 1976 est la traduction dans les faits de ces choix :

— par le rythme de progression des investissements, le plus élevé des pays industrialisés pour l'an prochain. Les crédits d'équipement de l'enveloppe recherche croîtront de 15,3 p. 100 si l'on réserve le cas du Commissariat à l'énergie atomique, du Centre national des études spatiales et de l'informatique, qui ne relèvent pas exclusivement de la politique de recherche proprement dite et qui bénéficient de très importants suppléments de crédits au titre du plan de soutien ;

— par la part réservée à la recherche fondamentale qui est voulue prioritaire, ce qui se traduit en particulier par une

augmentation de près de 16 p. 100 de la dotation du Centre national de la recherche scientifique, organisme qui se situe au centre du dispositif français de recherche fondamentale ;

— par l'effort consacré aux secteurs de recherche favorisant les économies d'énergie et de matières premières et la croissance des exportations ;

— par l'importance nouvelle donnée aux recherches qui ont un impact collectif dans le domaine de la santé, des conditions de travail ou des transports.

Dans cette optique, des principes nouveaux de l'emploi scientifique ont été définis. Ils portent essentiellement sur le renouvellement et la mobilité des chercheurs : rien ne serait plus sclérosant que des centres de recherche cloisonnés, recrutant peu, sans espoir ni possibilité de mobilité d'un laboratoire ou d'une discipline à l'autre.

Le premier objectif est donc d'avoir un recrutement permettant un renouvellement naturel par la base : nous avons prévu, cette année, que les créations d'emplois de chercheurs seraient supérieures de 4 p. 100 au total des emplois existants. En 1976, le nombre de postes nouveaux créés pour la recherche triplera par rapport à 1975.

Ces chiffres sont significatifs de la volonté du Gouvernement de promouvoir une politique de l'emploi scientifique conforme aux intérêts de la nation. D'autres mesures destinées à assurer une formation par la recherche aux jeunes qui le désirent, à résoudre les problèmes sociaux que peuvent connaître les laboratoires, à assurer l'adaptation de l'emploi scientifique au développement de la science, sont autant de preuves, s'il en était besoin, du souci du Gouvernement de valoriser l'effort de nos chercheurs, car c'est d'eux que dépendra en premier lieu la qualité de la recherche française. Les travaux en cours pour l'élaboration du VII^e Plan tiennent compte, naturellement, de notre volonté dans ce domaine.

En même temps que le nombre d'emplois nouveaux est multiplié et que la progression des crédits retrouve le rythme qui doit être le sien, j'ai proposé au Président de la République et au Gouvernement un certain nombre de réformes des procédures et des organismes, car les choix, la répartition des crédits dans le domaine de la recherche sont difficiles : ils sont le fruit d'une confrontation entre les préoccupations des scientifiques et des techniciens et les objectifs fixés par le Gouvernement.

La délégation générale à la recherche scientifique et technique a été réformée dans le sens d'un renforcement de son rôle de coordination.

Le comité consultatif de la recherche scientifique et technique est aménagé dans son fonctionnement et sa composition pour conseiller plus efficacement le Gouvernement.

Les grands organismes de recherche, à vocation spécifique, doivent également voir leur action orientée dans le sens des objectifs fixés : la création, dans leurs domaines, de comités consultatifs sectoriels ouverts sur l'extérieur doit permettre aux ministres responsables, et au ministre de l'industrie et de la recherche, d'être utilement informés et conseillés sur les orientations à fixer à ces organismes.

Avec des moyens financiers en progrès, une reprise des recrutements, des procédures à la fois plus strictes et plus ouvertes à la concertation, la recherche française doit entrer dans une ère nouvelle.

Cette ère nouvelle, c'est l'exploitation des résultats obtenus dans les domaines spatial, océanologique, nucléaire, électronique, informatique, pour une plus grande capacité industrielle ; c'est la prise en compte des besoins — je dirai quotidiens — de nos concitoyens et de la nécessité d'améliorer leurs conditions de vie ; c'est, enfin, la poursuite d'une recherche de base qui est le gage du développement harmonieux de la France de demain.

Cette ambition nécessite des moyens financiers en augmentation, mais qui sont à la mesure de nos possibilités et de nos capacités.

En vous présentant, mesdames, messieurs les sénateurs, la politique industrielle et de recherche du Gouvernement, je me suis efforcé de répondre aux observations de vos commissions et j'aurai l'occasion, je l'ai dit, de revenir à la fin de ce débat sur les points qu'ont soulevés et que soulèveront encore les orateurs.

J'ai le sentiment que la ligne que nous avons tracée rencontre largement les préoccupations exprimées par votre assemblée et

par vos commissions, et je me réjouis de voir que la concertation que vous avez demandée et que, pour ma part, je souhaite, porte ses fruits.

La France est désormais une puissance économique majeure ; mais ces résultats doivent être consolidés, et, me semble-t-il, dans deux directions.

La première, c'est la poursuite de l'acquis scientifique et technologique, qui est la condition première de notre place dans la compétition internationale et de notre prospérité.

La seconde, c'est la consolidation d'un tissu industriel qui, en France, est largement constitué de petites et moyennes entreprises dont le dynamisme et le développement doivent être favorisés et encouragés.

Je suis persuadé que, dans la poursuite de ces objectifs, je puis compter sur l'appui du Sénat et c'est dans cet esprit que je vous demanderai de suivre les conclusions de vos commissions et d'adopter le projet de budget qui vous est soumis. (Applaudissements au centre, à droite et sur les travées de l'U. C. D. P.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1975 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 36 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 36 minutes ;

Groupe socialiste : 31 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 25 minutes ;

Groupe communiste : 22 minutes.

La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le ministre, au cours de l'année qui s'achève, les occasions d'exercer votre rôle de tuteur de l'industrie française ne vous ont pas manqué. Cela, tout compte fait, n'est pas de très bon augure.

Tous les secteurs de l'industrie, ou presque, ont été l'objet de vos soins. Hier, c'était l'automobile ; aujourd'hui, c'est la sidérurgie, le textile, l'informatique. Les uns et les autres ont été, et sont encore, profondément affectés par la crise. Des décisions de restructuration ont été prises. Etaient-elles les meilleures ? Il est difficile d'en décider dans l'absolu. Il vous a fallu, monsieur le ministre, repenser en termes de marché, c'est-à-dire de rentabilité, des décisions qui furent, en leur temps, à caractère surtout technique et politique. C'est une tâche délicate comme tout choix qui comporte des risques.

Pour ma part, je ne vous ferai pas de procès d'intention, car je ne doute pas qu'un souci constant de servir l'intérêt national ne vous ait animé.

J'observe, en outre, qu'un effort important, que vous venez de rappeler, a été consenti, en 1976, en faveur de la recherche fondamentale, spécialement en matière agronomique et dans le domaine des sciences de la vie et de la société. De tout cela, nous devons nous féliciter.

Cependant, nombre d'entreprises nationalisées voient leurs difficultés s'aggraver. La réduction sévère du trafic marchandes de la S. N. C. F. pousse à son point extrême le déficit d'exploitation de cette société. C'est là une situation malencontreuse entre toutes, surtout si l'on tient compte de la décision, par exemple, récemment prise de création de la ligne à grande vitesse Paris—Lyon. Comment cette opération, nécessaire sans doute, mais coûteuse, sera-t-elle financée ?

L'E. D. F., dont vous évoquiez tout à l'heure le rétablissement du bilan, est, de son côté, prisonnière d'une double contrainte : d'un côté, elle doit obéir à l'urgence de l'investissement nucléaire ; de l'autre, elle est condamnée à la lenteur calculée de l'augmentation de ses tarifs, situation, là encore, monsieur le ministre, inconfortable, dont l'issue n'apparaît pas clairement.

Au total, il faut savoir que les subventions de l'Etat à l'ensemble du secteur public passent de 13 388 à 16 891 millions de francs, soit une augmentation de 21,3 p. 100. Ce chiffre impressionnant obère le budget de votre ministère et limite d'autant, monsieur le ministre, sa capacité d'initiative et d'intervention, ce que nous regrettons.

Faut-il évoquer le cas particulier, intéressant, de la régie Renault, dont le dynamisme honore notre pays et illustre de façon exemplaire son image de marque industrielle à l'étranger ? Il est vrai que les conditions de financement de son expansion

par son actionnaire principal, qui est l'Etat, lui confèrent un statut privilégié. Elle ne peut donc servir de modèle à l'ensemble d'une industrie qui, en voie d'endettement croissant, est très loin de bénéficier des mêmes avantages.

Les ambitions de diversification de la Régie sont légitimes ; elles lui sont imposées par les perspectives moins brillantes de l'expansion de l'automobile, mais elle dépassent à l'évidence ce que lui permettrait, en stricte orthodoxie financière, son taux de rentabilité. Au moment où la régie Renault poursuit activement sa reconversion et vient relayer, dans les secteurs les plus divers, des entreprises de statut privé en difficulté, il serait souhaitable, croyons-nous, monsieur le ministre, que la source et l'ampleur de ses moyens soient mieux connues de tous.

En écho au doute qu'exprimait récemment, à cette tribune, le président de notre commission des finances, je serais tenté de vous poser, en la circonstance, une question qui est celle de la relation entre le public et le privé dans une économie où l'influence du premier s'étend, semble-t-il, irrésistiblement aux dépens du second.

Il convient, en effet, que l'opinion comprenne clairement ce que contient la notion de nationalisation et ce qu'elle représente pour l'Etat, c'est-à-dire en fait, pour le contribuable. Nous entendions dire, voilà peu, « qu'il faudrait bien un jour faire passer certaines bonnes affaires dans le secteur public ». Cette formule pêche, à mon avis, par la base puisqu'elle suppose que, devenues publiques, ces entreprises resteraient bonnes. Or, c'est ce qu'il conviendrait précisément de démontrer.

Qu'en est-il par ailleurs, monsieur le ministre, des plans de restructuration dont vous avez peu parlé, en attente dans des secteurs aussi importants que la machine-outil, la péri-informatique, le textile, l'équipement automobile ? J'y ajouterai volontiers — et vous connaissez mon souci à cet égard — l'industrie agro-alimentaire, qui devient de plus en plus une industrie, et des plus lourdes, et qui n'a pas jusqu'ici été l'objet de l'attention que son rôle, qui devrait être capital dans l'amélioration de notre balance commerciale, doit lui mériter. Sa conquête par le capital étranger est, hélas, déjà largement entamée. La même menace pèse sur l'équipement automobile. Nous aimerions connaître, monsieur le ministre, quelles sont les chances actuelles de voir vos efforts de réorganisation aboutir.

Mais je voudrais surtout appeler votre attention sur la situation de l'immense armée des entreprises privées. Elles sortent, vous le savez mieux que quiconque, éprouvées par la récession actuelle. Les industriels ont le sentiment que leurs problèmes ne sont pas toujours compris par l'opinion, ni, hélas ! par les pouvoirs publics. Pour trop de Français, aujourd'hui encore, l'industriel, s'il gagne de l'argent est un profiteuse ; s'il en perd, c'est un incapable. Condition inconfortable, vous en conviendrez, et qui rend son statut peu enviable. Faut-il vous étonner que nombre d'entre eux se laissent gagner par la lassitude et le découragement ? Et pourtant, qui créera les centaines de milliers d'emplois impatiemment attendus, si ce n'est eux.

Cet affaïssement de l'esprit d'entreprise me paraît lourd de conséquences pour l'avenir non seulement économique, mais aussi social de notre pays. Je songe tout spécialement à la vie, à l'équilibre des régions qui dépendent plus que jamais de la santé et de la confiance que peuvent avoir aujourd'hui en leur avenir les petites et moyennes entreprises. Elles ont souvent, à juste titre, le sentiment qu'on les écoute à peine.

Très prochainement, une occasion s'offrira à vous de leur marquer votre intérêt. Une proposition de loi sur la réglementation de la sous-traitance est actuellement déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et un projet de loi est en préparation sous la responsabilité de votre collègue le ministre du commerce et de l'artisanat. L'un et l'autre répondent à une nécessité urgente.

C'est un problème que les autres grandes nations industrielles maîtrisent beaucoup mieux que nous. Il faut qu'il soit abordé une bonne fois au fond et vite. Il serait hautement dommageable qu'il ne soit pas examiné et tranché avant la fin de cette session par les deux Assemblées. Monsieur le ministre, vous devriez pouvoir beaucoup en ce sens.

Puis, une question essentielle reste pendante : c'est celle de l'investissement productif. Sur ce point, à l'évidence, la politique des pouvoirs publics a manqué, ces années dernières, de cohérence. Dans une période qui paraît aujourd'hui presque fabuleuse — c'était en 1973, et à la faveur d'un certain laxisme, il faut bien le reconnaître — on a assisté à une accélération sensible des investissements. Mais à peine l'investissement producteur de

biens marchands commençait-il à rattraper son retard sur l'étranger que la crise de l'énergie de la fin de 1973, la réduction des marchés d'abord intérieur, puis extérieur, sont venues briser son élan. Et surtout, la part du secteur authentiquement productif dans la reprise des investissements a été beaucoup moins grande que celle des services.

Là, à coup sûr, il y a eu parfois excès. Le déséquilibre entre les secteurs tertiaire et secondaire qui s'est dessiné au cours des années 1960 en a été aggravé. Or, le poids trop lourd des services non producteurs de biens marchands est un des facteurs structurels de l'inflation. De plus — et je n'approuve pas sur ce point les déclarations du délégué général à l'aménagement du territoire — comme on atteint la limite des emplois qui pouvaient être créés dans le secteur tertiaire, il faut bien que le relais soit pris par l'industrie. Pour elle comme pour l'emploi, l'avenir passe donc par l'investissement.

Or, au moment où les indices d'un redressement de la conjoncture paraissent se préciser, on observe que c'est dans les industries de biens d'équipement que l'activité progresse le moins. Tout au plus pourrions-nous dire que la baisse d'activité et de production est stoppée, situation d'autant plus inquiétante, monsieur le ministre, que les dispositions — bénéfiques et opportunes à tous égards — prises pour relancer l'investissement, expireront dans moins d'un mois ! On peut penser qu'à l'approche du 31 décembre les projets particulièrement nombreux qui sont en cours d'examen, chez les petites et moyennes entreprises, sortiront des tiroirs.

Au cas où ce délai serait insuffisant pour que la mesure ait son plein effet, ne pourrait-on pas envisager, je vous le demande, une prolongation ? Après tout, cette mesure concerne des biens amortissables sur plus de huit ans, c'est-à-dire des équipements lourds. On comprend que la mise au point des dossiers demande du temps et que la décision exige de la réflexion. Sans doute pouvez-vous, monsieur le ministre, le faire comprendre à votre collègue le ministre de l'économie et des finances ?

Dans le même esprit, lors de la discussion générale de la loi de finances, ce dernier a bien voulu reconnaître que la réévaluation des bilans des entreprises méritait d'être examinée. Il ne faudrait pas que cette décision attendue depuis si longtemps soit liée à des conditions qui la vident de son contenu.

Ce point encore, monsieur le ministre, appelle votre vigilance. La réticence, la lenteur à investir qu'on rencontre chez beaucoup de chefs d'entreprise s'expliquent sans doute par le sous-emploi actuel des équipements dont ils disposent, mais ils trahissent aussi un manque de confiance dans l'avenir.

A quoi tient-il ? Au doute qu'on peut avoir sur une reprise vigoureuse et franche des affaires ? A coup sûr. Et pourtant les industriels devraient savoir que l'avantage reviendra demain à ceux qui auront su investir aujourd'hui. Mais il semble que l'origine de ce malaise soit avant tout d'ordre psychologique. Et elle tient à deux causes.

D'abord, le manque de cohérence de certaines mesures prises récemment par les pouvoirs publics. C'est ainsi qu'au moment même où l'on insiste sur la nécessité de la lutte contre l'inflation, on annonce des réformes à finalité sociale, au demeurant fort souhaitables, mais qui ne peuvent être sans incidence sur les coûts de production, et donc sur le niveau des prix. De même, à peine assiste-t-on aux premiers effets de la libéralisation du crédit sur la consommation ou la construction que l'on évoque déjà son prochain resserrement. Incohérence aussi le fait de recommander aux entreprises d'accroître leurs fonds propres, alors que l'on maintient le trop fameux prélèvement conjoncturel et le blocage des prix, ou encore incohérence si la mise au point de nouvelles incitations à l'épargne se trouvent gênées et combattues par le projet de taxation des plus-values.

En tout état de cause, il n'est pas bon d'avoir laissé dire et croire confusément que l'économie française avait péché par excès d'investissement. Cela n'a jamais été le cas de l'industrie en tant que telle. On s'en est rendu compte un peu tard, et les mesures pour corriger l'effet produit viennent, elles aussi, trop tard.

L'autre source de ce désenchantement tient à certains procès tapageurs confinant même à la provocation, qui ont été intentés, ici et là, à des dirigeants d'entreprises. On leur demande de prendre de plus en plus de décisions et d'initiatives et dans le même temps, au mépris des règles élémentaires du droit, on les livre à l'accusation et à la pâture d'une opinion publique plus ou moins bien éclairée. Et pourtant, on a entendu aussi des salariés attachés à leur instrument de travail réclamer un patron. On en a même vu d'autres se porter au secours de leurs dirigeants injustement accusés. Il y a une contradiction qu'il

faut avoir le courage de dénoncer. Sinon, le métier de responsable d'entreprise sera, demain, tout bonnement déserté. (*Rires sur les travées communistes.*)

Vous savez mieux que personne, monsieur le ministre, la part dominante et croissante que l'industrie est appelée à jouer dans le développement économique de notre pays. Celui-ci devra moins demain qu'hier à l'extension du marché des biens de consommation, domaine où la France a su, tout compte fait, fort bien défendre ses positions. En revanche, il dépendra de plus en plus de celles qu'elle saura conquérir sur le marché des biens d'équipement où les besoins restent immenses, surtout dans les pays du tiers-monde. Or, elle y est beaucoup moins bien placée.

Notre pays devra donc redoubler d'efforts, comme le signalait très justement, à la fin de son rapport, notre collègue M. Collomb, et cela, il faut que l'opinion le sache.

Plaider la cause de l'industrie, la faire mieux comprendre à un pays, dont on a souvent dit qu'il ne l'aimait pas, lui assurer le soutien et l'appui psychologique qu'elle mérite, c'est aujourd'hui, monsieur le ministre, l'un des premiers devoirs des pouvoirs publics, et je le pense, d'abord le vôtre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.D.R., ainsi qu'à droite.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, la commission des finances souhaiterait que la séance fût suspendue maintenant, car elle doit se réunir pour étudier un amendement.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute accéder à la demande de la commission. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quinze minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Certains de nos collègues, retenus en commission ou en réunion de groupe d'amitié, ne tarderont pas, je pense, à regagner l'hémicycle.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous traversons actuellement une des crises économiques les plus sévères que le monde ait vécues. Il ne faut pas oublier que cette crise est mondiale et notre pays ne pouvait pas être épargné, même s'il en a ressenti les effets un peu plus tard que certains autres.

Il s'est déclaré une sorte de guerre économique à l'échelle mondiale où chaque économie nationale a cherché à se reclasser dans un contexte mondial trouble et, forcément, dans une certaine bousculade.

La France a relativement bien supporté cette guerre économique et a mis en place, depuis quelques années les fondements de sa renaissance industrielle, support de la véritable puissance économique.

Dans ce domaine, vous donnez, monsieur le ministre, la priorité à la recherche et à l'énergie et vous avez raison, car c'est la source de tout développement industriel.

On constate un parallélisme frappant entre l'accroissement de la consommation d'énergie par une nation et la croissance de son produit national brut.

Pour toute action énergique en faveur de l'emploi et de l'enrichissement de la nation, il n'y a pas d'autre voie que celle de mettre une énergie abondante et, si possible, bon marché à sa disposition.

A cette fin, le rôle de la recherche est fondamental, particulièrement dans le domaine de l'énergie.

Le pétrole, en tant que source d'énergie, jouera un rôle encore très important en France pour de nombreuses années, malgré tous les efforts en cours dans d'autres secteurs.

La part du pétrole est passée, en quatre ans, d'environ 30 p. 100 à 70 p. 100 de nos besoins énergétiques totaux,

pendant que la part du Proche-Orient dans notre approvisionnement pétrolier passait de 44 p. 100 en 1970 à 70 p. 100 en 1974.

On mesure donc les risques d'une telle politique, qui a fait couvrir, depuis 1960, 90 p. 100 de nos besoins nouveaux par les hydrocarbures, ce qui a fait passer notre taux de dépendance pour les importations de sources d'énergie à 75 p. 100 de nos besoins.

L'énoncé de ce simple chiffre montre combien nous serons dépendants du pétrole pendant de nombreuses années encore, d'autant qu'en matière d'énergie rien ne va vite.

Rappelons qu'entre le moment où la décision de rechercher le pétrole a été prise et celui où, grâce à des efforts considérables, grâce aussi quelquefois à des hasards heureux, disons-le, le pétrole a pu être utilisé, il s'est écoulé un délai d'environ dix ans. On ne peut donc faire dépendre une politique énergétique pétrolière de mesures à court terme.

Or, comment est composé le prix des produits pétroliers français. Pour l'essentiel, pour les deux tiers au moins, il comporte le prix d'achat du pétrole brut qui résulte, pour sa quasi-totalité, du montant des redevances décidées par les Etats producteurs. Le prix du pétrole brut varie ensuite suivant les fluctuations du cours du dollar, moyen de paiement retenu pour presque toutes les transactions.

Ces deux paramètres échappent, bien entendu, à l'action des sociétés pétrolières et des pouvoirs publics qui ne peuvent qu'en constater les variations.

Pour le reste, il s'agit des frais d'exploitation du raffinage et des frais de distribution, lesquels sont fonction de l'évolution générale des prix français : salaires, matières premières, frais financiers. Comme il s'agit de charges fixes, c'est-à-dire constantes, indépendantes du volume traité, leur poids sur chaque unité produite a augmenté du fait de la diminution actuelle de la consommation.

Pour que les comptes des entreprises soient équilibrés, il faut que le prix de vente des produits finis permette de couvrir l'ensemble des dépenses.

L'industrie française du raffinage doit s'adapter aux profonds et brusques changements du marché intérieur. Il faut lui en donner les moyens pour le bien de l'économie du pays.

Une réglementation précise devrait être établie pour permettre à cette industrie de connaître une vie économique saine et normale.

Par ailleurs, les compagnies nationales françaises sont dans une situation qui ne peut absolument pas être comparée à celle de leurs consœurs texanes. Celles-ci peuvent, en effet, réévaluer les réserves considérables de pétrole, qu'elles détiennent dans le sol des Etats-Unis, en les comptabilisant au nouveau cours mondial quadruplé du pétrole.

En revanche, les compagnies européennes et particulièrement les compagnies nationales françaises, dépourvues de réserves de pétrole sur le continent européen, ne peuvent pas récupérer, comme leurs consœurs américaines, de telles réserves financières.

L'essentiel des réserves propres et de leurs capacités d'emprunts est affecté au financement de plateformes de forage et de pipe-lines sous-marins correspondant à leurs participations aux recherches en mer du Nord et dont la facture croît sans cesse.

Une plateforme de recherches en mer du Nord, comme celle d'Elf-Erap, que nous avons visitée et qui est en construction, près de Glasgow, en Ecosse coûte environ 600 millions de francs, soit la moitié du prix d'une raffinerie de pétrole importante ou le tiers de celui d'une grande centrale électrique atomique de 1 000 mégawatts.

L'exploitation de cette plateforme en mer coûte ensuite quelque 500 000 francs par jour.

Sans atteindre celui de la sidérurgie, on peut affirmer que l'endettement des sociétés nationales pétrolières françaises est sans précédent et l'on entend dire couramment aujourd'hui que la véritable impasse de la croissance pétrolière risque d'être d'ordre financier.

Au bout du compte, une morne réalité se précise : les compagnies pétrolières européennes sont parmi les grands perdants de la « guerre du Kippour ».

Cela confirme la diminution de la liberté de manœuvre des économies de l'Europe qui sont de plus en plus dépendantes de contraintes extérieures qui leur échappent totalement.

Cela confirme aussi que la crise de l'énergie n'a pas été celle de l'Amérique, pour ne pas dire plus ! Certes, les Etats-Unis importeront, l'année prochaine, le chiffre vraiment fabuleux de 1 million de tonnes de pétrole par jour ; mais ils ont les moyens de récupérer ces dollars.

La société Exxon est devenue, en 1974, la première entreprise mondiale, avec un chiffre d'affaires de 45 milliards de dollars, soit le sixième du produit national brut français.

On voit donc la nécessité absolue pour la France, à son échelle, de mener à bien, en priorité, un grand programme de développement des techniques pétrolières en mer — domaine où elle est déjà remarquablement bien placée, grâce aux efforts du groupe Elf-Erap en particulier — et d'étudier, dans une plus faible mesure, l'inventaire des ressources en schistes bitumineux et les techniques d'exploitation correspondantes. Il ne faut en aucun cas réduire les moyens de la recherche pétrolière. Une politique de diminution imposée aux provisions pour la reconstitution de gisements comporterait beaucoup de risques.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, d'être vigilant sur tous ces points car nous aurons encore besoin du pétrole pendant de très nombreuses années et, bien entendu, du plus de pétrole possible sous contrôle français. C'est pourquoi je me réjouis en particulier de la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier les mesures à prendre pour adapter l'industrie du raffinage.

Je voudrais maintenant vous remercier d'avoir pris en considération les résultats des travaux de la commission que j'ai eu l'honneur de présider sur les ressources hydrauliques. Il y a, en effet, encore quelques équipements hydrauliques à réaliser en France et tout particulièrement ceux du haut Rhône.

Il faut aider les petits producteurs d'énergie hydraulique en simplifiant les formalités administratives pour les autorisations de construire.

Certes, l'hydraulique ne peut plus résoudre à notre époque les problèmes de l'énergie en France, mais la situation économique actuelle exige que l'on fasse feu de tout bois et que l'on ne néglige aucun apport, si minime soit-il.

Mais il est bien évident que l'effort essentiel de la France doit être fait dans le domaine nucléaire. Notre situation vis-à-vis de nos voisins européens est très particulière : nous n'avons ni le pétrole de la mer du Nord et le charbon de la Grande-Bretagne, ni le gaz naturel de la Hollande, ni le charbon allemand.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris acte de vos deux actions essentielles dans le domaine électronucléaire : la reprise en main de Framatome où n'existera plus de minorité de blocage étrangère et la transformation des accords de licence en accords de coopération. La réussite de votre politique est indiscutable et vous allez doter la France très vite d'une très grande industrie nucléaire.

En raison du développement de l'énergie atomique, il est certain que le commissariat à l'énergie atomique, sous peine d'être contraint de réduire son action, ne pouvait se contenter de ses activités de recherche et qu'il devait se lancer dans des activités de production pour éviter de rester à l'écart. Cette nécessité exigeait et justifie les nouvelles formules juridiques adoptées. Le commissariat à l'énergie atomique est maintenant bien placé pour poursuivre les actions de soutien au programme électronucléaire à eau légère en cours — études sur la sûreté et la fiabilité des réacteurs sous licence et sur le cycle des combustibles correspondants.

Des calculs simples montrent que, d'ici à l'an 2000, la France va consommer 10 milliards de tonnes d'équivalent charbon. Ses ressources propres lui en donneront à peine deux à trois milliards de tonnes ; il faudra donc qu'elle se procure sept à huit milliards de tonnes d'équivalent charbon à l'extérieur. En l'état actuel des techniques, seule l'énergie nucléaire permet de combler le gouffre vertigineux qui s'ouvre devant nos pas.

L'équipement en chauffage électrique du pays doit être encouragé dès maintenant car un immeuble équipé avec un moyen de chauffage autre utilisera celui-ci au moins trente ans avant de pouvoir être converti au chauffage électrique.

Nous vous approuvons, monsieur le ministre, d'être prudent dans l'engagement des nouvelles tranches nucléaires au-delà de 1977. Certes, d'autres centrales seront nécessaires, nous le savons, mais le rythme de création devra être adapté aux besoins et à l'évolution de la consommation. Nous devons arriver à 50 000 mégawatts fournis par le nucléaire, mais le rythme peut varier. L'investissement que cela représente sera tout à fait supportable.

Les investissements actuels de l'E. D. F. représentent environ 2,8 p. 100 de la formation brute du capital fixe français, ce qui est très supportable et ne représente même pas la moitié de ce qu'avait représenté pour le pays, autour de 1950, la réalisation des grands barrages hydrauliques.

Mais il faut donner à l'E. D. F. les moyens nécessaires, notamment lui faciliter l'accès au marché financier. Il ne faut pas que son taux d'autofinancement tombe au niveau de l'année dernière, à savoir 23 p. 100, alors qu'il était de 66 p. 100 en 1973.

Les prix de l'énergie en général doivent d'ailleurs être revus par le Gouvernement. Qu'il s'agisse du charbon, de l'électricité ou du gaz, le contribuable français paie pour l'utilisateur.

Les tarifs de l'électricité en particulier doivent être réexaminés. En Grande-Bretagne, les tarifs de l'électricité ont été brutalement relevés de 68 p. 100 en un an et demi. Il faut éviter d'avoir à prendre une telle mesure et adapter les prix, chaque année, à l'érosion monétaire.

Nous partageons, bien entendu, votre point de vue quant à la nécessité de conserver un seul grand groupe français pour la construction des centrales à eau légère. Il n'y a pas place actuellement pour deux groupes. Mais nous aimerions avoir des apaisements sur l'avenir du groupe de techniciens constitué autour de G3A, qui emploie 700 personnes. Il serait dommage de laisser se désintégrer un capital intellectuel aussi remarquable.

On a parlé d'une prise de participation du commissariat à l'énergie atomique dans cet organisme pour étudier les réacteurs à haute température et assurer le relais entre les centrales à eau légère et les surrégénérateurs. Cette hypothèse serait intéressante.

De toute façon, la voie nucléaire paraît irréversible sur le plan mondial ; nous venons d'apprendre, par exemple, par la presse de Varsovie que les pays du Comecon venaient de définir un programme de 150 centrales nucléaires de même puissance unitaire que celles que nous allons installer en France.

Il s'agit donc pour la France de poursuivre un programme de développement de réacteurs surrégénérateurs. Il faut réaliser rapidement le réacteur prototype de 1 200 mégawatts *Superphénix*.

En revenant de Detroit, l'année dernière, j'avais eu l'occasion de dire que la France avait au moins sept ans d'avance sur les U. S. A. au plan de la technique des surrégénérateurs.

Je rentre d'un voyage en Angleterre au cours duquel j'ai pu visiter, en Ecosse, à Dounreay, un surrégénérateur de 600 mégawatts. Le fonctionnement de cet appareil était interrompu en raison de très grandes difficultés de mise au point, notamment de fuites sur le circuit de sodium.

La technique française connaît, elle, un succès remarquable, et d'ailleurs envié, dans ce domaine. Il faut conserver notre avance.

Nous serions heureux, monsieur le ministre, d'apprendre de votre bouche, que le lancement du chantier du surrégénérateur *Superphénix* interviendra dès cette année.

Il convient également de développer et d'expérimenter les techniques d'utilisation directe de la chaleur nucléaire pour le chauffage sans passer par l'électricité, de développer, en vue d'application en sidérurgie et en thermochimie et, ultérieurement, pour la production massive d'hydrogène, la technique des réacteurs à haute température. Nous souhaitons que soient engagées des études sur la fusion thermonucléaire analogues à celles entreprises pour les énergies nouvelles, l'énergie solaire en particulier, et très heureusement amorcées par notre délégué pour préparer la relève du nucléaire.

Mais ces recherches très coûteuses devront être menées dans un cadre international.

Les programmes déjà existant ou en cours d'élaboration au sein de la Communauté économique européenne doivent, en particulier, être considérés avec une attention très favorable par le Gouvernement français. Nous espérons que vous allez donner très bientôt le feu vert français au projet européen J. E. T. *Joint European Torus*.

La recherche européenne sur la fusion est la seule possible. Une visite au centre anglais de Culham, une autre à Fontenay-aux-Roses nous ont convaincus de la maîtrise de nos techniciens dans ce domaine.

Déjà les Etats-Unis et l'U. R. S. S. viennent de voter des crédits bien supérieurs à ceux qui sont accordés au projet européen J. E. T. pour la fusion : il est prévu pour celui-ci 0,6 million

de dollars de dépenses entre 1976 et 1980 et pour le projet américain 2,5 millions de dollars entre 1977 et 1981. Le projet russe doit recevoir encore davantage.

L'avenir énergétique de l'Europe pour la fin du siècle se joue sur ce projet. Nous comptons sur vous pour le faire aboutir, monsieur le ministre, et si possible en France.

Nous sommes ainsi amenés à souhaiter une action européenne accélérée dans tous les domaines nucléaires. L'avènement des réacteurs avancés et, en particulier, des réacteurs rapides dont la taille unitaire devrait être le double de celle des réacteurs actuels et dont la technologie est bien ancrée en Europe devrait permettre d'élaborer une stratégie industrielle communautaire dans le domaine nucléaire, puisqu'il est trop tard pour le faire dans le domaine des réacteurs à eau légère.

En Grande-Bretagne, nous avons trouvé un climat assez favorable à ces idées. Nous souhaitons donc la mise en œuvre d'une politique de l'uranium dans la Communauté économique européenne.

Il s'agit de développer une stratégie d'approvisionnement qui devrait comprendre la contrepartie à offrir aux producteurs qui voudront bien vendre, dans l'avenir, de l'uranium naturel, ainsi qu'un programme communautaire détaillé d'encouragement à la prospection minière.

Dans ce domaine, l'accord entre le C. E. A. et Westinghouse peut nous aider. Avec la multiplication des centrales, l'uranium dans le monde se fait rare. La prospection des gisements, qui s'est ralentie entre 1960 et 1970, n'a pas repris. Westinghouse connaît des difficultés pour assurer à ses clients l'approvisionnement en combustible des centrales en projet. Le C. E. A., lui est plus prudent — nous devons l'en féliciter. Il a su s'assurer une réserve de quelque 100 000 tonnes. Mais il est normal que la France ménage ses réserves métropolitaines et d'Afrique.

Ne serait-il pas opportun que Westinghouse et le C. E. A. accélèrent en commun les recherches d'uranium dans le monde, dans le cadre de l'accord qu'ils ont signé ?

Félicitons-nous au passage de la mise en route de l'usine de séparation isotopique de l'uranium du Tricastin. L'uranium enrichi fabriqué et livré dans le monde par les Etats-Unis va devenir insuffisant. Nous devons dès maintenant engager le processus d'élaboration d'une deuxième usine de séparation isotopique de l'uranium par le procédé français.

Pour réaliser tous ces projets, il faut, au plus vite, définir une politique communautaire de l'énergie. Cette politique sera le témoignage de la volonté des Neuf de réaliser l'Europe politique, seule réponse au défi que nous lancent les grands ensembles du monde.

On voit tout ce que peut apporter la révolution nucléaire à la France. L'électricité aboutit à une production centralisée à partir d'emplois très diversifiés. Il peut en résulter, avec l'expansion du commerce extérieur qui en découle, ce que certains appellent déjà la « troisième révolution industrielle » de la France.

Les propos qui précèdent m'amènent à parler du rôle de l'industrie qui consomme, ne l'oublions pas, 40 p. 100 de l'énergie française. En vingt ans, la production française de biens et de services a triplé. Il s'est opéré en France une profonde et historique mutation. En s'ouvrant à la nouveauté sous toutes ses formes, les Français se sont rendus disponibles pour la conquête de nouveaux marchés extérieurs.

Mais l'entreprise est le creuset où peut être mis en œuvre ce potentiel accumulé. Nos entreprises produisent chaque année un peu plus de richesses. Ce surplus est dégagé simultanément par des centaines de milliers d'entreprises qui alimentent comme autant de ruisseaux le fleuve puissant de la croissance.

Comme les générateurs atomiques ou les surrégénérateurs qui produisent plus d'énergie qu'ils en consomment, l'entreprise est le véritable « surrégénérateur » de l'économie. Le combustible qui l'alimente — en l'occurrence l'argent qui transite par ses canaux — se trouve régénéré au terme du cycle production-consommation et même réintroduit dans le circuit en quantité croissante au fur et à mesure que l'entreprise améliore son efficacité.

Le rôle de l'entreprise est donc essentiel, particulièrement celui des petites et moyennes entreprises qu'il faut aider. La vertu essentielle de l'entreprise est de faire surgir de plus en plus de richesses ; son rôle est donc indispensable dans une société comme la nôtre qui entend poursuivre sa conquête du progrès économique et social. C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous approuvons votre étude de l'ensemble des secteurs économiques français, que nous approuvons votre désir

de voir se dessiner les grandes lignes d'un redéploiement à la française. Il faut préparer ce que d'aucuns ont appelé un « redéploiement offensif » à la japonaise pour les secteurs de pointe et d'avenir et un « redéploiement défensif » pour les secteurs à main-d'œuvre menacés.

Dans ce domaine, je me réjouis, monsieur le ministre, de la création d'un groupe de réflexion sur les machines-outils, secteur capital pour la puissance de l'industrie française. Il est inadmissible que la France du xx^e siècle ait un déficit chronique de 300 à 400 millions de francs dans ce domaine.

Nous aimerions, monsieur le ministre, connaître la synthèse des travaux en cours et l'échéancier envisagé dans ce domaine très important qui touche 200 firmes françaises employant plus de 27 000 personnes et dont j'ai souligné l'importance à l'occasion de chaque discussion budgétaire dans notre Assemblée.

Je voudrais également me réjouir de la naissance de la nouvelle société d'informatique C. I. I. - Honeywell-Bull. Cette société, où les intérêts français détenus par la compagnie des machines Bull seront majoritaires à 53 p. 100, sera la plus importante entreprise européenne d'informatique. Nous avons noté avec intérêt les propos de M. le Président de la République déclarant que l'objet de sa politique en ce domaine était de faire en sorte que se développe sur le territoire français la deuxième industrie d'informatique mondiale.

Mais nous aimerions savoir ce que va devenir la partie de l'ancienne C. I. I. qui ne sera pas intégrée à la nouvelle société et en particulier connaître le sort de l'ancienne usine de Toulouse qui emploie 1 700 personnes.

Au passage, je ferai une remarque, monsieur le ministre : l'informatique militaire doit, bien entendu, rester en totalité française.

En terminant, je voudrais me montrer satisfait du budget de la recherche que vous nous présentez, monsieur le ministre. La décision du Président de la République, étudiée dans un conseil restreint qui a été consacré au réexamen de tous les aspects du problème de la recherche, vient d'être suivie d'effet. Le budget que vous nous présentez est encadré par une véritable politique et nous savons où nous allons.

En conclusion, les républicains indépendants sont satisfaits des crédits qui ont été accordés à votre ministère. Le projet de budget qui nous est soumis est certainement le meilleur qu'il était possible d'obtenir dans les difficiles conditions économiques actuelles pour maintenir le rang de la France dans le domaine international.

Nous constatons, monsieur le ministre, que, sous votre impulsion, le ministère de l'industrie a pris une importance qui n'avait peut-être pas toujours été la sienne jusqu'ici, ce que nous regrettons dans cette assemblée.

Sous votre conduite, une politique de l'énergie — que nous demandons ici depuis des années — se précise et se met en place. Nous vous en sommes reconnaissants.

Dans les conditions actuelles, le ministère de l'industrie devient l'un des plus importants pour l'avenir de la France, c'est-à-dire de tous les Français. Aussi, est-ce avec satisfaction que les républicains indépendants voteront votre budget et vous apporteront leur concours. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Cogniot.

M. Georges Cogniot. Monsieur le ministre, en présence de votre exposé idyllique de ce matin sur l'état de la recherche, un auditeur non averti aurait pu penser qu'il allait de soi de voter votre budget par acclamations. Par malheur, les faits sont têtus et les chiffres tiennent un langage différent du vôtre.

En lisant le rapport d'exécution du VI^e Plan présenté en annexe au projet de loi de finances, je constate, à la page 30, que le taux d'exécution de l'enveloppe-recherche s'établit officiellement à 80,1 p. 100 de l'hypothèse dite haute, qui était considérée à l'époque, en dépit de ce qualificatif trompeur, comme l'hypothèse normale et dont chacun, au surplus, regrettrait la modicité et l'insuffisance. Il est donc clair que, depuis cinq ans, la recherche n'a bénéficié d'aucune priorité.

Bien au contraire, le même rapport fait ressortir, toujours à la page 30, une baisse de la part de la dépense de recherche et de développement dans la production intérieure brute. Nous savons également par d'autres sources que la proportion est descendue de 2,11 p. 100 en 1970 à 1,73 p. 100 en 1974. La régression, ajoute le document cité, est due pour l'essentiel à la défaillance du financement public. Précisons que 1970 marquait déjà un recul, puisque le taux était de 2,23 p. 100 en 1967.

Puis-je vous faire remarquer, monsieur le ministre, que l'autre jour, à la commission des affaires culturelles, vous n'étiez pas très bien venu à contester les calculs fondés sur le produit national brut ? Chacun peut voir, document en main, que les experts du Plan sont d'un avis diamétralement opposé au vôtre et raisonnent volontiers à l'aide de la référence au P.N.B. que vous prétendiez récuser.

Nous répétons donc que le taux français, largement inférieur à 2 p. 100, ne soutient pas la comparaison avec les taux des grands pays : Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Etats-Unis. Le rapporteur M. Georges Mesmin, qui n'appartient certes pas à l'opposition, a insisté sur ce point au Palais-Bourbon. Notre collègue M. Chauty l'a souligné à son tour dans son avis. Le taux retenu par le Gouvernement ne favorise pas la préparation de Prix Nobel, et pas davantage l'amélioration de la balance des brevets et des licences. Ce n'est pas un taux qui assure la grandeur et l'indépendance du pays.

Je ne reviens pas, faute de temps, sur les conclusions du rapporteur de l'Assemblée nationale. Je les ai dans mon dossier. Il a déclaré et souligné qu'en 1976 par rapport à 1975, le budget de la recherche proprement dite est en augmentation de 10,9 p. 100, dans un budget général qui croît de 13 p. 100. Je demande, dès lors, où est la priorité. M. Mesmin a calculé que, si l'on compare au chiffre correspondant de 1971, le total des crédits du plan de soutien véritablement destinés à la recherche, soit 207 millions de francs, et de la dotation budgétaire prévue pour 1976, on est forcé de constater qu'en cinq ans, la progression n'a été que de 2 p. 100. Où est la priorité ? N'assistons-nous pas tout au plus à un petit soubresaut de la courbe descendante ?

Après tout cela, M. Mesmin a conclu à l'adoption du budget. Pour notre part, nous nous refusons à une aussi lourde inconséquence.

Nous entendons faire écho au cri de détresse des laboratoires. M. le professeur Mathé dément avec éclat les déclarations sur la prétendue situation prioritaire de la recherche, quand il montre le dénuement scandaleux de la recherche française sur le cancer. Ses déclarations sont encore présentes à tous les esprits.

Au centre national de la recherche scientifique, c'est un sentiment aigu d'inquiétude qui domine. Les accords C.N.R.S.-Rhône-Poulenc, conclus à l'insu du personnel, sans concertation, sans consultation des organismes statutaires, lui paraissent lourds de menaces pour la science elle-même. Le C.N.R.S. ne s'engage-t-il pas, à l'article premier, à faire connaître toutes ses possibilités et tous ses problèmes à Rhône-Poulenc ? Au sujet de ce pacte scélérat, vous avez parlé en commission d'un faux débat, qui était retombé. Pareille appréciation suppose que vous êtes bien mal informé du malaise aussi durable que profond des chercheurs appelés par vous à revêtir le tee-shirt Rhône-Poulenc.

Vous m'avez dit, le 20 novembre, que les statuts du C.N.R.S. autorisaient de tels accords. Mais vous savez bien que, lorsque le C.N.R.S. a été créé comme fruit des aspirations du front populaire, ses fondateurs, et au premier chef le grand savant Jean Perrin, n'auraient jamais pensé qu'on pût en faire une société de service des plus puissants monopoles, de ceux dont la nationalisation s'impose le plus impérieusement. Si l'un des premiers directeurs du C.N.R.S. à la Libération, mon ami le professeur Georges Teissier, était encore de ce monde, vous entendriez sa protestation indignée. Qu'une société privée puisse disposer en exclusivité des droits d'exploiter les résultats de recherches payées par la collectivité nationale est contraire à toutes les règles de fonctionnement du service public.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Georges Cogniot. Vous m'avez dit aussi que les laboratoires du C.N.R.S. restaient libres d'accepter ou de refuser les travaux pour Rhône-Poulenc. Mais il ne faut pas cacher que la pression des pouvoirs publics s'exercera dans le sens de l'acceptation : sinon, à quoi bon l'accord ? Et s'ils acceptent, les chercheurs se priveront, en vertu de l'article 3 de la convention, du droit élémentaire de communiquer publiquement les vérités nouvelles ; ils s'astreignent pour quinze ans au secret contraire à la déontologie scientifique. Vous l'avez vous-même reconnu implicitement au Palais-Bourbon, en usant d'une litote qui n'a trompé personne, en parlant de quelques délais à observer pour la publication. La conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. a déclaré à sa dix-huitième session, le 20 novembre 1974, que « la libre communication des résultats, des hypothèses et des opinions... se trouve au cœur même du processus scientifique ». C'est ce principe fondamental qui est violé.

L'accord que le C.N.R.S. a signé est tellement inspiré par Rhône-Poulenc qu'au détour de l'alinéa 2 de l'article 3, il autorise les chercheurs à communiquer confidentiellement les résultats de leurs travaux au directeur du C.N.R.S. Comme le disait au Palais-Bourbon M. Le Pensec, n'est-ce pas un comble de voir un industriel donner à des fonctionnaires publics permission d'informer leurs supérieurs d'un travail effectué dans un organisme public payé par l'argent du public ?

En réalité, le pacte C.N.R.S.-Rhône-Poulenc représente à un degré supérieur le prolongement logique de cette politique des contrats, qui a constitué un facteur puissant non seulement d'asservissement de la recherche au grand patronat, mais d'éparpillement et d'atomisation du travail scientifique, lorsque se sont diversifiées à l'excès les sources de financement et de programmation. La part du financement régulier et stable, qui seul peut assurer le développement de la recherche à long terme, faiblit par rapport à celle des ressources sur contrat, toujours aléatoires, et des actions thématiques programmées.

Ce sont les monopoles géants qui programment la recherche. Nous, au contraire, nous estimons qu'à cette programmation devraient concourir non pas seulement le patronat, mais toutes les forces vives de la société, notamment les syndicats ouvriers, les instances de décision régionales et locales démocratiquement constituées, le mouvement paysan et le mouvement coopératif, sans parler, bien entendu, des chercheurs et des enseignants. La science, tout comme l'enseignement, a besoin d'être démocratisée.

Je n'insiste pas sur les dépenses d'équipement du C.N.R.S., qui restent au même niveau que dans le budget précédent. Que serait-ce donc si l'année 1976 n'était pas proclamée « année de la recherche » ? Vous essayez, bien entendu, de vous tirer d'affaire, en faisant valoir les créations d'emplois au C.N.R.S. Mais il ne faudrait pas oublier d'ajouter que, de l'avis de tous, le principal obstacle au développement de la recherche était l'insuffisance numérique des emplois scientifiques, dont vous êtes responsable, et le non-renouvellement des équipes. Si l'on avait continué à ne pas recruter de jeunes chercheurs, il était inutile de songer à quelque politique scientifique que ce fût au cours du VII^e Plan.

Et, d'ailleurs, que de problèmes l'insistance exclusive sur les créations d'emplois ne laisse-t-elle pas dans l'ombre ! Je ne citerai que la dégringolade du taux de la prime de recherche et l'inquiétude des chercheurs et du personnel quant à la préparation en cours de leur statut, rien de clair n'étant sorti de trois conseils interministériels.

L'émotion n'est pas moins vive au commissariat à l'énergie atomique. Le 6 août, vous avez pris la décision de « filialiser », comme on dit maintenant, les activités de production. A ceux qui protestent, qui craignent qu'en « filialisant », en créant une société de droit privé, vous vous orientiez vers la privatisation, vous répondez que la filiale est une filiale C.E.A. à 100 p. 100. La question est de savoir si elle le restera, si l'appel exclusif aux capitaux publics n'est pas une précaution stratégique temporaire.

Je maintiens malgré vos dénégations ce que j'ai dit en commission. La tendance générale du gouvernement est de privatiser les services publics, on le constate, de l'école aux autoroutes ou à la formation professionnelle, et, quand nous discuterons vendredi le budget de l'éducation, nous verrons ce qu'il en coûte à l'Etat.

Votre seul argument est qu'il faut être plus compétitif et plus opérationnel. Vous ressassez que le C.E.A. doit prendre le virage industriel, comme si, depuis un quart de siècle, il avait jamais fait autre chose. Les résultats éclatants obtenus par le C.E.A. jusqu'ici s'inscrivent en faux contre la supposition qu'on y aurait manqué de capacité réalisatrice. Quant à nous, nous ne prenons pas pour modèle la politique américaine en matière atomique : aux Etats-Unis, la commission de l'énergie atomique a effectivement éclaté, et le résultat, c'est le désordre.

Déjà le commissariat a pris dans Framatome, filiale de Westinghouse, une participation qui ne dépassera pas 30 p. 100 — elle restera donc inférieure au 34 p. 100 de la minorité de blocage — et il n'est pas question qu'elle atteigne 51 p. 100. Le coût de l'opération dépassera le milliard de francs.

Disons les choses comme elles sont : les milieux affairistes multinationaux n'ont pour but que de parachever la mainmise commencée en 1969 quand la filière française graphite-gaz à uranium naturel a été abandonnée pour les procédés américains des réacteurs à eau légère par un coup de théâtre de nature politique.

Mme Hélène Edeline. C'est vrai !

M. Georges Cogniot. Je demande, en outre, si une privatisation n'aurait pas pour conséquence fatale de diminuer la vigilance en matière de sécurité. L'énergie nucléaire soumise à la loi du profit peut présenter de très graves dangers. Il tombe sous le sens que sécurité et rentabilité sont souvent contradictoires et les accidents mortels survenus en République fédérale d'Allemagne il y a quinze jours ramènent l'attention sur ces problèmes.

Je demande également si les opérations de « filialisation » ou de privatisation n'aboutiront pas à diminuer les effectifs du commissariat, à léser le personnel dans ses conditions d'emploi, de travail et de vie. Depuis 1968, les effectifs sont passés de plus de 31 000 agents à 26 000, grâce aux incitations subtiles au départ qui ont été mises en pratique.

J'observe qu'ainsi certains postes ne sont pas pourvus, ce qui oblige à faire appel à du personnel venant des entreprises privées qui coûte beaucoup plus cher que les agents licenciés. La voilà bien, la mobilité !

Les organisations du personnel, de la C. G. T. à la C. F. T. C., sont unanimes pour protester contre la politique imposée, infligée même au commissariat et ce n'est pas en matraquant les agents comme le 27 octobre aux alentours de l'espace Cardin, qu'on les apaisera.

Nous aurions aimé que les pouvoirs publics ne marquent pas par d'aussi tristes décisions le trentième anniversaire de la fondation du C. E. A., le 18 octobre 1945. Que dirait Frédéric Joliot s'il voyait ce qu'on fait de sa grande œuvre, lui qui voulait passionnément servir la France et non les féodaux ?

M. Hector Viron. Très bien !

M. Georges Cogniot. Je voudrais consacrer les quelques minutes dont je dispose encore à la défense de la recherche fondamentale.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré ce matin que la recherche était utile du point de vue du rayonnement culturel dans le monde. Je suis heureux de cette déclaration qui est en contradiction avec la conclusion de votre deuxième intervention à l'Assemblée nationale où vous avez dit textuellement : « Ce budget vous propose une politique de recherche pour la France parce que la capacité de nos chercheurs et le développement de l'emploi scientifique constituent l'avenir technologique de notre pays ».

Pareille idée est certainement juste et digne d'approbation, mais épuise-t-elle la conception que vous vous faites des missions de la recherche ? Faut-il comprendre qu'en dehors du progrès technique — vous y ajoutez maintenant le rayonnement culturel dans le monde — la science n'offre à vos yeux aucun autre intérêt, que la conquête du vrai en elle-même, la passion de la connaissance sont disqualifiées par le ministre de la recherche ?

Nous pensons, au contraire, que les connaissances scientifiques en elles-mêmes, le potentiel intellectuel en lui-même représentent une richesse sociale précieuse.

Ceux que j'ai déjà cités les Perrin et les Joliot, étaient persuadés que la force intellectuelle se place qualitativement au premier rang des forces productives de notre pays.

Le Gouvernement d'aujourd'hui n'estimerait-il pas plutôt que la faiblesse intellectuelle des Français, si possible leur infantilisme, sont au premier rang de ce qui est utile aux dirigeants ? Songez, par exemple, aux émissions de propagande en faveur de la superstition astrologique à la télévision.

J'ai protesté contre cette dégradation de l'esprit public et le porte-parole du Gouvernement m'a répondu qu'il s'agissait d'une distraction sans conséquence. Cette douteuse distraction a déjà coûté 40 millions d'anciens francs, on aurait mieux fait de les ajouter au maigre budget de la cancérologie pour payer une dizaine de chercheurs.

Non, la science ne sert pas seulement à accroître la puissance économique et militaire d'un pays. Elle sert au progrès des lumières et de la culture ; elle devrait servir à l'enrichissement des consciences, au développement libre et harmonieux des personnes.

Dans le numéro de juillet de la revue officielle *Le progrès scientifique*, l'auteur de l'article sur la recherche et le VII^e Plan ne craignait pas d'écrire, en propres termes, que la recherche de base doit être « sollicitée » en faveur de la solution des problèmes concrets. Quel vilain mot que « solliciter » ! D'après les dictionnaires, il signifie : exercer une tentative de séduction. Et c'est bien de cela qu'il s'agit : les intérêts privés qui ne se soucient que du rendement à court terme, du profit immédiat, veulent « dévoyer » la science fondamentale, la recherche de base.

Nous dénonçons ces objectifs étroits que sont l'utilité immédiate, la rentabilité, le profit.

D'ores et déjà, il apparaît qu'une discrimination va s'opérer entre les laboratoires où prédominent les recherches appliquées, et les autres. La recherche appliquée n'est pas moins une nécessité que la recherche fondamentale, mais elle ne doit pas se développer au détriment de cette dernière. Nous ne laisserons pas en silence procéder au démantèlement du C. N. R. S. — le centre national de la recherche scientifique — suivant la proposition du rapport de l'O. C. D. E. qui veut supprimer les sciences humaines.

Nous ne laisserons pas le haut personnage qu'est le directeur scientifique de la chimie au C. N. R. S. proclamer, sans être contredit, que cette discipline doit se reconvertir tout entière en science de l'ingénieur, alors que près de la moitié des recherches effectuées actuellement en chimie sont des recherches fondamentales ayant pour finalité directe le seul développement des connaissances.

D'ailleurs, vouloir couper l'effort scientifique et technique de la recherche à long terme, coupable de trop dépenser, c'est aussi intelligent que de couper un train de sa locomotive, sous prétexte qu'elle consomme énergie et argent.

Mme Catherine Lagatu. Très bien !

M. Georges Cogniot. Comme le rappelle l'U. N. E. S. C. O., il faut, au contraire, laisser une place suffisante à cette science en elle-même qui exige, avant tout, de ceux qui la pratiquent le désintéressement, l'idéalisme moral et l'intégrité intellectuelle. Au-delà de l'intérêt des personnels et des laboratoires, c'est l'intérêt du pays qui est en jeu. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Billiemaz.

M. Auguste Billiemaz. Monsieur le ministre, vous avez déjà répondu en partie aux questions que je voulais vous poser, mais il me reste une précision à vous demander.

J'avais, l'an dernier, lors de la discussion de la loi sur les économies d'énergie, déposé un amendement que j'ai retiré car vous aviez pris l'engagement de revenir devant le Sénat pour débattre de la question des centrales hydrauliques.

Une commission a été créée depuis un an, et j'ai entendu l'exposé que vous avez fait, ce matin sur ses premières conclusions.

J'aimerais bien connaître vos décisions, en particulier celles qui concernent l'aménagement énergétique du Haut-Rhône, c'est-à-dire la construction par la Compagnie nationale du Rhône des cinq barrages situés en amont de Lyon. Certains sont déjà à l'étude et leur construction pourrait démarrer très vite.

Leur production serait de 1 800 millions de kilowattheures et l'économie du fuel réalisée, d'un demi-million de tonnes, ce qui est tout de même important dans la conjoncture actuelle.

Le prix du kilowattheure ainsi produit serait très compétitif par rapport à celui fourni par les centrales fonctionnant au fuel et même par rapport à celui produit par les centrales nucléaires en construction.

Ce courant présenterait également l'avantage inappréciable d'être modulable à tout moment, de pouvoir faire face à la demande de courant de pointe et d'être propre et non polluant.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez quelques informations à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les activités de recherche, les techniques spatiales figurent désormais au premier rang de celles qui doivent conditionner notre proche avenir.

C'est à la recherche spatiale que vous me permettrez de consacrer quelques instants, et je m'attacherai en particulier au centre national d'études spatiales, à son budget et à son programme d'action pour 1976 et les années suivantes.

Depuis 1957, année du lancement du premier satellite artificiel, des progrès considérables ont été accomplis. Des dates jalonnent les grands moments de l'espace, mais je n'en retiendrai qu'une, celle du 1^{er} mars 1962 où fut créé le C. N. E. S. — centre national d'études spatiales — établissement public, scientifique et technique, à caractère industriel et commercial. C'est à ce moment que la France est entrée vraiment dans le

concert des nations qui consacrent une part importante de leurs budgets aux recherches et à l'application de la science spatiale.

La mission du C.N.E.S. est d'orienter et de développer les activités nécessaires à la mise en œuvre des moyens spatiaux pour la recherche — astronomie, aéronomie, astrophysique, géodésie — ou les applications — télécommunications, météorologie, ressources naturelles, contrôle de la navigation aérienne et maritime, énergie solaire, recherche médicale.

Le budget de C.N.E.S. s'élevait, en 1975, à 941 millions de francs auxquels sont venus s'ajouter 120 millions de francs à la suite du plan de relance de l'économie. En 1975, il employait 1 088 personnes.

Le C.N.E.S., dont le siège est à Paris, dispose de plusieurs installations ainsi réparties : un centre technique, le centre spatial de Toulouse créé le 1^{er} février 1968, qui regroupe toutes les activités liées au développement, à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes spatiaux — satellites, fusées-sondes, ballons — et qui est équipé de deux simulateurs d'ambiance spatiale ; une direction des lanceurs implantés à Evry depuis la fin de l'année dernière ; une base de lancement, le centre spatial guyanais installé à Kourou en Guyane, seule base de lancement française — elle est également utilisée par les organismes étrangers et elle a permis de réaliser près de 300 lancements divers — un réseau de stations de contrôle des satellites en orbite, opérationnel depuis 1966 et comprenant cinq stations en France, en Espagne, en Haute-Volta, en Afrique du Sud et à Kourou ; enfin, trois bases de lâchers de ballons, à Aire-sur-l'Adour dans les Landes, à Gap-Tallard en Hautes-Alpes, et à Kourou en Guyane, assurant les vols d'une centaine de ballons par an, au profit de laboratoires français et étrangers.

Les moyens budgétaires du centre national d'études spatiales pour 1976 ont été fixés à 1 042 millions de francs, assez difficiles à retrouver dans nos documents car en plus du crédit voté, quatre ministères — ceux des armées, des P.T.T., des transports et des T.O.M. — accordent une aide financière dans le cadre de l'opération *Ariane*.

La progression des crédits, cette année, est assez faible car, sur ces 1 042 millions de francs, 70 p. 100 sont destinés à des dépenses de caractère international, soit pour le programme *Ariane*, soit pour les autres programmes de caractère international.

Or, ces crédits sont prévus pour des dépenses qui sont planifiées et font l'objet de contrats dont l'exécution s'étend sur plusieurs années. Le taux d'expansion est plus rapide dans les pays associés — je pense à certains contrats anglais et italiens — qu'en France. Une rallonge de 50 millions de francs de crédits affectés au C.N.E.S. serait nécessaire, monsieur le ministre, en 1976, si l'on veut que le centre puisse assurer parfaitement sa mission.

Sur les 1 042 millions de son enveloppe budgétaire, le C.N.E.S. reversera cette année 720 millions de francs à l'agence spatiale européenne. Créé cette année même, cet organisme regroupe dix pays européens concourant à un programme commun. Votre commission des affaires culturelles a toujours considéré que la coopération internationale était indispensable et a cité bien souvent l'exemple du C.E.R.N. de Genève en matière de recherche nucléaire.

Le président de l'agence spatiale européenne est allemand et le directeur général anglais ; il y aura, pour ce poste, alternance des nationalités.

L'agence présente, sur l'E.S.R.O., le centre européen de recherches spatiales, dont elle est la suite, une certaine caractéristique : les Etats ne sont pas astreints à une participation fixe à tous les programmes.

Notons dès à présent que, sur les 720 millions de francs versés cette année par le C.N.E.S. à l'agence spatiale européenne, 620 millions seront réservés au programme européen *Ariane* et donc reversés au C.N.E.S., qui est, en ce domaine, maître de l'ouvrage.

Je rappellerai à ce sujet que le projet *Ariane* fut signé le 21 septembre 1974, avec l'accord du Parlement. La France y participe pour 63 p. 100 environ.

Je voudrais, à ce point de mon propos, évoquer le problème du personnel du C.N.E.S. Il se situe sur deux plans, à Kourou et à Toulouse.

En Guyane, la plupart des tirs opérationnels ont cessé depuis septembre 1975. La base est en demi-sommeil et l'activité ne

reprenra qu'au début de 1978. Ce sont donc deux années creuses où le personnel des champs de tir sera réduit de 600 à 400 personnes. Disons que le remploi des 200 personnes a été assuré.

Pour les 200 postes momentanément désaffectés, les sociétés de prestations de services qui fournissaient des personnels au centre spatial guyanais ont rapatrié en France les personnels excédentaires et les ont conservés. Il s'agissait d'ingénieurs et de techniciens supérieurs.

Pour les personnels engagés localement et momentanément remerciés, une quarantaine, un reclassement a pu être effectué cas par cas. Certains ont été gardés à mi-temps.

A Toulouse, le personnel du C.N.E.S. a été réduit d'une quarantaine de personnes, mais, à ma connaissance, on n'a procédé à aucun licenciement. Certaines de ces personnes sont parties de leur plein gré, quelques-unes ont été reprises par l'agence spatiale européenne. Je ne m'attarderai pas d'ailleurs sur ce sujet car mon excellent ami M. Méric aura certainement l'occasion tout à l'heure d'évoquer ce problème.

J'en viens maintenant aux programmes d'activité pour 1976. A Kourou, en Guyane, les activités opérationnelles seront très faibles : de petits tirs de fusées sondes intéressant la météorologie, des tirs de ballons, des lancements de petits engins en nombre restreint. Comment se résume le programme ?

En premier lieu, lancement de fusées sondes *Super-Arcas* toutes les trois semaines. Outre l'intérêt scientifique qu'il présente, il ne faut pas négliger celui de maintenir en activité opérationnelle personnel et matériel.

En second lieu, construction du plan de tir pour le lanceur *Ariane*. Commencé en juin 1975, il doit être complètement achevé en 1978.

Enfin, renouvellement et perfectionnement des infrastructures de tir et révision des radars, changement des télémesures datant déjà d'une dizaine d'années. Pour toutes ces opérations, quatre cents personnes seulement sont nécessaires. Leur chiffre remontera à six cents en 1978.

Signalons avec regret l'abandon de *Diamant BP 4*. Quatre tirs ont été réalisés, les trois derniers ayant été effectués en février, mai et septembre de cette année. Ils ont mis quatre satellites sur orbite avec un plein succès. Signalons aussi l'abandon du programme *Eole-Vénus*, l'an dernier, que l'Union soviétique a repris à son compte en bénéficiant en ce domaine de notre expérience et aussi de nos conseils.

Sur le plan européen, il n'y aura pas cette année de programme nouveau. Nous soutiendrons le programme européen décidé en fin 1973, début 1974. L'année 1976 sera cependant très chargée.

Pour le programme *Ariane*, l'agence spatiale européenne a transféré les activités au C.N.E.S. La France — qui y participe financièrement, comme je l'ai déjà dit, à 63 p. 100 — agira donc comme si le programme était entièrement français. A ce programme, la participation financière allemande est de 20 p. 100 et le reste est réparti par fractions de 2 ou 3 p. 100 entre les autres partenaires européens.

Sur le plan bilatéral, la coopération de la France reste importante.

Avec l'Allemagne, sera poursuivi le programme *Symphonie*. Deux lancements de ce satellite ont eu lieu avec un plein succès grâce à un lanceur acquis aux Etats-Unis, mais ceux-ci ont imposé pour l'utilisation de ce satellite des conditions draconiennes. Avec les Etats-Unis, toujours bilatéralement, nous poursuivrons le projet *Argos* et les expériences embarquées de *Spacelab*. D'autres expériences sont prévues avec la N.A.S.A., dont certaines démarreront avec des crédits faibles en 1976.

Avec l'Union soviétique, sera lancé le satellite *Sygne 3*, qui portait auparavant le nom de *D 2 B Gamma*, en raison des expériences sur les rayons gamma. Nous avons obtenu que ce satellite soit lancé gratuitement par les Russes fin 1976.

Sur le plan multilatéral, le C.N.E.S. aidera le programme européen dans un certain nombre de tâches qui lui seront confiées par l'agence spatiale européenne et où la France ne pourrait être seule réalisatrice.

Il faut noter dans ce programme, la construction des satellites *Meteosat*, *O.T.S.*, *Marots*, *Aerosat*, *Spacelab*, qui comprendra deux satellites européens de sciences, de même que *C.O.S.B.*, satellite s'intéressant aux rayons cosmiques, et *Geos*, satellite de géodésie.

Avant d'en terminer, je voudrais, monsieur le ministre, vous livrer quelques considérations qui constitueront ma conclusion.

Compte tenu d'une certaine diminution d'activité à Kourou au cours de 1976, les crédits pour la recherche spatiale sont cependant, comme en d'autres domaines, bien mesurés. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, une rallonge de quelque 50 millions de francs serait nécessaire pour permettre à notre organisme national de la recherche de remplir pleinement la mission que nous lui confions.

L'année 1978 verra l'aboutissement du lanceur *Ariane* et probablement, sur le plan européen, la décision de construire des satellites d'application opérationnels. On a beaucoup écrit sur l'opportunité de construire un lanceur capable de mettre sur orbite haute — 36 000 kilomètres — des satellites lourds de 700 à 800 kilogrammes. La controverse est toujours ouverte.

Mais c'est en 1978 que l'Europe sera prête à entrer dans le domaine des satellites d'application et le problème est désormais déplacé. C'est moins un problème de recherche que d'utilisation par les ministères, postes et télécommunications, transports, pour ne citer que les plus importants. C'est vers la fin de la décennie actuelle, peut-être même plus tôt, que les Européens devront s'engager dans une ère spatiale opérationnelle.

Il faut sensibiliser l'opinion des utilisateurs français et européens. Il y a sûrement chez certains un manque d'information et chez d'autres — peut-être dans certains ministères concernés, tels ceux des P.T.T. et des transports, qui auront grand besoin des résultats des recherches spatiales à la fin de cette décennie — une tendance à la facilité.

Encore faut-il que, lorsque la demande s'exprime, on ne se trouve pas placé devant des difficultés financières. Il est bien entendu que les actualisations doivent être faites sur des bases indiscutables et de façon correcte, afin que les programmes européens et les actions bilatérales puissent se poursuivre selon les prévisions, malgré l'augmentation des coûts.

En ce qui concerne la recherche spatiale, la prise de conscience aux Etats-Unis, en Union soviétique existe depuis longtemps déjà et les ressources sont dégagées.

Sur ce point, comme en bien d'autres qui concernent la recherche scientifique et technique, nous laissons se creuser entre ces puissances et l'Europe un fossé profond. Craignons qu'un jour il ne devienne infranchissable. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.)*

(M. Louis Gros remplace M. André Méric au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le ministre, le 6 novembre dernier, le Gouvernement a décidé, sur votre proposition, d'autoriser les Charbonnages de France à engager un nouveau plan de mise en valeur du charbon lorrain, confirmant ainsi sa détermination d'accorder une priorité à l'exploitation des ressources charbonnières nationales. Les Houillères du bassin de Lorraine ont donc été autorisées à financer, en faisant appel à l'emprunt, des investissements productifs de 350 millions de francs.

Les mineurs lorrains ont appris avec satisfaction que les sièges de Freyming-Merlebach et de Simon-Wendel seraient approfondis et que le siège de Sainte-Fontaine serait rouvert. Ils ont malheureusement noté la confirmation de la destinée du siège de Faulquemont, dont la réouverture ne faisait pas partie intégrante du plan charbonnier lorrain, et de celle du siège de Folschviller, dont la fermeture inexorable doit intervenir en 1978. Cette décision enfin autorisait la poursuite des études relatives à la prolongation de l'exploitation du siège de la Houve. Ces réserves ont atténué — je le regrette — l'effet des mesures prises, car ces trois sièges représentent symboliquement le charbon combustible pour l'industrie et pour l'électricité.

De là à voir dans cette décision un recul de la volonté exprimée courageusement par le Gouvernement d'avoir recours au charbon pour l'usage vapeur, il n'y a qu'un pas, que je ne franchirai pas.

Le siège de la Houve est celui où les conditions de gisement et les progrès technologiques ont permis d'obtenir les meilleurs résultats en Lorraine, tant en matière de productivité — l'extraction est de 6 500 tonnes nettes par jour — qu'en matière de rendement, soit 6 000 kilogrammes-homme-poste.

Rien ne paraît donc motiver un retard dans la décision. Aussi souhaiterais-je, monsieur le ministre, que vous puissiez m'expliquer pourquoi votre engagement pris, ici même, le 29 octobre 1974, n'a pu être tenu.

Je voudrais dire quelles ont été les difficultés d'un bassin qui a perdu 28 000 emplois de mineur en dix-sept ans, qui a essayé de faire face en créant de nouveaux emplois, dont l'insuffisance numérique a été compensée par le travail, en Sarre, des frontaliers. Une conséquence de cette récession a été la croissance des charges indues entraînant l'intervention de l'Etat, à la fois pour la reconversion et pour la compensation du régime spécial de sécurité sociale.

L'objectif du Gouvernement en matière énergétique est d'atteindre une meilleure indépendance dans des conditions économiques compatibles avec le développement de notre industrie. L'évolution technologique impose une diversification technique, et j'approuve, pour ma part, pleinement le programme nucléaire. Mais est-on tellement certain de la véracité des calculs économiques ?

Le recours aux produits pétroliers doit passer de 117 millions de tonnes d'équivalent-pétrole à 96 millions de tonnes d'équivalent-pétrole de 1973 à 1985. Outre les conséquences dans le domaine particulier du transport maritime et terrestre, est-on certain que les capacités de raffinage actuelles permettront de modifier l'équilibre des coupes en augmentant la production des produits blancs et en réduisant celle des produits noirs ?

En matière d'électricité nucléaire, le coût du kilowattheure est estimé prévisionnellement à 6,67 centimes. Or, le coût pour 1974 est de 8,8 centimes. Ce prix de revient intègre-t-il le coût du retraitement des déchets ? J'ai écouté avec attention M. Chauty nous dire que ces sommes étaient prises actuellement en charge par l'Etat au nom de la sécurité publique.

Quelles mesures prendrez-vous pour permettre au conseil supérieur de la sûreté nucléaire et au service central de sûreté des installations nucléaires, qui ont été créés par le décret du 13 mars 1973, d'exécuter leur mission ? Prévoyez-vous des dotations budgétaires ?

Ce matin encore, monsieur le ministre, vous avez annoncé votre volonté et celle du Gouvernement de faire appel aux ressources nationales. Quelles mesures prendrez-vous pour permettre la consommation du charbon dans nos centrales électriques ? Selon les prévisions du conseil supérieur de planification pour l'énergie, la consommation des produits pétroliers en 1985 sera limitée à 1 200 000 tonnes d'équivalent pétrole, après avoir atteint 17 200 000 tonnes d'équivalent pétrole en 1980. Les centrales à combustible solide doivent absorber 6 700 000 tonnes d'équivalent pétrole en 1985. Il conviendrait donc de programmer l'alternance d'utilisation de combustibles solides dans les centrales à fuel.

Après ces quelques réflexions, je voudrais conclure, monsieur le ministre, en souhaitant que vous puissiez faire vérifier les éléments économiques des choix énergétiques. Je ne suis pas persuadé, pour ma part, que les calculs établis sur la base de critères prévisionnels incertains soient absolument exacts. Je souhaite que vous puissiez apprécier à nouveau le coût économique du charbon produit par le siège de La Houve. J'attache à votre réponse, monsieur le ministre, une grande importance. J'ai choisi en toute liberté de vous faire confiance ; je reste persuadé que je n'ai pas tort. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R.)*

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

Je vous rappelle que votre groupe a épuisé la totalité de son temps de parole et je vous demande donc de bien vouloir être le plus concis possible. *(Murmures à l'extrême gauche.)*

M. Guy Schmaus. Je voudrais vous faire remarquer, monsieur le président, que, si on ajoute le temps de parole des rapporteurs qui ont tous approuvé le budget gouvernemental et le temps de parole du ministre, on arrive à un total de trois heures quinze minutes. Or, les temps accordés à l'opposition représentent à peine cinquante minutes. Je pense qu'il serait normal que je puisse intervenir une douzaine de minutes.

M. le président. Je me permets de vous faire observer que je suis là, non pas pour juger les décisions de la conférence des présidents, approuvées par le Sénat, mais pour les faire appliquer.

M. Maurice Bayrou. Parfaitement !

M. le président. Je vous indique que le temps de parole accordé par votre groupe a été totalement épuisé par M. Cogniot. Sur ce, je vous donne la parole, mais soyez bref.

M. Guy Schmaus. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, en ce moment même, et comme en écho à notre débat, par milliers, par centaines de milliers, les travailleurs manuels et intellectuels de France manifestent contre l'aggravation du chômage et des difficultés de la vie. Je les assure, au nom du groupe communiste, de notre entière solidarité. *(Très bien ! sur les travées communistes.)*

C'est la première fois depuis trente ans que la production industrielle connaît un recul. Aussi cette situation a-t-elle pour eux une traduction concrète : 1 500 000 chômeurs, réduction d'horaires, baisse du pouvoir d'achat, etc. En pourtant la France n'est pas un pays pauvre et sans ressources comme on le laisse supposer pour justifier des abandons.

La France est un pays riche, y compris par ses ressources naturelles. Ses ouvriers, ingénieurs, techniciens, riches de savoir-faire et d'expérience, l'ont placée malgré les freinages aux tout premiers rangs dans plusieurs branches industrielles.

C'est votre politique qui l'appauvrit, gaspille les énergies et les potentialités, parce que celle-ci est au service des grosses sociétés industrielles et bancaires. Voilà pourquoi elle est marquée par de graves abandons de pans entiers de notre économie et par l'intrusion des capitaux étrangers des sociétés multinationales.

Je n'évoquerai que trois secteurs de votre département ministériel : l'informatique, la machine-outil et l'imprimerie.

Un nouveau pas est franchi dans la liquidation de l'industrie nationale de l'informatique. Dix ans après avoir cédé la société Bull aux trusts américains, huit ans après le lancement du plan calcul, vous tentez de faire passer l'absorption de la C. I. I. par Honeywell, pour une francisation.

Si francisation il y a, c'est uniquement dans le financement public d'un groupe dont les orientations essentielles seront définies outre-Atlantique.

Les intérêts d'origine française sont : 9,5 p. 100 pour l'Etat, 9,5 p. 100 pour la C. G. E. de M. Ambroise Roux et 34 p. 100 pour les actionnaires de Bull, dont le groupe Paribas.

Votre plaidoyer en faveur de cette opération repose sur une confusion. Vous amalgamez les intérêts de la nation avec ceux du grand capital comme s'il y avait entre eux un dénominateur commun. Il s'agit là de deux notions, non seulement distinctes, mais diamétralement opposées.

La couleur du drapeau importe peu aux grosses sociétés, seule leur importe la somme des profits. « Chez ces gens-là » comme dit Jacques Brel « on ne cause pas : on compte ». *(Très bien ! à gauche.)*

L'affaire est alléchante puisque l'enfant à bannière étoilée, à peine né, est assuré d'une rente royale de l'Etat français — quatre milliards de francs — tandis qu'Honeywell met du même coup la main sur le potentiel informatique national.

Des recherches de plusieurs années sont menacées d'abandon, des machines ne seront pas commercialisées, d'autres jugées dépassées seront envoyées à la casse.

Des milliers d'ingénieurs, de techniciens, d'employés et d'ouvriers hautement qualifiés vivent dans la hantise du licenciement. Des pressions s'exercent sur les cadres pour qu'ils se fassent les défenseurs d'orientations contraires aux intérêts et à l'indépendance de la nation, comme vient de le souligner la commission « informatique et libertés ».

A qui ferez-vous croire, monsieur le ministre, que l'opération C. I. I. - Honeywell annonce une ère de liberté et de sécurité pour le personnel ?

Le comité des produits, ce cerveau, ne donnera, avez-vous dit, que des recommandations. Mais pourquoi Honeywell tient-elle tant à ce comité et surtout à sa direction américaine. Toujours est-il qu'Honeywell n'absorbe de la C. I. I. que ce qui l'intéresse. Les caves de l'usine de Toulouse resteront pleines d'inventés.

La presse a fait état, au début du mois, du veto des Américains concernant la vente aux pays socialistes des ordinateurs U. S. Est-ce à dire que la nouvelle société ne pourra même pas commercer librement ? Pouvez-vous me répondre sur ce point précis ?

L'ensemble du personnel de l'informatique en France couvre toute la chaîne, du composant à l'assemblage final. Le potentiel est considérable. Sur de telles bases économiques et sociales, la création d'un secteur national de l'informatique est tout à la fois possible et nécessaire.

La nationalisation d'Honeywell-Bull et de la C. I. I., ensemble de 20 000 salariés doté de moyens de recherche et de production

recouvrant 38 p. 100 du marché national, constituerait la base d'une telle politique. Elle constituerait un élément d'une véritable relance de l'activité économique et sociale, un instrument de la lutte contre le gaspillage, un levier pour assurer l'indépendance nationale.

Lorsqu'en 1963, Bull fut vendu aux Américains, nous avions préconisé la nationalisation de l'informatique. On mesure aujourd'hui combien c'était judicieux. Vous vous y opposez aujourd'hui comme naguère. Ce faisant vous sacrifiez les intérêts nationaux et ceux des travailleurs aux impératifs du profit capitaliste.

Le second point de mon exposé concerne la machine-outil.

La machine-outil, parce qu'elle se situe en amont de toutes les industries de transformation, a un rôle stratégique. Vecteur des progrès technologiques et de productivité, la machine-outil « traite » en première main, si je puis m'exprimer ainsi, les matières premières, l'énergie, les conditions de travail. Voilà pourquoi sa situation constitue « l'épreuve de vérité » de toute politique industrielle.

Or, il faut malheureusement constater que la France ne fait plus partie des cinq premiers constructeurs de machines-outils. On assiste à une grave dégradation de nos échanges, tandis que des entreprises françaises sont menacées de fermeture ou de passer sous contrôle étranger.

Dans mon département, les Hauts-de-Seine, Huré, le fabricant renommé de fraiseuses, Amtec, le seul en France à produire des tours multibroches dont les trois quarts sont exportés, G. S. P., etc., sont en difficulté, tandis que Renault machine-outil ne va pas très fort. N'oublions pas qu'en 1947, Renault a sorti la première machine transfert du monde.

En bref, la France est la seule ancienne nation industrielle du monde capitaliste à produire moins de machines-outils qu'elle n'en exporte.

Trente mille salariés, pour la plupart très qualifiés, représentent un acquis technologique réel. C'est dire que l'industrie française de la machine-outil pourrait connaître un nouveau développement sur la base d'un secteur nationalisé élargi dans le cadre d'une planification démocratique. Il reste que, dans l'immédiat, des mesures urgentes permettraient de sauvegarder les entreprises en difficulté et l'emploi.

Où en est monsieur le ministre, votre plan sectoriel ? Que contient-il ? Réduction d'horaires et menaces de fermetures n'épargnent, pour l'essentiel, qu'Ernaut Somua du groupe Schneider. Tout abandon dans cette branche quatre fois plus petite qu'elle ne l'est en République fédérale d'Allemagne serait extrêmement lourd de conséquences pour l'avenir.

A l'inverse, la relance de l'industrie française de la machine-outil serait de la plus grande utilité grâce à la mise en œuvre de moyens techniques modernes en vue d'améliorer les conditions de travail et la productivité.

Voilà une réponse convaincante à vos préoccupations concernant la valorisation des métiers manuels.

Je ne saurais clore mon propos sans attirer votre attention sur les problèmes posés dans l'imprimerie où vous semblez aller encore plus vite que les prévisions du rapport Lecat lui-même pour ce qui concerne la suppression de 10 000 emplois.

Nous sommes en présence d'un véritable plan de liquidation concerté, délibéré de secteurs entiers de l'imprimerie. Des imprimeries parmi les plus connues et les plus modernes sont promises actuellement à la fermeture ! C'est le cas, notamment, de Chaix-Néogravure.

De grâce, qu'on ne nous accuse pas d'être opposés aux techniques nouvelles ! Les arguments techniques ne sont bien souvent que le faux prétexte pour un vrai gaspillage. Le secteur nationalisé n'est d'ailleurs pas en reste. Ainsi, la Société nationale des entreprises de presse licencie à tour de bras. Sa filiale de Clichy, Paul Dupont, jette à la rue 30 p. 100 de son personnel, et pourtant cette imprimerie dispose d'un haut potentiel technique et humain.

Vous cédez aux injonctions des maîtres imprimeurs et des banques pour cause de taux de profit insuffisant.

Trente pour cent de l'impression française sont réalisés à l'étranger, dont une bonne part en raison de commandes d'Etat. Personne ne m'a démenti lorsque j'ai signalé l'an dernier que la vignette automobile était imprimée en Hollande.

Mais les travailleurs de Paul Dupont, comme ceux des autres entreprises, n'ont nullement l'intention de vous laisser brader leur outil de travail. Ils savent que par la lutte ils peuvent vous faire revenir sur vos décisions aberrantes.

En conclusion, je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, si je vous dis qu'en nous opposant à votre politique et à son expression budgétaire, nous avons conscience de défendre les intérêts des travailleurs et du pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Méric. Je souhaite, mon cher collègue, que votre exposé ne dépasse pas les quinze minutes dont dispose encore le groupe socialiste.

M. André Méric. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà un an, à cette même tribune, je condamnais la recherche d'un accord entre le groupe américain Honeywell Bull et la Compagnie internationale pour l'informatique. Cette opération de fusion nous apparaît trop contradictoire pour être cautionnée par le vote du budget de votre ministère.

Une première contradiction vise la technique. Monsieur le ministre, pourquoi saborder délibérément une technique, un savoir-faire qui avaient été réalisés avec tant de mal ? Malgré vos assertions au sujet de la compétence de la compagnie internationale, en octobre 1974, les utilisateurs reconnaissent pour la plupart le bien-fondé de la confiance qu'ils ont accordée à la technique de cette compagnie. Les enquêtes des journaux spécialisés l'ont montré à différentes reprises, ainsi que les excellentes relations entretenues avec les clients.

La deuxième contradiction est d'ordre moral. L'entreprise de restructuration, telle qu'elle a été menée et qui dure encore, avec ses hésitations, ses contradictions, les calomnies qu'elle a fait naître, la méfiance qui en résulte, se révèle comme la tentative de démoralisation la plus grave que l'industrie française ait connue depuis longtemps.

Les clients de la Compagnie internationale pour l'informatique sont inquiets, angoissés même par un investissement très lourd dont ils savent que le changement de politique leur fera perdre une bonne partie des résultats escomptés. Les chercheurs, les ingénieurs et les techniciens de cette compagnie sont déconsidérés, bafoués par l'anéantissement des efforts considérables qu'ils ont poursuivis depuis si longtemps, angoissés aussi par l'incertitude que le Gouvernement fait peser sur leur sort.

La troisième contradiction est politique. Malgré vos dénégations, monsieur le ministre, à la séance du 6 novembre à l'Assemblée nationale, il n'en reste pas moins que vous allez payer bien cher pour que les Etats-Unis d'Amérique prennent le contrôle de l'industrie informatique française.

M. Georges Cogniot. Très bien !

M. André Méric. Contrairement à ce qui a été affirmé, sur les trente-deux directeurs cités dans l'organigramme de la future société, six sont étrangers : deux Italiens, quatre Américains. Ils devront exercer un pouvoir important dans le domaine économique.

Pour ce qui est du domaine militaire — problème important s'il en est — comment l'indépendance nationale pourrait-elle être sauvegardée alors que les ordinateurs militaires ne sont que des versions militarisées des ordinateurs civils ?

De plus, la plupart du matériel informatique intéressant le secteur militaire est non pas du matériel embarqué, ce qui serait un moindre mal, mais du matériel de gestion pour les centres de décision et les centres de calcul, pour les études scientifiques et techniques, notamment.

Cette contradiction politique est d'autant plus flagrante si l'on se souvient des motifs qui ont conduit à la création du « plan-calcul », c'est-à-dire à la volonté d'indépendance nationale affirmée unilatéralement par le général de Gaulle. Vous me répondrez tout à l'heure que les intérêts français sont majoritaires, avec 53 p. 100, dans la Compagnie internationale pour l'informatique — Honeywell Bull, que vous détenez une possibilité de blocage et que, pendant quatre ans, l'Etat soutiendra cette nouvelle société. Notre excellent collègue Pintat le rappelait dans son exposé, mais il aurait fallu qu'il rappelle également, comme je vais le faire maintenant, que, selon un de vos communiqués de l'an passé, l'Etat et la Compagnie générale d'électricité détiendront chacun 17 p. 100 du capital de la compagnie des machines Bull. L'Etat n'aura donc que 17 p. 100 des 53 p. 100 de la nouvelle société, soit un peu plus de 9 p. 100, le reste appartenant à des intérêts privés français et américains.

Est-il utile de rappeler que les intérêts privés n'ont pas de patrie et que, pour eux, les intérêts de l'Etat sont toujours secondaires ? Nous pourrions — nous les tenons d'ailleurs à la disposition du Sénat — donner un certain nombre d'exemples édifiants.

S'il est vrai, monsieur le ministre, que, globalement, les intérêts privés français et l'Etat français sont majoritaires dans le capital, il ne peut en être de même dans ce qui nous apparaît être l'essentiel — et cela, M. Pintat a oublié d'en faire état — à savoir : le comité technique chargé de définir la politique de recherche et la ligne des produits.

M. Georges Cogniot. Très bien !

M. André Méric. Le groupe qui disposera du chiffre d'affaires le plus important aura la majorité dans cet organisme. Par avance, nous pouvons affirmer que *Honeywell Information System* y détiendra la majorité, car au chiffre d'affaires de cette multinationale américaine il faudra ajouter les 47 p. 100 de celui de la Compagnie internationale pour l'informatique-Honeywell-Bull.

Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe américain évoluera proportionnellement à celui de sa filiale ; cela lui procurera une majorité permanente au sein du comité technique.

Par ailleurs, si les intérêts privés français et ceux de l'Etat contestaient les décisions du comité, ils se trouveraient dans l'obligation de racheter des parts de *Honeywell Information System*.

En somme, vous avez accepté le principe de la « soumission » ou de la « démission ». Par avance, nous savons que vous vous soumettez si vous voulez que votre organisme ait une quelconque efficacité internationale.

La quatrième contradiction est économique. En cherchant à « ouvrir le marché mondial » à l'industrie informatique française, le Gouvernement ne fait qu'ouvrir plus grand encore le marché français à l'industrie américaine. Vous vous êtes engagé, monsieur le ministre, à acheter en deux ans 144 gros Systèmes 66 américains. C'est plus que le Gouvernement n'en a jamais fait pour la Compagnie internationale pour l'informatique.

Ouvrir à notre informatique le marché mondial, ce n'est pas s'enfermer automatiquement. Par exemple, 50 p. 100 des marchés américains et canadiens ne sont-ils pas réservés à la maison mère américaine ?

Ouvrir à notre informatique le marché mondial, ce n'est pas non plus se fermer les marchés allemands et hollandais par la rupture avec Siemens et Philips. Surtout, avant d'envahir le marché mondial, il eût été préférable de réserver à notre industrie le marché national, comme l'ont fait les Japonais, les Anglais et les Américains.

La contradiction est économique aussi lorsque vous faites mandater, monsieur le ministre, le président-directeur général de la Compagnie internationale pour l'informatique par le conseil d'administration du 20 novembre dernier pour négocier avec Siemens — que vous avez abandonné sur le plan européen et qui s'associe avec les Japonais — la vente d'ordinateurs X-4 étudiés par la Compagnie internationale pour l'informatique.

Monsieur le ministre, ces matériels seraient-ils plus rentables aujourd'hui que le Gouvernement ne l'avait déclaré dans le passé ? L'annonce de la fabrication des X-4 a des buts bien précis : d'une part, calmer les utilisateurs d'Iris 80 qui veulent assurer la comptabilité avec leur prochain matériel, ce qui ne serait pas le cas avec les systèmes 366 d'Honeywell ; d'autre part, calmer les esprits des ingénieurs et des techniciens de la Compagnie internationale pour l'informatique en leur faisant croire qu'on n'abandonne pas le travail qu'ils ont produit, enfin et surtout, d'apaiser les inquiétudes des travailleurs de l'usine de Toulouse en leur faisant croire aussi qu'il reste encore quelque chose à fabriquer.

Or, si nous faisons le compte des systèmes que l'Etat s'engage à acheter en deux ans, nous constatons que, pour tenir ses promesses, il faudrait que chaque administration commande à elle seule un gros ordinateur tous les deux mois pendant deux ans. Pour quoi faire et avec quel argent ?

Le total peut se décomposer ainsi : 144 systèmes 66 américains ; 20 Iris 80 de la C. I. I. pour ne pas arrêter brutalement la charge de l'usine de Toulouse ; 30 à 40 X-4 à fabriquer à Toulouse ; soit environ 194 ou 200 gros ordinateurs à commander par l'administration en deux ans, plus 72 dans l'année qui suivra, selon les promesses gouvernementales.

Le groupe socialiste dit « non » à de telles prétentions qui signifient qu'en deux ans 50 p. 100 environ des utilisateurs des systèmes fabriqués par d'autres firmes que la C. I. I.-Honeywell-Bull vont changer leur matériel pour vous faire plaisir et acheter du matériel du nouveau groupe franco-américain dont le financement est d'ailleurs inconcevable.

Il faut aussi rappeler que, selon le texte des accords, à toute promesse de commande de matériel qui ne serait pas effectivement honorée correspondra un dédommagement équivalant à 55 p. 100 de la valeur marchande de ce matériel. Ce n'est plus 7 milliards de francs qu'il faudra alors prélever sur les impôts. De plus, il sera impossible de vendre tout ce matériel.

Cela m'amène à traiter des contradictions financières. Le coût de l'opération avait été évalué à 130 millions de francs pour le rachat d'actions d'Honeywell Bull; 1 200 millions de francs de subventions en quatre ans; 630 millions de francs pour apurer les comptes de la C. I. I.; 135 millions de francs pour la mise en route de la fusion; 250 millions de francs pour éteindre la gamme X; plusieurs dizaines de millions de francs pour les augmentations de capital; 4 milliards de francs de commandes de l'administration en quatre ans, dont 3 milliards de francs sur les deux prochaines années.

A cela il faut ajouter: les dommages et intérêts que Siemens et les clients de la Compagnie internationale pour l'informatique ne vont pas manquer de demander; le manque à gagner provoqué par cette restructuration et le manque de confiance qu'elle suscite; le déficit de la balance commerciale, que l'on peut chiffrer à 5 milliards de francs sur deux ans; 3 730 millions de francs de commandes Honeywell Information System et 1 200 millions de francs de manque à gagner sur les exportations potentielles de la Compagnie internationale pour l'informatique, notamment vers les pays de l'Est dont on parlait tout à l'heure.

Je crois que, grâce à vous, monsieur le ministre, le goupe américain a fait de très bonnes affaires sur le dos des contribuables français. La presse nous a d'ailleurs révélé que Honeywell Information System, la maison mère, en difficulté financière l'an passé, se propose de racheter Xeros-Data-System, sans doute avec l'argent de nos contribuables puisque, récemment encore, ce groupe n'en avait pas les moyens.

Depuis quatorze mois que le processus de désagrégation de la Compagnie internationale pour l'informatique et du « plan-calcul » est engagé grâce à la disparition de la délégation à l'informatique, le Gouvernement accumule les incohérences techniques, sociales et politiques.

Je constate à regret que la restructuration des industries de la péri-informatique, qui devait, d'après vos propres déclarations, constituer l'un des volets du plan sectoriel du Gouvernement, est retardée et reportée. A quand? Nous aimerions en être informés.

A la vérité, malgré des engagements financiers très lourds — je les ai rappelés tout à l'heure — pour la réalisation de la première partie du plan gouvernemental, la Compagnie internationale pour l'informatique B, qui regroupe la péri-informatique de l'ex-Compagnie internationale pour l'informatique, et l'usine de Toulouse restent à l'abandon.

Comme vous n'êtes pas avare d'informations, vous avez déclaré, le 25 novembre dernier, que vous étiez prêt « à tout montage sauvegardant l'emploi ». Alors, monsieur le ministre, des promesses il faut passer aux actes!

Permettez-moi de vous poser quelques questions. Quel sort réservez-vous véritablement à l'usine de Toulouse? Va-t-elle fermer? Appartient-elle à Thomson ou à la Compagnie générale d'électricité? Appartient-elle, oui ou non, à la Compagnie internationale B? Fera-t-elle de la sous-traitance? Alors, que devient le personnel d'encadrement? Est-il vrai, monsieur le ministre, que Toulouse ne vous intéresse pas en dehors de la mini-informatique, qui regroupe seulement trois cents personnes? Est-il vrai que la direction s'apprête à restructurer l'usine de Toulouse? Si oui, pour quelle production?

Dans une réponse adressée par vos soins le 20 janvier 1975 à M. le député-maire de Toulouse, réponse transmise aux organisations syndicales qui l'ont diffusée, vous avez indiqué: « ... le Gouvernement français est décidé à accorder à l'informatique française un soutien financier important pour garantir son expansion dans un ensemble viable et compétitif... » Cette déclaration incluait l'usine de Toulouse puisque l'avenir de cette unité était l'objet de votre réponse.

L'heure est venue pour vous, non plus de nous faire de nouvelles promesses, mais de tenir votre engagement.

Nous vous demandons, avec tous les travailleurs de cette compagnie de Toulouse, la garantie de l'emploi sans déqualification pour l'ensemble du personnel et le maintien des avantages acquis.

Le groupe socialiste du Sénat considère que l'unique solution garantissant l'indépendance nationale dans le domaine de l'informatique — essentiellement stratégique — et l'emploi des tra-

vailleurs est la nationalisation de cette industrie. Cela n'aurait pas coûté plus cher et cette solution ne nous aurait pas fermé les portes de l'Europe.

Alors, monsieur le ministre, puisque vous êtes le ministre de l'industrie, constatons, en ce qui concerne cette région Midi-Pyrénées et plus particulièrement la région toulousaine, que la catastrophe est évidente. Chaque décentralisation apporte avec elle son contingent de désillusions. Pour Toulouse, les décentralisations sont synonymes d'exploitation de main-d'œuvre à bon marché avant des licenciements massifs: Motorola, la S.N.I.A.S., le C. N. E. S., dont on a parlé tout à l'heure, la Compagnie internationale pour l'informatique, Latécoère, que restera-t-il de tout cela?

Monsieur le ministre, bientôt, sans nul doute, il restera un désert; les habitants et les travailleurs de ce pays n'auront plus que leurs yeux pour pleurer, la révolte et l'amertume dans le cœur. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur plusieurs travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. André Rabineau.

M. André Rabineau. Mon collègue et ami Jean Cluzel s'était fait inscrire dans la discussion générale de votre budget, monsieur le ministre. Retenu par ses fonctions de rapporteur spécial du budget de la radio-télévision française, il vous prie de l'excuser de ne pouvoir être à cette tribune et il m'a chargé de présenter l'essentiel de son intervention.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de deux politiques complémentaires: celle de la balance énergétique de la France et celle de l'aménagement du territoire.

Elle porte particulièrement sur le problème de l'exploitation des mines du bassin de l'Aumance, situé dans le département de l'Allier.

Vous avez déclaré, le 6 novembre dernier, à la tribune de l'Assemblée nationale: « Au cours du dernier conseil de planification sur l'énergie, il a été décidé de conserver au charbon une place importante dans la satisfaction de nos besoins énergétiques et d'accorder une priorité à l'exploitation des ressources nationales de houille. »

Pour ce qui est des principes, nous sommes bien d'accord avec vous. Mais il faut les appliquer sur l'ensemble du territoire, en commençant par mettre d'accord le producteur, qui est la société nationalisée des Charbonnages de France, et le consommateur, qui est la société nationalisée Electricité de France.

Je veux dire par là que des chiffres indiscutables doivent justifier une décision qui serait alors indiscutée.

Pourquoi, en effet, en mai dernier, M. le président des houillères du Centre-Midi invite-t-il tous les parlementaires des départements du ressort de sa société pour les informer des décisions prises et, parmi celles-ci, des chiffres prometteurs pratiquement arrêtés pour l'Aumance? Et pourquoi, six mois après, est-il indiqué que les infrastructures de la mine ne permettront guère de dépasser le chiffre de 400 000 tonnes par an?

Ce gisement renferme au minimum 40 millions de tonnes de charbon; on peut y ajouter plus de dix millions de tonnes se trouvant à proximité. Le total représente deux fois la production charbonnière annuelle de la France!

Certes, ce charbon contient 39 p. 100 de cendres. En revanche, le rendement par homme et par jour est actuellement de douze tonnes; il serait facilement porté, en vitesse de croisière, à quinze tonnes. Ceci ne compense-t-il pas cela lorsque l'on sait que certaines rendements se situent ailleurs à deux tonnes par jour?

Deux solutions peuvent être étudiées, soit la fourniture du charbon aux centrales de la région parisienne, soit la transformation, près du bassin, du charbon en énergie électrique.

La mise en exploitation du bassin de l'Aumance au niveau de un million de tonnes par an ferait partie des quarante mesures du plan Massif central tel qu'il a été annoncé par M. le Président de la République, le 29 septembre dernier, au Puy.

La création d'un nombre important d'emplois est un élément primordial pour un département, l'Allier, qui a perdu 8 000 habitants entre les deux derniers recensements et où, compte tenu de la pyramide des âges, s'accroît cette dépression démographique si des emplois industriels nouveaux ne sont pas créés.

Encore faut-il ajouter qu'avant la fin de 1978 se posera le problème de Saint-Eloy-les-Mines.

Certains affirment qu'E. D. F. ne construira plus de centrales autres que nucléaires. Mais sait-on que l'Allemagne poursuit la construction de centrales thermiques?

On insiste également sur le fait que le charbon de Pologne rendu à Paris revient moins cher que celui de l'Aumance, mais peut-on mettre en balance un tel argument avec la création d'emplois nouveaux et la possibilité de mettre en valeur toute une partie de notre pays ?

Le moment est venu, monsieur le ministre, de contraindre ceux qui s'y opposent à utiliser le charbon de l'Aumance. C'est d'autant plus nécessaire que nul ne peut prévoir l'évolution du coût du charbon d'importation. Par conséquent, l'on doit, en priorité, utiliser les ressources d'origine nationale, comme vous l'avez vous-même décidé. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Debesson.

M. René Debesson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques mots seulement sur la sidérurgie et les problèmes qu'elle pose.

Je suis tout prêt à admettre, avec M. le rapporteur de la commission des affaires économiques, l'intérêt de la création d'usines telles que celles de Fos et de Dunkerque, mais j'observe également qu'avec moins de 10 p. 100 des effectifs employés dans la sidérurgie, ces deux usines produisent plus du tiers de l'acier français.

Si une rationalisation sauvage se développe sur le même modèle, que vont devenir les dizaines de milliers d'ouvriers — 140 000, je crois — qui travaillent dans les quatre-vingt-dix autres usines ? Un énorme problème est ainsi posé tant du point de vue géographique que du point de vue humain ou social, problème dont, jusqu'à présent, il me semble que personne n'ait parlé. En outre, il ne s'agit pas d'un problème à long terme ou à échéance lointaine. Aujourd'hui déjà, il se pose avec précision dans certaines régions.

Certes, nos capacités d'exportation ont été augmentées, notamment vers les pays méditerranéens et, pour la première fois, la balance de nos échanges relative aux produits sidérurgiques est devenue positive. Mais la tendance naturelle des grandes entreprises installées en bord de mer n'est-elle pas d'utiliser les nouvelles usines, plus rentables parce qu'elles utilisent un minerai importé plus riche que le minerai lorrain, et d'abandonner leurs anciennes installations ?

Ainsi, Usinor envisage, depuis plusieurs années, la fermeture de son usine de Trith-Saint-Léger, à côté de Valenciennes. L'un des deux hauts fourneaux a déjà été éteint. Cette fermeture, qui a été envisagée pour le 1^{er} janvier 1976, concerne 2 500 travailleurs, ainsi que plusieurs milliers d'autres occupés indirectement par l'entreprise.

Pourtant, il ressort des études sérieuses entreprises par les syndicats, en particulier par la C. F. D. T., qu'une modernisation complète de cette usine coûterait infiniment moins cher que les sommes investies à Dunkerque ou à Fos.

Les débouchés sont assurés puisque, dans le domaine des produits longs qui sont réalisés à Trith, la France est importatrice de 600 000 tonnes.

Toute la région de Valenciennes-Maubeuge, déjà très affectée par la chute de la production charbonnière, risque de perdre la seule industrie de base qui lui reste. Les répercussions se feront sentir jusqu'en Lorraine, l'usine de Trith utilisant les minerais lorrains dont la production est déjà en forte baisse par suite de la concurrence des minerais importés.

Dans la mesure où l'autonomie de nos approvisionnements est d'intérêt national, et où le coût des transports est le handicap le plus important des usines sidérurgiques éloignées de la Lorraine, l'Etat ne peut-il obtenir des prix de transport ferroviaire moins onéreux comme il l'a fait pour les livraisons en Sarre ?

L'inquiétude est grande parmi les travailleurs de la sidérurgie, d'autant plus que la direction d'Usinor se refuse à donner la moindre indication quant à ses intentions.

Peut-être pourriez-vous obtenir, monsieur le ministre, les apaisements que les intéressés n'ont pu avoir. Il serait inconvenant qu'une entreprise ayant eu recours dans une aussi large mesure à l'aide publique n'ait pas le sentiment de ses responsabilités vis-à-vis de la population. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, des

questions très nombreuses et très détaillées m'ont été posées et je sais que la discussion budgétaire doit, tout à l'heure, continuer. C'est la raison pour laquelle j'essaierai de contenir mes réponses dans un temps relativement limité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, je vous remercie infiniment.

Vous savez que nous écoutons toujours avec beaucoup d'intérêt vos explications. Nous vous demandons aujourd'hui de répondre dans un temps assez limité, car, pour respecter nos prévisions, nous devrions achever l'étude du budget du commerce extérieur avant vingt heures.

Par conséquent, je vous serais obligé de répondre très complètement certes, mais de façon assez succincte, aux questions qui vous ont été posées.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je le ferai volontiers, mais il s'agit d'un exercice difficile. Cependant, s'il m'arrivait de ne pas traiter complètement un certain nombre de sujets, je m'empresserais de répondre par écrit aux sénateurs qui sont intervenus.

M. Descours Desacres a parlé du B.R.G.M., c'est-à-dire du bureau de recherches géologiques et minières. Sachant combien votre rapporteur spécial déteste les sigles, j'essaierai de répondre à ses souhaits en les évitant.

Si l'on incorpore ce qui se trouve en dehors du bureau de recherches géologiques et minières et qui transite par cet organisme, nous arrivons à un budget nettement supérieur à celui de l'année dernière. Les dépenses consacrées aux matières premières représentent, en effet, 135 millions de francs contre 85, sans tenir compte naturellement des achats de matières premières prévues au plan de soutien.

En outre, les dépenses de recherche effectuées par ce même organisme, augmentent de 23 p. 100 par rapport à l'année dernière, sans tenir compte des constructions prévues au titre du plan de soutien.

Je voudrais répondre au sujet de la taxe sur le fuel lourd, car ce qui a été dit tout à l'heure me préoccupe.

A propos des taxes parafiscales en général, le ministre de l'économie et des finances a annoncé qu'une étude serait faite pour les examiner en détail et déterminer leur fonction exacte ainsi que leur efficacité. Il a demandé que des représentants de mon ministère fassent partie du groupe de travail. Je crois répondre ainsi à une préoccupation de la commission des finances.

En ce qui concerne plus spécialement la taxe sur le fuel lourd, je voudrais que le Sénat soit bien conscient du fait qu'il faut procéder à des économies d'énergie dans tous les domaines. Au moment où la reprise de l'activité se produira — et elle est déjà en train de s'amorcer — nous nous retrouverons aux prises avec des difficultés qui, pour le moment, se sont quelque peu estompées.

Pour le fuel domestique, celui qui est utilisé pour le chauffage, nous avons pu employer des moyens législatifs et réglementaires qui, ajoutés — il faut le dire — au civisme des Français, ont permis des réductions très importantes de consommation.

Dans le domaine des carburants, les moyens dont nous disposons sont très limités.

Quant au fuel lourd, il conditionne le niveau de l'activité économique des entreprises qui l'utilisent. Nous ne parviendrons à une situation plus sûre qu'à la seule condition que les industriels investissent pour se doter d'équipements générateurs d'économies d'énergie.

J'ai donc essayé de mettre au point un double système fondé sur des pénalités et des incitations.

L'année de référence que nous avons retenue pour calculer la pénalisation, qui sera d'à peu près 150 francs par tonne, est 1973, c'est-à-dire que les économies réalisées en 1974 et en 1975 n'entreront pas en ligne de compte.

En outre, nous disposons déjà d'un fonds de 200 millions de francs qui permettra d'octroyer des subventions aux industries, en plus des prêts qui leur seront accordés pour leurs investissements.

Qui bénéficiera de ces mesures ? Nous aiderons les investissements qui seront amortissables en plus de deux ans et en moins de sept ans. Pourquoi ces délais ? Parce qu'en moins de deux ans, il n'est pas besoin d'aider l'entreprise puisque l'investissement est rentable en lui-même et qu'au-delà de sept ans, par contre, la mesure est trop coûteuse et il n'est pas nécessaire de pousser les entreprises à faire des investissements de cet ordre.

Nous comptons accorder à l'industriel une subvention qui sera de l'ordre de 10 à 20 p. 100 et accompagnée de prêts.

Nous devons commencer tout de suite à procéder à ces incitations pour qu'au moment de la reprise les industriels aient déjà pu lancer des programmes d'équipements.

J'ajoute, pour apaiser toute crainte que cela ne soit trop difficile pour un certain nombre d'industriels, que des contrats de branches sont prévus et que, dans le cadre d'engagements contractuels qui seraient pris par des branches industrielles, l'exonération de la taxe pourrait être accordée.

Pour toutes ces raisons, monsieur le rapporteur, je vous demande d'examiner cette taxe avec une intention bienveillante lorsqu'elle viendra en discussion devant vous.

En ce qui concerne l'informatique, vous m'avez posé principalement la question de son coût, et c'est sur ce point que je répondrai. On entend citer ici et là des chiffres parfois fantaisistes. Je ne me livrerai pas au vertige de M. Méric qui a vraiment pris en compte...

M. André Méric. Mes chiffres n'étaient pas fantaisistes du tout !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. ...des chiffres qui sont tout à fait en dehors de la réalité.

J'ai entendu citer un coût de quelque six milliards de francs. Qu'en est-il ? Cette évaluation inclut, semble-t-il, des prévisions de commandes de l'ordre de quatre milliards de francs. Ce ne sont pas des dépenses, que je sache, et ce ne sont pas non plus des engagements. Il s'agit, encore une fois, de prévisions de commandes, sur lesquelles est fondé l'équilibre de la société. Elles ne concernent pas deux ans, mais quatre et correspondent, non seulement au marché des administrations, mais aussi à celui des entreprises nationales et des collectivités ; ce sont là des objectifs tout à fait accessibles.

Mais, en tout état de cause, à supposer même que Honeywell-Bull ne parvienne pas à ces chiffres, ce ne sont pas 4 milliards de francs qui seraient dépensés, puisque l'on prévoit que la subvention sera augmentée de 55 p. 100 du manque à réaliser sur ces prévisions. On prévoit aussi — mais cela, personne ne l'a dit — que, dans le cas où ces prévisions seraient dépassées, la subvention serait diminuée du même pourcentage, c'est-à-dire de 55 p. 100 du supplément enregistré. Cela montre bien qu'il s'agit de prévisions, sur lesquelles est fondé l'équilibre, des comptes de la nouvelle société.

A propos du commissariat à l'énergie atomique, je serai naturellement à la disposition du Sénat pour lui donner des explications plus complètes sur les accords qui sont en voie d'être passés entre le commissariat à l'énergie atomique, Framatome et Westinghouse. Il s'agit, vous le savez, de la participation du commissariat à l'énergie atomique au capital de Framatome et, en conséquence, du rachat d'une partie des actions de Westinghouse.

Un programme de recherches faites à trois est établi sur lequel j'apporterai des explications au Sénat, dès que les négociations seront plus avancées. Il est prévu de remplacer, en 1982, le statut de licence de Westinghouse par un accord de coopération égalitaire.

En ce qui concerne la mer d'Iroise, monsieur le rapporteur, le premier forage de Lizell est terminé. On a rencontré quelques bouchons de gaz. On n'a trouvé ni pétrole ni gaz, mais ce forage a confirmé l'intérêt des recherches. Un deuxième forage, une fois apportées quelques adaptations et réparations à la plateforme de Brest, sera entrepris dans le courant du mois de décembre.

Sur les autres questions que vous m'avez posées, monsieur le rapporteur, vous me permettrez sans doute de vous répondre avec plus de précision par écrit.

J'ai déjà répondu sur un certain nombre de points à M. Collomb. Il a abordé les problèmes du raffinage, avec d'autres orateurs. Dans ce domaine, des conversions s'imposent dans l'avenir, sans aucun doute. Elles dépendront des nouvelles sources de production d'énergie dont nous disposerons. Il faudra avoir des coupes plus légères. Un groupe de travail examine en ce moment les conversions qui pourraient être réalisées.

Quant à l'industrie automobile, la situation s'est considérablement améliorée. Le nombre des immatriculations s'est fortement accru au mois d'octobre. La production est en légère augmentation. Les exportations n'ont pas encore tout à fait repris leur ancien rythme, mais la situation de cette industrie s'améliore très sérieusement.

La vente du nouveau modèle de Citroën s'effectue dans de très bonnes conditions. La coopération entre Peugeot et Citroën se présente, à l'heure actuelle, de bonne façon.

Monsieur Chauty, nous étudions le lancement d'une usine d'enrichissement dans le cadre de *Coredif*, filiale d'*Eurodif*, du C. E. A. et d'intérêts iraniens.

Les conclusions de cette étude seront connues dans un avenir assez proche, et le Gouvernement aura alors à se prononcer sur l'engagement d'un projet.

D'autre part, le projet *Canadif*, en coopération avec le Canada, est également à l'étude.

Je puis vous assurer, monsieur Chauty, qu'à la suite des transformations qui se produisent au C. E. A. le contrôle de l'Etat ne sera pas relâché, loin de là. Vous pouvez en être certain.

J'ai répondu ce matin aux questions relatives à la politique du Gouvernement en matière de centrales nucléaires. Monsieur Chauty, vous m'avez posé une question sur *Intelsat*. Les accords *Intelsat* prévoient effectivement que les lancements intercontinentaux seront soumis à *Intelsat* et l'utilisation d'*Ariane* n'est donc pas assurée dans ce cadre. Mais, en dehors de cette organisation, s'effectueront des mises sur orbite de satellites régionaux, de satellites destinés à un seul Etat, notamment un grand pays.

N'oublions pas non plus les satellites de télévision directe, de météorologie, de recherche des ressources terrestres, d'aide apportée au contrôle de la navigation aérienne, de la navigation maritime et tant d'autres.

En bref, le marché d'*Ariane*, en dehors même d'*Intelsat*, est loin d'être négligeable.

Je dirai, comme M. Fleury l'a fait lui-même dans son excellent rapport présenté à la tribune, que l'effort de recherche ne peut porter ses fruits qu'à l'issue de plusieurs exercices. Je puis l'assurer de la volonté du Gouvernement de poursuivre cet effort dans les années à venir. D'ailleurs, cet effort réalisé dans une année de conjoncture difficile est particulièrement significatif de la volonté du Gouvernement.

Je lui demande cependant d'être prudent dans les comparaisons fondées sur le rapport du nombre de chercheurs au nombre de personnes actives. La France, je le signale, a déjà demandé à l'Organisation de coopération et de développement économique de se pencher sur ces comparaisons souvent très sujettes à caution. J'y reviendrai tout à l'heure en répondant à M. Cogniot à propos de la part faite à la recherche dans le produit national brut.

Savez-vous que, dans ces évaluations, est pris en compte un équivalent de temps enseignant-chercheur ? A titre d'exemple, le ratio retenu, en France, pour un enseignant-chercheur est de l'ordre de 40 p. 100, c'est-à-dire qu'un enseignant-chercheur est considéré comme consacrant seulement 40 p. 100 de son temps à la recherche. Au Japon, on considère au contraire qu'il y consacre 100 p. 100 de son temps. Mais je me demande s'il s'agit alors vraiment d'un enseignant.

Par conséquent, ces chiffres nécessitent, sans aucun doute, une assez grande circonspection.

Je répondrai à M. Blin que nous sommes en train de mettre au point des opérations de restructuration dans la machine-outil, dans le textile. Il sait que je ne lui répondrai pas sur les industries agro-alimentaires puisqu'elles ne sont pas du ressort de mon département ministériel.

Sur la prolongation des avantages fiscaux, ma réponse sera formelle ; elle le décevra peut-être au premier abord, mais, s'il veut bien l'approfondir, il changera peut-être d'opinion.

En aucun cas, il n'y aura de prolongation des avantages fiscaux après le 31 décembre. Pourquoi ? Si nous avons lancé

un plan de soutien, c'est pour que, très rapidement, les entreprises investissent à contre-conjoncture. Prolonger le délai pendant lequel on peut bénéficier de ces avantages fiscaux aboutirait à retarder l'application et à diminuer l'efficacité du plan de soutien.

Comme nous pouvons le constater, d'ailleurs, à l'heure actuelle, un grand nombre d'entreprises sont sur le point d'investir.

Je signale, en outre, à M. Blin, que cette mesure avait été appliquée dès le mois de mai et qu'elle a été généralisée au mois de septembre.

Je n'ai pas le temps, comme je l'aurais souhaité, de développer mon programme relatif à la petite et moyenne industrie. Je le ferai devant d'autres instances et je présenterai des propositions précises au Gouvernement dès cette année ou au début de l'an prochain.

Je dirai à M. Blin que la politique du Gouvernement ne comporte pas de contradiction mais fait preuve du souci à la fois de favoriser la reprise, d'aider le développement de nos principales activités et de se protéger contre un retour de l'inflation qui est toujours menaçante. Il sait, comme moi, que nous sommes toujours confrontés à ce danger et que nous ne devons pas cesser d'y être attentifs.

A M. Pintat, je puis confirmer que le Gouvernement entend développer un effort vigoureux en matière de recherche pétrolière. Je l'ai déjà expliqué devant vous, notamment devant vos commissions qui ont bien voulu m'entendre. Cet effort sera poursuivi.

J'ai exposé, dans mon propos de ce matin, un certain nombre des objectifs du Gouvernement en ce qui concerne la tarification de l'énergie. Les recherches, les travaux en matière de réacteurs à haute température et de fusion thermonucléaire doivent être poursuivis et conduits sur le plan européen et même sur un plan international plus large.

M. Cogniot a mis tout son talent, qui est grand, au service d'un exercice difficile, qui consistait à expliquer au Sénat que le budget de la recherche est un mauvais budget, en régression par rapport au passé.

Certes, lorsque les chiffres démontrent le contraire, l'exercice est difficile. J'ai d'autant plus apprécié le talent dont M. Cogniot a fait preuve dans sa démonstration.

Il m'a reproché d'avoir été idyllique. Il n'en a rien été. J'ai été précis et j'ai cité des chiffres. En revanche, il me permettra de lui faire observer qu'il a présenté une vue apocalyptique de la recherche française. *(Sourires à droite.)*

Qu'en est-il en réalité ? Nous avons cité des chiffres. Nous pouvons les reprendre. Ces chiffres traduisent des faits.

Les crédits d'équipement du budget civil de l'Etat pour 1976 augmentent de 8,3 p. 100, alors que ceux de la recherche progressent de 10,9 p. 100, c'est-à-dire d'un pourcentage supérieur. Si l'on tenait compte des crédits du commissariat à l'énergie atomique et de ceux du plan calcul et du C.N.E.S., qui ont un caractère mixte de crédits industriels et de crédits de recherche, l'augmentation serait de 15 p. 100. Si l'on ajoutait les crédits inscrits dans le plan de soutien — mais il ne faut pas le faire — elle représenterait 35 p. 100. Reconnaissez que l'effort de l'Etat dans ce domaine est considérable.

« Vous essayez de vous en tirer », m'a dit M. Cogniot, « en citant le nombre des créations d'emploi ». Non, monsieur Cogniot, je n'essaie pas de « m'en tirer » ; j'explique au Sénat que le nombre de chercheurs recrutés représente 4 p. 100 du total, que les créations de postes de la recherche sont triplées en 1976 par rapport à 1975. Ce n'est tout de même pas, que je sache, de la « broutilles » ; il s'agit bien là d'un effort considérable.

En ce qui concerne la recherche fondamentale, monsieur Cogniot, le parti communiste n'a pas l'exclusivité de la défense de la connaissance fondamentale et de la culture scientifique *(Sourires.)* Le Gouvernement, notamment M. le président de la République, ont redit récemment l'importance qu'ils attachaient à la recherche fondamentale et au développement des connaissances et des valeurs intellectuelles. Voilà pourquoi la part de la recherche fondamentale est protégée dans le budget de l'Etat.

En ce qui concerne l'accord entre le centre national de la recherche scientifique — monsieur Descours Desacres, vous m'obligez à me livrer à un exercice difficile — et Rhône-Poulenc, les pouvoirs publics n'exercent aucune pression. Les

opérations engagées sont des opérations normales, naturelles, prévues, ne vous en déplaise, par les statuts de l'organisme en question.

Une association entre l'industrie française et un centre de recherche français n'est-ce pas ce qu'il y a de meilleur ? Ecarter l'industrie française, mesdames, messieurs les sénateurs, cela n'aboutirait-il pas à mettre les découvertes françaises publiées par nos chercheurs à la disposition de l'industrie étrangère ? Je préfère de beaucoup voir les découvertes françaises utilisées, pour le bien des travailleurs français, par l'industrie française.

J'ai écouté vos propos sur le commissariat à l'énergie atomique avec une satisfaction admirative. Que m'avez-vous dit à propos de la « filialisation » d'une des activités du C. E. A. ? « C'est bien, mais cela ne durera pas. » Si, cela durera. Ne nous faites pas de procès d'intention !

Vous parlez de « privatisation ». Mais où voyez-vous des capitaux privés entrer dans ces entreprises ? Elles demeurent des entreprises d'Etat et il en sera toujours ainsi.

M. Billiemaz a évoqué une question qui l'intéresse tout particulièrement, je veux parler de l'hydro-électricité.

Lorsque j'ai annoncé la création d'une commission qui serait chargée d'étudier le développement de l'hydro-électricité en France, je comptais bien tenir mes promesses et je les ai tenues. Cette commission a été présidée par un de vos collègues sénateurs.

Son rapport — que j'appellerai, si vous le voulez bien, le « rapport Pintat » — vient de m'être remis. Je puis assurer M. Billiemaz que nous en tirerons les conclusions indispensables très rapidement et que des crédits seront dégagés pour leur mise en application.

J'avais par ailleurs pris l'engagement — je ne l'oublie pas — au moment où M. Billiemaz avait bien voulu retirer l'un de ses amendements, de venir devant le Sénat, lorsque nous disposerions de toutes les conclusions de la « commission Pintat », présenter les grandes lignes d'une politique de développement de l'hydro-électricité. Je confirme que je suis tout prêt à le faire à l'occasion, par exemple, d'une question orale.

A M. Vérillon, je répondrai que le développement du programme spatial français, auquel nous attachons, comme lui, une grande importance, se poursuit dans des conditions tout à fait favorables.

Enfin, grâce aux négociations qui ont été menées, grâce à une coopération européenne, nous allons être présents dans le domaine spatial, aussi bien au niveau de la recherche, au stade industriel qu'au niveau des applications pratiques par la réalisation de satellites. Seuls, nous ne serions pas allés très loin.

Je demande à M. Bohl de croire qu'il n'y a aucun recul de la volonté du Gouvernement. Je le prie de bien vouloir observer les faits et les chiffres. Je ne reprendrai que ceux qui concernent la Lorraine, région à laquelle, bien naturellement, il a consacré son intervention.

A la suite des décisions que nous venons de prendre, c'est-à-dire grâce à la mise en route du nouveau plan lorrain, le niveau de production sera porté à 11 millions de tonnes et 30 millions de tonnes supplémentaires seront extraites entre 1975 et 1990. Reconnaissez que l'échéance n'est pas lointaine. Reconnaissez aussi que le prix de la thermie fixé par le Gouvernement, afin de favoriser le développement de nos ressources minières, à trois centimes — valeur 1^{er} janvier 1974 — est très supérieur au prix international de marché du charbon. L'action menée par le Gouvernement est donc, au contraire, volontaire.

Pour ce qui concerne le bassin de la Houve, rien n'est décidé pour un avenir à long terme, mais les délais sont suffisants pour que puissent être effectuées, avant toute décision, les études techniques et financières, les études de débouchés que rendent nécessaires les conditions techniques d'exploitation et la nature du charbon. Je demande à M. Bohl de comprendre que, chaque fois qu'il est possible de faire des études supplémentaires, avant de prendre une décision dont les conditions de l'exploitation ne font pas ressortir la nécessité, il faut le faire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement poursuit des études.

Je donnerai par écrit à M. Bohl, s'il le veut bien, des éléments en ce qui concerne le service central de la sécurité des installations nucléaires. J'ai en main ces éléments, mais lui en donner connaissance maintenant me prendrait trop de temps et je veux respecter les limites qui m'ont été imparties.

Je laisse à M. Schmaus la responsabilité des déclarations, des interprétations et des chiffres assez fantaisistes qu'il a cités tout à l'heure. A mon tour, je lui ferai part d'un certain nombre de réflexions.

La première concerne la sécurité de l'emploi pour le personnel de l'informatique. Cette sécurité, les travailleurs ne la trouveraient pas dans une entreprise qui démarrerait en déficit et qui serait repêchée sur le marché national. Ils ne la trouveraient pas non plus dans une entreprise d'informatique internationale dans laquelle la France serait minoritaire.

J'ai le sentiment, monsieur Schmaus, que la sécurité, les travailleurs ne la trouveront que dans une entreprise qui fonctionnera et qui sera compétitive.

M. Schmaus me permettra de lui dire que le Gouvernement a le sentiment d'assurer beaucoup mieux de cette façon la sécurité des travailleurs et je ne pense pas qu'il se trompe.

Vous m'avez posé une question, monsieur Schmaus, sur la liberté de commercer. J'espère que vous croyez vous-même à la véracité de l'affirmation correspondante.

Vous m'avez demandé si les Américains allaient permettre à Honeywell-Bull de commercer avec les pays de l'Est. C'est une question que les Soviétiques ne se posent pas.

Je me trouvais récemment en Union soviétique avec le Président de la République et j'ai pu assister à la signature d'une commande passée par ce pays à la compagnie internationale pour l'informatique, commande qui représente à peu près 300 millions de francs. C'est vous dire, monsieur Schmaus, la confiance que l'Union soviétique a eu naturellement dans l'entreprise actuellement mise sur pied par le Gouvernement français. Vous voyez que la liberté de commercer existe bien.

Pour l'entreprise Chaix, vous avez parlé de « confiance ». Je me permettrai de vous poser une question à ce propos : croyez-vous que le fait de bloquer la sortie de l'industriel des chemins de fer et des horaires d'Air France était de nature à conforter la confiance des utilisateurs, de ceux qui voulaient passer des commandes ? Ne pensez-vous pas qu'une telle attitude a contribué très largement — et je suis le premier à le regretter — aux difficultés qu'a rencontrées l'entreprise et qui placent maintenant le Gouvernement en face d'un problème d'emploi difficile à résoudre ? (*Murmures sur les travées communistes.*)

Vous avez parlé des entreprises françaises en des termes que je regrette, monsieur Schmaus. Pour vous, toute entreprise privée française est suspecte. Faites savoir aux entreprises françaises le mépris dans lequel vous tenez leur souci de l'intérêt général ! Heureusement, la plupart d'entre elles ont montré un autre souci de l'intérêt général que celui que vous décriviez tout à l'heure.

Vous n'avez qu'un seul remède à proposer pour résoudre les difficultés auxquelles peuvent se heurter nos entreprises : la « nationalisation ». C'est votre seul mot mais, c'est vrai, cela évite de penser ! (*Applaudissements à droite. — Protestations sur les travées communistes.*)

Monsieur Méric, vous avez fait pleuvoir sur nous tout à l'heure un déluge de critiques et de chiffres ; cela m'a, de votre part, je vous le dis très franchement, beaucoup étonné. Nous avons eu l'occasion tous les deux, et très courtoisement, de nous opposer de cette tribune. Aujourd'hui encore, je m'oppose à vous et je vous dis : « L'avenir me donnera raison » et ce sera, je l'espère, à votre satisfaction, lorsque vous pourrez constater qu'enfin la France est bel et bien présente dans le domaine de l'informatique, lorsque vous pourrez constater que nous avons créé la première entreprise européenne et la deuxième entreprise mondiale. Je ne doute pas qu'alors vous serez satisfait !

Vous niez le fait que nous ayons des intérêts majoritaires. Mais il n'est pas très facile d'expliquer qu'avec 53 p. 100 des capitaux d'une entreprise, on ne dispose que d'une minorité ! En fait, la France possède 53 p. 100 des intérêts grâce auxquels elle dispose d'une majorité et elle exercera les droits que lui donne cette majorité.

Vous avez parlé d'un comité technique. En effet, un comité technique sera créé et sa représentation sera telle que vous l'avez décrite. De quels pouvoirs disposera ce comité technique ? D'un pouvoir de recommandation, et de rien d'autre, je l'ai dit et je le redis, ici, devant le Sénat. Il ne s'agit pas de démissionner, ni de se soumettre. C'est aux sociétés Honeywell d'un côté de C.I.I.-Honeywell-Bull de l'autre, qu'il appartiendra de prendre des décisions à partir des recommandations du comité technique.

Seulement, si l'une des sociétés estimait que l'attitude de l'autre met en péril la coopération et peut porter atteinte à

ses intérêts vitaux à la suite d'un dissentiment fondamental, alors, il pourrait y avoir recours à un arbitrage qui pourrait se traduire par le rachat, par les actionnaires français, de la minorité américaine. Par conséquent, vous le voyez bien, il s'agit d'une entreprise dont nous avons le contrôle total.

J'ajouterai que les activités d'informatique spécialisée, civile et militaire, ont toujours été distinctes de la grande informatique. Après avoir effectué les apports de grande informatique à C.I.I.-Honeywell-Bull, la C.I.I. conservera les activités de mini-informatique civile, d'informatique militaire et les établissements de production, dont Toulouse. A partir de ces activités sera constituée une société compétitive, employant un nombre d'ingénieurs et d'ouvriers très vraisemblablement supérieur aux effectifs actuels. Je précise que les accords, qui sont passés avec la nouvelle société, prévoient que celle-ci apportera à la mini-informatique le support de son réseau commercial mondial. Les études techniques concernant le maintien de la charge des établissements de production ont été conduites dans plusieurs hypothèses et toutes les hypothèses sont satisfaisantes. Il reste, je l'ai dit, aux industriels à les traduire en propositions contractuelles. Je rappelle que l'Etat, pour sa part, est tout prêt à apporter son concours au développement de la mini-informatique française et, plus particulièrement, une aide forfaitaire au développement de ces nouvelles activités.

M. Rabineau m'a parlé de l'Aumance, au nom de M. Cluzel. Je m'en suis déjà entretenu avec lui. Ce que je puis lui dire, sans entrer dans le détail que je lui donnerai par écrit, c'est que, pour donner toutes ses chances à l'Aumance, la mine sera équipée du mieux possible et dotée de matériels nouveaux. Par conséquent, j'espère que, dans ces conditions, la production de 400 000 tonnes qui avait été donnée, vous vous en doutez, à titre purement indicatif, pourra être dépassée.

A M. Debesson enfin, je voudrais indiquer qu'un groupe de travail examine actuellement les problèmes posés d'une façon générale par la sidérurgie française et que c'est, bien entendu, l'ensemble de cette activité que nous prenons en compte dans nos réflexions.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont, faites aussi rapidement que je le pouvais, les réponses aux questions très pertinentes que vous avez soulevées. J'espère que vous retirerez de mon exposé de ce matin et des réponses que je vous ai données la conviction profonde que la volonté du Gouvernement français est d'assurer le développement des capacités industrielles de la France dans le domaine industriel, dans le domaine de la recherche, dans le domaine scientifique, car la France est devenue, et deviendra de plus en plus, une puissance industrielle et scientifique majeure. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. Georges Cogniot. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Cogniot, je vous la donne, en vous rappelant que vous disposez de cinq minutes.

M. Georges Cogniot. Monsieur le président, je serai très bref et je me rappellerai vos recommandations. D'ailleurs, cette intervention me dispensera de reprendre la parole tout à l'heure pour expliquer pourquoi nous voterons contre le budget de la recherche.

Ce que je ne peux laisser passer sans y répondre, c'est l'accusation que l'on me fait d'avoir présenté une description apocalyptique de la situation, autrement dit d'avoir déformé la réalité, d'avoir contrevenu à la vérité. Je ne peux admettre une telle accusation pour la raison que je m'en suis tenu aux constatations des rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Voici, en effet, ce qu'écrit M. Chauty à la page 3 de son rapport : « Cette croissance très moyenne » — la croissance de la recherche — « même compte tenu des 1,127 milliard de francs d'autorisations de programmes prévues par la troisième loi de finances rectificative, ne permet pas d'espérer un rattrapage rapide du retard que la France a pris en ce domaine par rapport à ses principaux concurrents : le rapport entre la dépense de recherche — publique et privée — et la production intérieure brute aurait dû atteindre 2,45 p. 100 si les objectifs du VI^e Plan avaient été respectés ; en fait, pour 1974, le rapport n'est que de 1,73 p. 100, soit un pourcentage très inférieur à ceux de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, qui se situent entre 2,3 et 2,4 p. 100. »

Le faiseur d'apocalypse, c'est M. Chauty. (*Rires.*)

Un autre faiseur d'apocalypse est M. Mesmin à l'Assemblée nationale, qui déclare dans son exposé à la page 7990 du *Journal officiel* des débats de cette assemblée : « Un examen plus détaillé révèle que les crédits consacrés à la recherche

proprement dite ne s'accroissent que de 10,9 p. 100, c'est-à-dire moins que la moyenne des dépenses budgétaires, si l'on déduit certaines dépenses qui correspondent à d'autres emplois de caractère industriel ou universitaire : activités des grands organismes, comme le commissariat à l'énergie atomique ou le centre national d'études spatiales, ou grands programmes — par exemple le plan calcul. En apparence traitée comme les autres enveloppes, l'enveloppe-recherche l'est en réalité moins bien. »

Voilà un autre saint Jean à Patmos : il s'appelle M. Mesmin. (Rires.)

En ce qui concerne l'accord entre le C. N. R. S. et Rhône-Poulenc, vous avez été extrêmement discret dans votre réponse. Je me bornerai à demander à mes collègues de lire le texte de l'accord entre Rhône-Poulenc et le C. N. R. S. Ils y verront, par exemple, à l'article 2 que dans la direction du C. N. R. S. « est faite » une place aux industriels. Mode indicatif : « est faite ». Mais, en revanche, ne participeront aux activités de Rhône-Poulenc que les membres du C. N. R. S. dont Rhône-Poulenc « souhaiterait » la participation. Ici, on emploie le mode conditionnel.

Si mes collègues lisent l'article 3, ils verront que je ne présente aucune vue apocalyptique des considérations sur le secret et que ce dernier est bien imposé pendant quinze ans.

Je voudrais maintenant répondre brièvement à l'imputation qui a été lancée contre mon collègue et ami M. Schmaus. On a essayé de le présenter à la tribune comme hostile aux entreprises petites et moyennes.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Non, privées.

M. Georges Cogniot. Il faut avoir une singulière méconnaissance de nos positions pour le prétendre. C'est une ignorance tout à fait regrettable chez un ministre.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Georges Cogniot. Il faut avoir une vision apocalyptique des choses pour croire que nous voulons vouer à l'enfer les petites et moyennes entreprises. J'affirme que personne ne montre plus de constance et plus de résolution que l'opposition de gauche tout entière dans la défense des petites et moyennes entreprises, qui sont écrasées par les gros monopoles. (Très bien, très bien ! sur les travées communistes et socialistes.)

Ce n'est pas M. Guy Schmaus qui gaspille les richesses du pays, mais ce sont les grands monopoles, aidés en cela par la politique du Gouvernement. Le pays est riche. Les déclarations du Gouvernement et toutes les actions de propagande de masse qui tendent à répandre dans l'opinion l'idée que le pays est pauvre sont des contre-vérités, pour ne pas dire des fragments d'apocalypse. Le pays n'est pas pauvre : il est riche à la fois de ce qu'il possède et de ses talents. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Cogniot.

M. Georges Cogniot. Monsieur le président, je conclus à l'instant pour vous faire plaisir.

Nous voyons aujourd'hui même, d'après ce qui se passe dans le pays, que les forces vives, les ouvriers, les techniciens, les ingénieurs se soulèvent contre une politique trop vieille, trop traditionnelle, trop ancrée dans le respect du profit capitaliste.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Georges Cogniot. Ce pays est riche d'énergie populaire. « Jeune sang n'obéit pas à vieux décret » écrivait Shakespeare il y a quatre siècles. « Jeune sang n'obéit pas non plus à vieille politique ». (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Mes chers collègues, ayant cité moi-même à la tribune le coût que l'on pouvait craindre être celui de l'informatique pour les deniers publics au cours des quatre prochaines années, y compris, bien entendu, le milliard de francs figurant dans la loi de finances rectificative pour 1975 et au budget primitif pour 1976, je voudrais, monsieur le ministre, vous expliquer l'origine de mes craintes, apaisées quelque peu par le rapport de notre collègue M. Chauty et par votre exposé à la tribune.

Ce coût serait atteint si certains pensaient que le secteur public devait être le principal, je dirai presque l'essentiel, client de la nouvelle Compagnie internationale de l'informatique. Il serait très préjudiciable au bien commun que les administrateurs des entreprises publiques ou ceux des collectivités locales fussent jugés, quant à leur dynamisme, sur les commandes d'ordinateurs qu'ils pourraient passer.

Malheureusement, j'ai, sur ce point, des exemples présents à l'esprit. Il ne faudrait pas, en particulier sur le plan des collectivités locales pour lesquelles vous connaissez mon intérêt, que l'on incitât beaucoup de services à commander des ordinateurs, alors que vous-même, monsieur le ministre, avez donné l'exemple de l'économie et de l'efficacité en commandant un ensemble commun à votre propre administration centrale et à l'école des mines de Paris. S'il en était ainsi, il y aurait des risques. Il ne s'en produira pas, si, comme nous l'espérons, la nouvelle compagnie fait preuve d'un dynamisme commercial qui lui permette de conquérir le marché sur la base d'une compétitivité réelle des produits élaborés grâce à la qualité de son personnel, ingénieurs et ouvriers.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le rapporteur, je voudrais faire simplement deux réflexions sur ce que vous venez de me dire tout à l'heure.

D'abord, en ce qui concerne les commandes passées par des organismes publics ou par qui que ce soit, il n'y a pas, de la part des pouvoirs publics, le moindre engagement. Les subventions qui sont attribuées à l'entreprise sont fondées sur un programme commercial et c'est ce programme commercial que j'ai développé devant vous. La variation de cette subvention joue dans les deux sens : augmentation ou diminution, suivant que l'on dépasse les prévisions commerciales ou qu'au contraire on ne les atteint pas. En tout état de cause, l'augmentation ou la diminution de la subvention ne portent que sur 55 p. 100, soit un petit peu plus de la moitié, de la non-réalisation ou de l'excès de réalisation de ce programme de 4 milliards de francs en quatre ans. Par conséquent, les chiffres sont, quoi qu'il arrive, très loin du montant de 6 milliards de francs.

Ensuite, je voudrais vous dire que le souhait du Gouvernement, dans le cadre de l'effort qu'il apporte au développement de l'informatique française, va bien dans le sens que vous souhaitez, c'est-à-dire la création d'une entreprise qui soit gérée suivant des règles industrielles normales, qui soit compétitive aussi bien dans sa technique — ce qu'elle est d'ailleurs — dans sa gestion financière, que dans son agressivité commerciale. Vous avez parfaitement raison de le dire, c'est sur ses seuls mérites que se fera la conquête des marchés commerciaux.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le ministre, vous venez de prétendre que je vous ai peiné. J'en suis fort navré et, comme l'avenir me donnera raison, je vous formule mes excuses immédiatement !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je ne souhaite pas que vos prévisions se réalisent.

M. André Méric. Vous avez voulu minimiser mon intervention en lui attribuant un caractère par trop contradictoire.

Soyez persuadé que mon propos traduit la pensée de tous ceux qui, au sein de la compagnie internationale de l'informatique, attendent de vous des décisions vraiment efficaces. Ils les espèrent depuis de nombreux mois et elles ne sont jamais prises.

Vous nous avez promis, pour la péri-mini-informatique, que serait créée une société employant un personnel beaucoup plus important. J'en accepte l'augure, mais je voudrais savoir quand ce projet se réalisera, afin de calmer les appréhensions et les angoisses des travailleurs de cette entreprise.

Vous avez également rappelé — c'est votre argument essentiel — que vous déteniez, au sein de compagnie internationale de l'informatique Honeywell-Bull, 53 p. 100 du capital.

C'est vrai, je ne l'ai jamais nié. Seulement, vous oubliez de dire que vous avez américanisé cette société, au départ entièrement française, en accordant 47 p. 100 des parts aux Améri-

cains. Le comité technique, dont vous minimisez le rôle, sera à majorité américaine. Vous « maximalisez » la contradiction de l'organisation que vous mettez en place.

Comment agirez-vous, monsieur le ministre pour que la filiale française ne suive pas les conclusions du groupe mondial dont elle dépend, concernant la stratégie mondiale de production, l'attribution des budgets d'étude, les plans et produits ?

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. André Méric. Vous ne l'avez pas expliqué et c'est fort regrettable !

Par ailleurs, en consultant le *Journal officiel* — c'est mon bréviaire — du 5 février 1975, je lis dans une réponse que vous m'avez faite : « Certains sont venus ici me reprocher que l'on ait dépensé 2 milliards de francs en sept ans pour les industries informatiques françaises ».

Cette déclaration me permet de citer à nouveau des chiffres parce que les sénateurs qui vont adopter votre budget doivent savoir qu'ils s'engagent à voter plus de 7 milliards de francs en quatre ans.

Ceux que j'ai sont très précis. Vous comprenez bien que je ne m'amuse pas à venir au Sénat pour citer des chiffres inexacts.

Pour les achats de parts et les subventions, il vous faut prévoir environ 1 035 millions de francs pour 1975-1976, 450 millions de francs pour 1977, 150 millions de francs pour 1978 et 100 millions de francs pour 1979 ; pour le financement des stocks de l'usine de Toulouse, non repris par la C.I.I.-Honeywell-Bull, 60 millions de francs jusqu'en 1977 ; pour les subventions pour pertes d'exploitation de l'usine de Toulouse, 150 millions de francs environ jusqu'en 1978 ; pour des conversions de matériel C.I.I.-I.B.M., de l'administration au profit des matériels Honeywell-Bull, environ 600 millions de francs.

J'ai parlé de votre engagement relatif aux 4 milliards de francs de commandes. Vous m'avez dit : « Ce ne sont que des prévisions de commandes ». En somme, il ne s'agit que de promesses, monsieur le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Pas du tout !

M. André Méric. Vous serez donc obligé, si vous ne tenez pas votre engagement, de payer 55 p. 100 de la valeur marchande de ces promesses et les 4 milliards de francs ne seront pas suffisants. Sept milliards de francs environ vous seront nécessaires.

Le groupe américain essaiera de vous faire tenir totalement vos promesses. Je ne pense pas que les capitalistes américains fassent de cadeau au Gouvernement français, fût-il de la même tendance politique internationale qu'eux.

Ne venez pas dire à cette tribune que nous citons des chiffres démagogiques. Ceux qui vont ont reproché d'avoir dépensé 2 milliards de francs en sept ans, en approuvant votre budget vont accepter une dépense de 7 milliards de francs en quatre ans pour une entreprise dans laquelle un groupe mondial américain sera tout puissant.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas votre budget, monsieur le ministre. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, je regrette, mais je ne peux laisser passer de tels propos.

Je ne peux pas laisser dire devant le Sénat que ceux qui détiendront 47 p. 100 des parts d'une société française, installée en France, dans des usines françaises, employant des travailleurs français, et dont les centres de décision sont français...

M. André Méric. Et la direction américaine !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. ...commanderont. Monsieur Méric, c'est absolument faux !

M. André Méric. Non, non !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je suis bien obligé de reprendre vos calculs. Vous vous instruisez en entendant réfuter vos chiffres, ce ne sera pas inutile...

M. André Méric. Sur ce plan, je sais que j'ai raison.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Vous avez prétendu que nous nous étions engagés à passer des commandes pour un montant de quatre milliards de francs. Il ne s'agit pas d'un engagement, mais de prévisions commerciales. Je demande aux sénateurs présents de me dire s'ils considéreraient comme responsable une société qui n'établirait pas un plan et des prévisions commerciales lui permettant d'atteindre son équilibre.

De toute façon, à supposer même que la société ne réalise pas un chiffre d'affaires de quatre milliards de francs, comment pouvez-vous dire que l'Etat français supportera ces charges ?

M. André Méric. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Faites le calcul. A supposer qu'en l'espace de quatre ans, au lieu des quatre milliards de francs prévus, la société réalise un chiffre d'affaires nul — c'est une hypothèse évidemment absurde — eh bien, dans ce cas, il n'en coûterait à l'Etat que 55 p. 100 de cette somme soit environ deux milliards de francs.

On peut certes discuter sur la marge et dire que l'on n'atteindra pas les quatre milliards de francs — ou qu'au contraire on peut les dépasser — mais notre discussion ne portera que sur quelques centaines de millions de francs au maximum, en plus ou en moins, suivant qu'on fera des prévisions par défaut ou par excès.

Mais de grâce, qu'on ne vienne pas raconter à cette assemblée qu'elle est en train de cautionner une dépense de l'Etat de l'ordre de quatre milliards de francs. Il fallait que je rétablisse la vérité devant le Sénat. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'industrie et de la recherche et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : moins 48 506 600 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Le crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : moins 81 399 100 francs. »

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric, pour explication de vote.

M. André Méric. Excusez-moi de poursuivre la controverse avec M. le ministre de l'industrie et de la recherche, à l'occasion de cette explication de vote.

Qui va passer ces commandes d'un montant de quatre milliards de francs, monsieur le ministre ? C'est l'administration. Qui va payer pour l'administration ? N'est-ce pas l'Etat et donc les contribuables de ce pays ? (*Mouvements divers.*)

Je vais même aller plus loin. Vous vous êtes engagé à passer 3 milliards de commande pour les deux prochaines années.

Je ne sais pas qui dit la vérité, mais je crois bien la détenir de ceux qui sont au courant de ce problème.

J'apporte ces précisions à seule fin que le Sénat sache que je ne dis pas n'importe quoi à cette tribune.

Par conséquent, le groupe socialiste votera, après l'affirmation de M. le ministre, avec plus de détermination que jamais, contre les crédits de ce ministère.

M. le président. La présidence prend acte que le groupe socialiste vote contre le crédit du titre IV, comme il a voté contre celui du titre III.

M. André Méric. Oui, car nous ne sommes pas des petits garçons, mais des sénateurs !

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 193 054 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 92 826 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme : 4 476 757 000 francs. »

« Crédits de paiement : 3 161 501 000 francs. »

Par amendement n° 102, MM. Létouart, Viron, Ehlers, David et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI de un million de francs.

La parole est à M. Létouart.

M. Léandre Létouart. Le chapitre 62-12 du budget de l'industrie et de la recherche concerne la subvention au bureau de recherches géologiques et minières. Nous avons déposé cet amendement de caractère indicatif pour deux raisons.

Premièrement, nous considérons que les crédits sollicités ne correspondent pas à l'effort indispensable qui s'impose en matière de prospection et de recherches dans le sous-sol de combustibles minéraux solides. En effet, nous nous apercevons, à la lecture des textes, que ces crédits sont en diminution par rapport à 1975.

Deuxièmement, nous ne pouvons admettre, monsieur le ministre, l'argument que vous avez développé à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1975, selon lequel la prospection des combustibles minéraux solides serait le domaine réservé des Charbonnages de France. Vous confiez ainsi cette recherche à ceux qui, durant de longues années, se sont faits les liquidateurs de notre industrie charbonnière.

Pendant très longtemps, les dirigeants actuels des Charbonnages de France et des houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais ont tenté de justifier la politique de liquidation de notre industrie charbonnière. Ils ont nié l'évidence. Ils ont d'abord invoqué le prix de revient trop élevé par rapport au pétrole. Ils ont ensuite nié la notion de réserves économiquement exploitables, argument que vous avez encore repris ce matin.

Aujourd'hui, ils avancent des difficultés d'exploitation du gisement et, après en avoir créé les conditions, le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Comment voulez-vous maintenant que ces gens s'apportent à eux-mêmes un démenti ? Ils ont tant fait pour appliquer la politique de liquidation de l'industrie charbonnière qu'ils en sont aujourd'hui prisonniers.

A propos des réserves du bassin Nord-Pas-de-Calais, je voudrais vous conter rapidement, monsieur le ministre, une anecdote qui éclaire le problème. Je préside la commission économique du conseil régional Nord-Pas-de-Calais. Cette commission m'avait chargé de prendre contact avec le directeur régional du B. R. G. M. — bureau de recherches géologiques et minières — afin d'obtenir de lui, dans la limite, bien sûr, autorisée par la loi, le maximum de précisions sur les réserves du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Cette notion de réserves est d'ailleurs très controversée, comme l'a confirmé un colloque régional sur l'énergie que nous avons tenu dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Le directeur régional m'avait d'abord indiqué qu'il devait consulter sa direction nationale avant de me donner une réponse. Je pensais que c'était normal.

Quelque temps plus tard, il m'invitait à participer à une réunion avec des membres du B. R. G. M., du service des mines et de la direction des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, c'est-à-dire avec ceux qui s'évertuent à affirmer, envers et contre tous, que le gisement de notre région est épuisé.

Peu de temps après, j'ai été informé par le service des mines, alors que je m'adressais au B. R. G. M., qu'elle était annulée. Sans doute a-t-on considéré que cette réunion aurait pu être contraire aux thèses officielles en la matière.

Le service des mines, je le précise, monsieur le ministre, c'est votre ministère qui en assure la tutelle directe.

Je suis donc en droit de vous interroger : pourquoi cette annulation ? Qu'a-t-on à cacher ? Craint-on de s'expliquer sur les centaines de millions de tonnes de charbon abandonnées depuis 1950 dans le Nord et dans le Pas-de-Calais ? Craint-on de s'expliquer sur le gâchis qui a consisté à investir des milliards d'anciens francs dans la modernisation de certains puits

pour les fermer quelques mois plus tard ? Je ne citerai que pour mémoire les puits de La Clarence de Divion et du 6 d'Angres de la Compagnie de Liévin dans le Pas-de-Calais.

Le refus du B. R. G. M. d'engager avec le conseil régional un véritable dialogue, refus qui équivaut à ne pas porter à la connaissance des élus le résultat des sondages effectués dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, joint à la réduction des crédits affectés dans votre budget au B. R. G. M., s'inscrit en faux contre la prétendue volonté du Gouvernement de relancer l'industrie charbonnière car ce ne sont pas les mesures partielles prises en faveur du bassin de Lorraine et de celui de l'Aumance qui sauraient nous tranquilliser. Elles ne dénotent pas une volonté de redonner au charbon national toute sa place. Même si elle est relativement moins importante qu'il y a vingt ans, elle est pourtant nécessaire : toutes les prévisions en matière énergétique en font la démonstration.

D'ailleurs, la classe ouvrière, qui, elle, ne confond jamais l'intérêt privé et l'intérêt national, ne s'y trompe pas. Hier, pour la première fois depuis longtemps, tous syndicats confondus. C. G. T., C. F. D. T., Force ouvrière, les mineurs et similaires ont mené une grande journée d'action pour leurs revendications, leurs salaires, leurs classifications, l'hygiène et la sécurité. Mais au premier rang de leurs revendications figurait la demande d'une véritable relance de l'industrie charbonnière car on ne peut parler de relance quant on sait que la production nationale, actuellement de 24 500 000 tonnes, tombera à 15 ou 17 millions de tonnes en 1983.

C'est pour appuyer cette demande, conforme aux intérêts de la Nation et des régions minières qui se dévitalisent, se désindustrialisent, que nous avons déposé cet amendement. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, la commission a émis sur cet amendement un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande à M. Létouart de ne pas faire de procès d'intention au Gouvernement quant à sa volonté de développer l'exploitation du charbon en France dans toute la mesure où c'est économiquement possible.

Bien entendu, il faut tenir compte des contraintes économiques car, finalement, qui paie le charbon, sinon les entreprises et les utilisateurs ? Les utilisateurs pour lesquels il faut obtenir des conditions équitables et les entreprises pour lesquelles il faut obtenir des conditions compétitives. Avoir lancé un nouveau plan charbonnier fondé sur un coût de la thermie de trois centimes au 1^{er} janvier 1974, c'est avoir pris une large marge pour tenir compte de l'intérêt qu'il y a à développer des productions nationales, car le prix correspondant est très supérieur au prix moyen actuel sur les marchés internationaux.

Je demande à M. Létouart de bien vouloir croire que le Gouvernement a la volonté de développer, dans toute la mesure où il le peut, la production charbonnière française.

Je comprends bien le sens de son amendement : il a d'ailleurs dit lui-même qu'il était indicatif. Je lui rappelle que les Charbonnages de France ont été autorisés à consacrer des crédits supplémentaires à ces recherches. Un programme a été élaboré, qui comprend des travaux sur les prolongements possibles des gisements actuellement exploités. Il s'agit là de la reprise de recherches abandonnées depuis près de vingt ans. M. Létouart reconnaîtra donc au Gouvernement la volonté de reprendre ces recherches en fonction des conditions nouvelles du marché de l'énergie dans le monde.

Les Charbonnages de France sont maîtres d'ouvrage de ces recherches et il est exact que les dépenses correspondantes sont inscrites à leur budget et prises en compte dans la subvention de l'Etat. Cependant, cela ne veut pas dire que le bureau de recherches géologiques et minières n'intervient pas pour beaucoup de travaux, qu'il s'agisse de travaux géophysiques, sismiques ou d'interprétations de sondages. Les Charbonnages de France font appel à lui. C'est le cas à Châteauroux, à Carmaux. Le bureau de recherches géologiques et minières intervient alors comme sous-traitant et les dépenses qu'il engage sont couvertes non pas par ses fonds propres, mais selon les termes d'une convention passée avec les Charbonnages de France.

Ce que je veux expliquer à M. Létouart, c'est que c'est bien le bureau de recherches géologiques et minières qui, dans de nombreux cas, réalisera lui-même ce genre d'opérations, mais il le fera grâce à une convention passée avec les Charbonnages de France. C'est la raison pour laquelle, après ces explications, je lui demande de bien vouloir retirer son amendement.

Naturellement, s'il ne pouvait pas le retirer, je serais obligé de demander au Sénat de suivre son rapporteur général et le Gouvernement, qui est évidemment opposé à toute réduction de crédit. Je ne pense d'ailleurs pas que l'intention de M. Létouart soit de le réduire.

M. le président. Monsieur Létouart, maintenez-vous votre amendement ?

M. Léandre Létouart. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 102, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

Economie et finances.

II. — SERVICES FINANCIERS

Commerce extérieur.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur, qui figurent dans les services financiers du ministère de l'économie et des finances.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Auguste Amic, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an passé, à la même époque, nous avions en face de nous, pour débattre des problèmes posés par notre commerce extérieur, un secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, nous avons un ministre, promotion qui démontre à l'évidence l'importance prise par ce commerce extérieur dans la vie économique de la nation. Pourtant, monsieur le ministre, vous n'êtes pas encore un ministre à part entière car vous devez être la seule personnalité de votre rang à ne pas disposer d'un budget autonome. Or, n'est-ce pas l'attribut principal d'un ministre chargé d'un portefeuille que de disposer de son propre budget ?

Pour trouver les crédits mis à votre disposition, il faut aller fouiller à la fois dans le budget des services financiers, dans les comptes spéciaux du Trésor et dans ce fourre-tout démesuré que constitue le budget des charges communes. Mais je présume que vous ne vous arrêtez pas, monsieur le ministre, à ces quelques susceptibilités d'amour-propre.

Mon collègue M. Francou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, procédera sans doute à une analyse détaillée de nos échanges internationaux. Le rôle du rapporteur de la commission des finances consiste davantage à mettre l'accent sur les moyens budgétaires mis à votre disposition et sur les conséquences financières qui peuvent naître des engagements pris à des titres divers et susceptibles d'être mis en œuvre pour développer nos exportations.

Cependant, il paraît difficile d'aborder ce budget ou, plus exactement, ces crédits, en restant dans un cadre strictement financier et sans tracer sommairement un bilan du commerce extérieur français et des perspectives qui se présentent à lui.

Il est certain que personne n'aurait supposé, l'an passé à pareille époque, que le redressement de nos échanges serait aussi spectaculaire. Certes, nous sentions poindre, en cette fin d'année 1974, qui s'était tragiquement ouverte sur le quadruplement du prix des produits pétroliers, un ralentissement du déficit de notre balance commerciale puisque ce déficit se soldait à moins 16 milliards de francs, alors que les prévisions chiffrées cette différence négative à 24 milliards de francs.

Mais deux effets en sens contraire s'étaient fait sentir : d'une part, la diminution de nos importations due à la récession qui commençait à frapper notre économie ; d'autre part, une très

bonne tenue de l'ensemble de nos exportations, qu'il s'agisse de nos échanges agro-alimentaires, de nos échanges de demi-produits ou, dans une moindre proportion, des biens d'équipement et des biens de consommation.

Ces tendances se sont amplifiées au cours du premier semestre de 1975, marqué par une chute brutale de nos importations et par le maintien, dans les premiers mois tout au moins, d'un niveau élevé de nos exportations, de telle sorte que la balance de nos échanges est devenue positive à partir du mois de février.

Mais il était évident que cette situation positive était due essentiellement à la récession de notre économie et qu'elle trouvait sa source plus dans un ralentissement de la production intérieure que dans une franche victoire de nos exportations. Sans vouloir jouer les mauvais augures, nous étions amenés à penser et à dire que, pour peu que le démarrage de l'économie des pays industriels tarde à se manifester et que, parallèlement, l'activité économique nationale ait tendance à reprendre, les termes de l'échange se trouveraient inversés et que le résultat deviendrait déficitaire.

C'est bien, hélas ! ce qui semble se produire. Dès le mois de septembre, si la balance commerciale accusait encore un solde positif, ce solde était très faible comparé à celui des mois précédents, il traduisait, en fait, les inquiétudes exprimées de toutes parts. Les résultats du mois d'octobre n'ont fait que confirmer cette tendance. Le déficit commercial, corrigé des variations saisonnières, a atteint 1 575 millions de francs.

En septembre 1975, vous prévoyiez, monsieur le ministre, que l'année devait s'achever avec, selon votre propre expression, « un excédent commercial très significatif de l'ordre de 8 500 millions de francs ».

Or, au 31 octobre 1975, le solde cumulé depuis le début de l'année n'est plus que de l'ordre de 7 milliards de francs. S'il est vrai que l'année 1975 s'achèvera par un excédent appréciable, il n'en reste pas moins que le recul est amorcé.

Cette évolution démontre que, si le redressement de notre balance a été spectaculaire, il reste pour le moins précaire. La reprise économique, si elle devient effective, devrait entraîner selon les prévisions une augmentation substantielle des importations, estimée à près de 20 p. 100, alors que dans le même temps les exportations n'augmenteraient que de 6 p. 100.

Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que la reprise se manifeste d'une façon plus ample et plus précoce chez nos partenaires habituels. Or, ils n'en prennent pas le chemin. Si cette reprise paraît devoir se manifester aux Etats-Unis, elle s'accompagne de mesures de protection internes qui rendent le marché difficilement accessible aux exportateurs. Elle se traduit surtout par une diminution de nos importations.

Encore faut-il être très réservé sur cette reprise aux Etats-Unis d'Amérique, si on en croit les dernières indications qui nous sont parvenues. Par ailleurs, on s'attend à une régression de 10 p. 100 des importations des pays en voie de développement et de 5 p. 100 de celles des pays de l'Est touchés plus tardivement par la récession. En revanche, les importations des pays pétroliers pourraient encore croître de 25 p. 100 et celles, plus tardives, des pays de l'O. C. D. E. de 5 p. 100 par rapport au niveau atteint en 1975, lui-même en retrait de 9 p. 100 sur celui de 1974.

Cependant, pour que le courant d'échanges avec les pays de l'O. C. D. E. se réanime, il faudrait que les pays industrialisés, qui représentent environ 60 p. 100 de nos débouchés, atteignent un taux de croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 en 1976.

C'est dire que la perspective reste pessimiste pour l'an prochain et que la conduite de notre politique devra être suivie avec une extrême vigilance. Plutôt que d'analyser rubrique par rubrique les moyens financiers mis à votre disposition par la présente loi de finances, il apparaît nécessaire d'évoquer les actions qui sont actuellement entreprises et de rappeler les contraintes et les handicaps au milieu desquels l'action gouvernementale devra se développer.

Si les moyens mis en œuvre ces derniers mois n'ont pas encore produit tous leurs fruits, les premiers résultats sont néanmoins encourageants. C'est ainsi que les crédits d'équipement en vue de l'exportation — crédits qui portent votre nom, monsieur le ministre — d'un montant prévisionnel de sept milliards de francs, étaient, au 30 juin 1975, engagés à hauteur de quatre milliards de francs ; ils devraient être épuisés d'ici à la fin de l'année.

Par ailleurs, depuis le mois de septembre, ont été lancés des plans professionnels à l'exportation intéressant diverses branches, notamment la mécanique, l'équipement électrique, le bâtiment, le textile et les télécommunications. Ils constituent en quelque

sorte des contrats de programme en vertu desquels les pouvoirs publics s'engagent à prendre à leur charge certaines actions tandis que les professionnels concernés s'engagent, de leur côté, à réaliser des programmes d'exportation cohérents et à aider les entreprises de leur branche à développer leur capacité exportatrice.

Dans le domaine financier des progrès récents ont été enregistrés dans les modalités d'application de l'assurance-crédit et prospection, dans le financement à long termes des exportations et des investissements à l'étranger, dans l'assurance de la garantie de change.

Reste à mettre à l'étude et à exploiter la création de sociétés de commerce extérieur et l'idée que vous avez lancée de développement de la vocation d'expatriation temporaire des Français.

Il est certain que nos sociétés de commerce extérieur n'ont jamais joué le rôle qu'elles jouent chez certains de nos concurrents. Il suffit de signaler que ces sociétés assurent 30 p. 100 du commerce extérieur du Royaume-Uni et 90 p. 100 de celui du Japon. Une prise de conscience de leur utilité est indispensable.

Quant à l'objectif « 500 000 Français à l'étranger en 1980 », il paraît beaucoup plus difficile à atteindre, car il suppose un état d'esprit nouveau en faveur de l'expatriation, état d'esprit qu'il ne sera pas aisé de créer dans un pays où l'on est, somme toute, casanier et peu disposé à aller s'installer hors des frontières.

Face à ces moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre, de sérieux obstacles se dressent quant à notre politique d'exportation. C'est ainsi que, depuis 1974, plusieurs pays développés ont pris des mesures de caractère protectionniste. Ces mesures menacent d'affecter les exportations françaises, que ces Etats agissent, soit par le biais de contingentement, soit par la mise en place de systèmes temporaires de dépôt préalable à l'importation ou qu'ils adoptent une attitude plus générale, comme ce fut le cas des pouvoirs publics américains à l'égard de nos produits sidérurgiques, des automobiles et de certains produits agricoles.

De même il faut que nous nous gardions de tout optimisme exagéré à l'égard des débouchés nouveaux offerts par les pays pétroliers.

Certes, notre balance commerciale s'est très largement développée en direction de ces pays; mais il semble que ces acheteurs nouveaux aient pris conscience des limites de leurs capacités financières. Tel est notamment le cas de l'Algérie.

Avec ce pays il semblait pourtant, si l'on en croyait les communiqués officiels, que nos relations étaient au beau fixe, que nous étions même en pleine lune de miel. Moins de six mois après, non seulement il a fallu déchanter, mais, bien au contraire, nos relations ont nettement tendance à se détériorer.

Il nous faudra également nous préparer à subir une concurrence plus agressive de la part de nos partenaires dès lors que ces derniers, mis devant la même obligation que nous d'exporter, n'hésitent pas à recourir à toutes sortes de moyens de soutien. Tel est le cas des Japonais, par exemple, dont les succès sont spectaculaires, mais qui s'expliquent le plus souvent par une véritable politique de dumping.

Enfin, les activités agro-alimentaires qui assurent un sixième de nos exportations et une fraction importante du solde bénéficiaire de l'ensemble de nos échanges, risquent de rencontrer de grosses difficultés dans des secteurs importants, tels que les céréales, les vins et spiritueux, les produits laitiers.

Comment de pas vous exprimer, monsieur le ministre, les craintes manifestées par les chambres d'agriculture sur le devenir de l'agriculture méridionale de la France et de l'Italie, agriculture fragile et vulnérable qui ressentira de plein fouet les conséquences des accords de Lomé ainsi que de la politique de la Communauté économique européenne à l'égard des pays tiers du bassin méditerranéen?

Voyons maintenant, monsieur le ministre, mes chers collègues, quels sont les crédits budgétaires mis à la disposition du commerce extérieur.

Je l'ai dit, ils se rattachent à trois documents budgétaires: les services financiers, les charges communes, les comptes spéciaux du Trésor. Encore est-il impossible, en groupant ces éléments, d'appréhender suffisamment l'effort financier public. Echappent notamment à cette énumération les interventions en matière agricole, en matière industrielle et en matière d'armement.

Les moyens en personnel mis à votre disposition, monsieur le ministre, comprennent la direction des relations extérieures, des douanes et du Trésor, et les services de l'expansion économique à l'étranger.

Les dépenses en personnel augmentent de 16 p. 100 en 1976 par rapport à 1975. Pour l'essentiel, il s'agit de crédits destinés à tenir compte de la revalorisation des rémunérations publiques.

Au titre des mesures nouvelles figure notamment le renforcement en effectifs des postes d'expansion économique à l'étranger.

Il faut noter que les effectifs des agents titulaires du service du commerce extérieur n'ont que très peu varié, malgré le volume des tâches auxquelles ils doivent faire face. Ces effectifs ont fait l'objet d'un redéploiement pour satisfaire les nouvelles « priorités géographiques », là où notre présence était encore notoirement insuffisante.

Il est à craindre toutefois que ce redéploiement n'entraîne une détérioration de notre représentation sur les marchés traditionnels qui constituent, quoi qu'on en dise, notre courant d'affaires le plus régulier et le plus sûr.

Pour ce qui est des concours financiers, nous les diviserons en trois catégories: les subventions pour l'expansion économique à l'étranger, les crédits de couverture des risques et les interventions financières.

La première catégorie, celle des subventions, s'accroît de 11,5 p. 100 et concerne notamment le centre français du commerce extérieur et le comité français des manifestations économiques à l'étranger.

Ce comité est notamment chargé de deux opérations exceptionnelles: l'exposition technique et industrielle française de Caracas et l'extension du pavillon français à la foire internationale de Poznan.

La coopération technique, de son côté, voit ses moyens renforcés par une augmentation de quatre millions de francs au profit de l'Actim, l'agence pour la coopération technique industrielle et économique, chargée de la mise en œuvre des actions de coopération technique à l'appui de nos exportations de biens d'équipement.

Depuis trois ans l'Actim a modifié les priorités retenues, d'une part, au profit des pays géographiquement plus éloignés où nous sommes moins bien implantés, d'autre part, parmi les pays en voie de développement qui ont été jugés prioritaires pour notre expansion économique.

Sur le deuxième point, la garantie des risques, la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface, assure, pour le compte de l'Etat, la gestion de plusieurs fonds de garantie: la garantie pour risques économiques et la garantie d'assurance prospection et foire.

La garantie pour risques économiques a pour objet de couvrir, moyennant paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportation conclus à des prix fermes ou assortis d'une formule de révision de prix insuffisante. Compte tenu de l'accroissement important des exportations bénéficiant de cette garantie, la charge annuelle correspondante pour le Trésor dans les années à venir ne sera probablement pas inférieure à un milliard de francs.

Depuis quelques années, nous constatons, en effet, un accroissement extrêmement rapide des dépenses correspondant à ces opérations. Le total des affaires prises en garantie est passé de 7 257 en 1972 à 33 886 en 1974.

Pour 1975, le coût de la procédure sera proche de un milliard de francs et les perspectives pour 1975 ont amené à prévoir un accroissement rapide de la dotation inscrite pour 1 400 millions de francs.

Les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire sont également en progression rapide, davantage toutefois pour la garantie assurance foire. Nous constatons, en effet, une augmentation des dépenses occasionnées par cette procédure qui sont passées de 7,5 millions de francs en 1972 à 35,5 millions de francs à la mi-août 1975.

Cet accroissement correspond à un développement rapide et constant de cette forme de garantie encore que, en principe, les indemnités versées doivent être couvertes par le montant des sommes restituées. Il semble toutefois que ce déficit devrait se stabiliser en 1975 à un niveau voisin de 40 millions de francs.

La garantie d'assurance crédit accordée par la Coface permet de couvrir les entreprises contre les risques politiques, monétaires, catastrophiques ou extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportation.

En principe les résultats financiers de cette procédure devraient être équilibrés. Toutefois cette situation peut varier

selon les circonstances et l'apparition de quelques sinistres peut entraîner une intervention financière du Trésor, comme cela doit être le cas en 1975 pour onze millions de francs.

L'augmentation du volume des risques garantis et la conjoncture économique quelque peu difficile que nous traversons laissent supposer que l'intervention du Trésor sera de plus en plus sollicitée.

Le troisième point enfin concerne le financement de notre commerce extérieur. Il est le fait, soit de concours privés, soit de concours de l'Etat.

Je ne rentrerai pas dans le détail des différentes sortes de crédits qui peuvent être consentis à nos entreprises exportatrices, qu'il s'agisse de crédits de préfinancement, de crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger à court terme, de crédits à long et moyen terme.

Disons, simplement, que les tableaux qui sont joints à mon rapport écrit font apparaître que l'encours total de ces crédits a plus que doublé en cinq ans.

Cette tendance doit se poursuivre dans les prochaines années, compte tenu du montant toujours en hausse des contrats de biens d'équipement garantis par la Coface et signés en 1974.

Les concours publics sont constitués, quant à eux, par des prêts gouvernementaux accordés à des Gouvernements étrangers en vue de leur faciliter l'achat de biens d'équipement, d'ensembles clefs en main ou de fournitures diverses.

Ces prêts du Trésor sont accordés à des conditions très favorables pour les pays emprunteurs, mais leur utilité n'est pas négligeable, car ils assurent à nos exportateurs des financements avantageux pour les ventes d'équipements lourds notamment.

Quant aux concours attribués à nos entreprises exportatrices, le Gouvernement a mis en place en 1974 un régime spécial de financement des extensions de capacité de production des entreprises soucieuses d'accroître leurs ventes sur les marchés extérieurs.

Ce régime de financement est particulièrement intéressant, je l'ai déjà dit, notamment pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas la possibilité d'accéder isolément aux ressources financières du marché international des capitaux.

Il me reste maintenant, dans la dernière partie de mon exposé et avant d'arriver à la conclusion, à procéder à une estimation, si possible, du coût de toutes ces procédures.

Les bonifications d'intérêt sont, avec le taux de réescompte privilégié de la Banque de France — 4,50 p. 100 — les principaux moyens utilisés par les pouvoirs publics pour donner aux concours privés un caractère attractif et faciliter le financement des exportations.

C'est ainsi qu'une convention passée entre l'Etat et la banque française du commerce extérieur met en priorité à la charge de l'Etat le financement des échéances à long terme des crédits à l'exportation.

Toutefois, l'importance des sommes en cause n'étant pas compatible avec les impératifs d'équilibre budgétaire, il a été fait appel au marché financier interne et international pour financer les besoins de la banque française du commerce extérieur.

Le Trésor bonifie les différences de taux d'intérêt entre le taux du marché auprès duquel les fonds sont collectés et le taux des crédits à l'exportation.

La charge brute de cette bonification doit s'élever à 550 millions de francs en 1976. A cette charge doit s'ajouter la charge de la bonification qui résultera de celle accordée pendant les cinq premières années aux emprunts effectués par les entreprises au titre de la procédure des « 7 milliards ».

Quant aux prêts gouvernementaux, ils sont alloués à des conditions d'amortissement et de taux d'intérêt privilégiés.

La durée des prêts du Trésor était, au début de la mise en vigueur de la procédure, de quinze ans. Elle atteint maintenant un délai de trente ans pour les pays les plus pauvres, tels l'Ethiopie, le Bengla-Desch et le Viet-Nam.

Parfois, ces prêts sont affectés de délais de carence qui peuvent aller jusqu'à dix ans.

Quant au taux d'intérêt, il est en général très faible : il est de 4 p. 100 pour le Mexique et il tombe à 3 p. 100 ou 3,25 p. 100 pour l'Inde, le Pakistan, le Maroc, la Tunisie et divers autres pays.

Ces conditions particulièrement avantageuses ont des effets comparables à celles qui seraient accordées par le biais d'une bonification d'intérêt sur des emprunts à long terme lancés sur le marché financier pour financer ces opérations d'exportation.

Mais il n'est pas possible de chiffrer d'une manière précise le coût de ces bonifications théoriques qui, bien entendu, ne sauraient figurer dans un fascicule budgétaire.

Le calcul auquel je me suis livré dans mon rapport n'a qu'un caractère approximatif. Avec des moyens somme toute limités, notre commerce extérieur a pu enregistrer un certain nombre de succès en 1974 et en 1975, mais l'avenir demeure malgré tout préoccupant.

Poussés par la nécessité, nous nous sommes lancés dans une politique de développement de notre commerce extérieur. Cela, certes, est favorable au développement du commerce mondial, mais l'équilibre de nos échanges extérieurs, que nous sommes tenus d'assumer, ne peut être acquis à n'importe quel prix sans danger pour notre monnaie. Qui plus est, les mesures de soutien que nous prenons trouvent leur répercussion, quand ce n'est pas leur origine, dans des dispositions analogues prises par les pays concurrents.

Dès lors, et sans un retour à un protectionnisme dépassé, il importe que l'économie nationale sache s'orienter vers la réduction de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur en substituant au maximum les produits nationaux aux biens importés.

Il faut que nous sachions, en effet, que les devises nécessaires à notre indispensable approvisionnement énergétique sont souvent acquises à un prix bien plus élevé qu'il paraît de prime abord.

Compte tenu de notre obligation d'importer des produits de base, nous sommes tenus, et nous le serons toujours, d'avoir une politique d'exportation, et cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur pèsera toujours plus lourdement sur notre économie nationale.

Il faut que le pays en soit conscient. L'est-il vraiment ? On est en droit d'en douter.

Comment le serait-il alors qu'il est enveloppé de propos lénifiants, euphorisants, qui le portent à croire que nous rencontrons à l'étranger des succès exemplaires ? Et pourtant, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres !

Même à l'étranger, la célébration de nos prétendus triomphes a parfois un effet irritant. Un journal du soir n'écrivait-il pas récemment que les résultats modestes obtenus à la suite du voyage du Premier ministre en Irak étaient dus, en partie, au fait que nous avions trop tôt chanté victoire ? Je lui laisse bien entendu la responsabilité de ce propos, mais il est vrai que nous avons davantage besoin de travail et d'efficacité, voire de modestie, que de triomphalisme.

En matière de commerce extérieur, il n'y a pas de miracle. Il s'agit de mener un combat de tous les jours, un combat qui est fait de patience et de persévérance sur un terrain où rien n'est définitivement gagné, où rien n'est définitivement acquis et où tout peut être brutalement remis en cause.

Tout cela, vous le savez, monsieur le ministre. Je ne puis que souhaiter qu'en France, autour de vous et partout, tout le monde en ait également conscience. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Francou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à travers les résultats de notre commerce extérieur, ce n'est pas seulement la politique du ministre du commerce extérieur que l'on peut juger, mais l'ensemble de la politique économique du Gouvernement : le solde de nos échanges avec l'étranger dépend, en effet, fondamentalement de la marche générale de notre économie.

Cette remarque ne conduit pas à minimiser les efforts que vous déployez, monsieur le ministre, pour assurer la stimulation, la coordination et même l'assistance technique de tous ceux qui concourent à cette opération délicate et risquée qu'est l'exportation.

Cela dit, il convient, d'une part, de porter un jugement sur les efforts entrepris depuis un an pour promouvoir nos exportations, d'autre part, de mettre l'accent sur ceux qu'il reste encore à accomplir compte tenu de l'évolution possible et probable de notre commerce extérieur en 1976.

En premier lieu, on peut souligner que les efforts fournis ont permis un redressement de nos échanges extérieurs. Ils sont analysés dans mon rapport écrit. Il est néanmoins nécessaire d'en apprécier la portée.

Pour les huit premiers mois de 1974, notre balance commerciale était déficitaire de 13 milliards de francs et celle des paiements de 25 milliards de francs. Pour les huit premiers mois de 1975, la balance commerciale présente un solde positif de 8 milliards de francs et la balance des paiements de 2 milliards de francs.

Ces résultats, très favorables en ce qui concerne la balance commerciale, doivent cependant être nuancés. Ils sont dus essentiellement à une baisse des importations de 11 p. 100 et cet équilibre, que l'on peut qualifier de « régressif », n'a pu être atteint qu'au moyen d'une vigoureuse contraction de la demande interne.

Dans ces conditions — comme l'a excellemment fait remarquer mon collègue Amic, au nom de la commission des finances — le rétablissement ne peut qu'être fragile. Il est naturellement menacé par la reprise économique qui a tendance à accroître les importations : le taux de couverture de nos échanges n'est plus, en octobre 1975, que de 99,3 p. 100 et même de 92 p. 100 en données corrigées de variations saisonnières.

Néanmoins, les résultats restent appréciables puisqu'ils ont été obtenus dans une conjoncture mondiale déprimée : il est difficile de maintenir ses exportations dans un marché international en stagnation.

En second lieu, il convient d'indiquer les points sur lesquels vous avez tout particulièrement fait porter vos efforts. Il s'agit :

- du redéploiement de nos échanges vers les pays susceptibles d'assurer notre approvisionnement en matières premières, c'est-à-dire principalement vers les pays de l'Est et du Moyen-Orient : ainsi, notamment grâce aux contrats qui ont pu être signés à la suite des multiples contacts que vous avez pris avec les autorités de ces pays, la part de ceux-ci dans nos échanges est passée, en un an, de 6 à 9 p. 100 ;

- de l'augmentation du nombre de petites et moyennes entreprises ayant accès aux marchés étrangers : trente entreprises assurent 30 p. 100 de nos exportations alors que les petites et moyennes entreprises n'en effectuent que 35 p. 100.

L'opération « Nouveaux exportateurs » est destinée à trouver 2 000 entreprises exportatrices nouvelles par une action « en amont » du processus d'exportation. Elle consiste, d'une part, en une opération « Diagnostic export » qui doit permettre de repérer des firmes susceptibles d'exporter et, d'autre part, en la mise en place de conseils — « les consultants d'expérience » — chargés de guider ces nouveaux exportateurs dans la gestion et dans l'utilisation des procédures, d'ailleurs simplifiées, d'assurance crédit ou de garantie à l'exportation.

Malgré l'importance des résultats obtenus, il reste des efforts à accomplir.

Ces efforts à accomplir concernent d'abord l'information du Parlement dans trois domaines.

Sur le plan budgétaire, en premier lieu, il ne semble pas possible de connaître avec précision ce que coûte à l'Etat un franc d'exportation. En outre, sur certains points particuliers, comme la répartition géographique des opérations garanties par la C. O. F. A. C. E., il n'a pas été possible d'obtenir de renseignements.

En deuxième lieu, pour les accords passés avec les autorités de certains pays à économie centralisée, il n'est pas possible de porter un jugement sur les performances françaises. D'une part, l'absence de renseignements à peu près exhaustifs sur les contrats obtenus par nos concurrents n'offre pas les points de comparaison indispensables. D'autre part, il n'est pas fait mention de l'état d'exécution de ces accords. Or, pour diverses raisons qui sont développées dans le rapport écrit et qui ont été reprises par mon collègue M. Amic, le montant des contrats effectivement signés par les entreprises est souvent bien inférieur à celui qui était initialement prévu dans l'accord. Aussi est-il abusif de laisser entendre que des engagements politiques entraînent *ipso facto* des commandes fermes pour l'industrie française.

Enfin, il semble difficile d'obtenir des renseignements concordants sur l'importance des exportations d'armes françaises : les chiffres avancés seraient tantôt de 8 p. 100 de nos exportations, tantôt de 2 p. 100, à ne considérer que le matériel militaire spécifiquement offensif.

Enfin, face aux prévisions officielles de vos services et de ceux de la comptabilité publique, peut-on prévoir l'évolution de notre commerce extérieur pour l'année 1976 ?

Vous escomptez que nos exportations augmenteront, en 1976, de 18,7 p. 100 en valeur et de 11,5 p. 100 en volume du fait de la reprise liée à la reconstitution des stocks de nos achats de produits énergétiques et de produits manufacturés.

Selon les services des études du ministère de l'économie et des finances, nos importations se chiffrent, dès l'année prochaine, à 280 milliards et vous prévoyez, d'autre part, que nos exportations pourraient atteindre un montant de 264 milliards, soit un résultat proche de l'équilibre si l'on tient compte du solde positif des services, évalué, pour l'année prochaine, à 15 milliards de francs.

Pour étayer vos hypothèses, vous arguez, d'une part, en ce qui concerne les conditions générales du commerce international, que celui-ci se déroulerait avec des rapports de change stabilisés — il y aurait aussi une certaine stabilisation sur les matières premières — et que, d'autre part, la réduction du volume de nos ventes vers les pays du tiers monde et vers les pays socialistes, sérieusement affectés, eux aussi, par la récession mondiale, serait compensée par une progression de nos exportations vers les pays pétroliers et une reprise de la demande vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ces prévisions officielles risquent cependant de n'être pas confirmées par les faits.

La première remarque d'évidence est que la stabilisation des taux de change, loin de constituer l'hypothèse la plus vraisemblable apparaît, au contraire, la plus problématique ; en particulier, l'hypothèse du maintien de la relative appréciation du dollar par rapport aux monnaies européennes semble déjà largement démentie.

Le dumping pratiqué par certains pays, comme l'Italie, les pays de l'Est ou même la Belgique, sans compter les pays asiatiques, constitue également un élément préoccupant, de même que le courant protectionniste parti des Etats-Unis, bientôt imité par la Grande-Bretagne et l'Italie, et qui risque d'influer négativement sur l'évolution de nos ventes.

Il semble enfin que dans les mois d'octobre et de novembre, les évaluations récentes ne vont pas exactement dans le sens des hypothèses définies à l'automne par le Gouvernement.

Si le climat est meilleur, les commandes en provenance de l'étranger ne marquent aucune amélioration. Dans le secteur des métaux, par exemple, la progression des commandes intérieures ne permet pas de compenser la baisse des commandes étrangères par rapport à la même période de l'année dernière.

Compte tenu des changements de structures intervenus depuis la crise et des évolutions prévisibles, il paraît donc nécessaire de perfectionner et d'adapter notre stratégie dans le domaine du commerce extérieur.

Parmi les idées qui sembleraient pouvoir être précisées dans le domaine des exportations, notre commission vous suggère une réorientation partielle des soutiens ou des moyens financiers vers les zones où les plus fortes progression de nos ventes sont possibles : une mise en application effective, avec les moyens nécessaires, d'une politique dynamique d'appui aux « nouveaux exportateurs », politique dont le principe vient d'être admis à la suite de vos interventions, mais dont les modalités pratiques doivent être surveillées de très près ; une généralisation de la définition et de la mise en œuvre de programmes professionnels d'expansion à l'étranger dans tous les domaines où ce type d'initiative est concevable ; enfin, des incitations à la valorisation de certaines de nos exportations, notamment dans le secteur agro-alimentaire.

Dans le domaine des importations, elle préconise l'établissement d'une politique industrielle d'import-substitution et de reconquête de certains marchés nationaux, destinée à développer, lorsque cela paraît concevable et souhaitable, certaines productions nationales en substitution d'achats à l'étranger ; la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de riposte graduée et ajustée cas par cas, en réponse à des actions agressives telles que dumping monétaire et social ou mesures protectionnistes étrangères. A la limite, pour compenser les effets de taux de change aberrants, il serait même concevable d'envisager l'application d'un mécanisme de double parité du franc.

Il est clair que dans de tels cas, malheureusement déjà nombreux, la protection de notre marché intérieur devrait rester purement défensive et avoir comme seul objectif de rétablir des conditions de concurrence faussées par des parités anormales ou par un dumping flagrant.

En ce qui concerne, enfin, les implantations à l'étranger, il conviendrait de prévoir la mise en œuvre d'une véritable politique d'incitation au profit des investissements français à l'étranger présentant un bilan extérieur global positif pour l'économie française, soit sur le plan des échanges commerciaux, soit sur celui de la balance des paiements.

Une politique de ce genre, qui comporterait une certaine sélection au détriment des opérations fortement génératrices d'importations, impliquerait une centralisation et une harmonisation des multiples procédures qui touchent à l'investissement à l'étranger ; l'amélioration des systèmes actuels de garantie des investissements ; une réforme des mécanismes de financement de la fiscalité de l'investissement à l'étranger et un assouplissement des modalités de contrôle des changes ; enfin, la création d'une procédure d'aide aux pré-études d'investissement à l'étranger.

Au bénéfice de ces suggestions et de ces observations, notre commission vous recommande d'adopter le budget qui vous est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est donc, comme l'a rappelé M. le rapporteur, la deuxième fois, à des titres différents mais à propos du même budget, que je suis amené à me présenter devant vous à l'occasion de l'examen de la loi de finances.

L'année dernière, à la même époque — vous l'avez rappelé l'un et l'autre, messieurs les rapporteurs — je vous avais déclaré que la situation était particulièrement incertaine, marquée par un bouleversement profond dans l'équilibre de notre balance commerciale.

Un an après, certes, tout n'est pas encore rentré dans l'ordre, mais on peut dire que la reprise de l'activité économique commence à entrer dans les faits, tandis que notre balance des paiements courants a retrouvé plus vite qu'on ne pouvait le penser le chemin de l'équilibre et que notre balance commerciale sera, à la fin de l'année — pour reprendre des termes déjà employés significativement excédentaire.

Mais, je le reconnais, ce rétablissement de nos grands équilibres économiques, s'il est certain, n'est pas dénué d'une certaine fragilité. De ce point de vue, je partage l'analyse qu'ont faite les deux rapporteurs.

Pour les dix premiers mois de cette année, l'excédent de notre balance commerciale s'élève, en chiffres corrigés des variations saisonnières, à 7 milliards de francs contre un déficit de 16,4 milliards de francs pour la même période de 1974.

Pour le premier semestre 1975, notre balance des paiements courant a été légèrement excédentaire. Pour l'ensemble de l'année 1975, je prévois que la balance commerciale sera en excédent d'environ 6 milliards de francs, à comparer avec un déficit supérieur à 17 milliards de francs en 1974.

Ces résultats proviennent, certes, d'une baisse de nos importations, mais aussi — nous pouvons le dire, car c'est vrai — d'un redéploiement significatif de nos exportations sur le plan sectoriel et géographique.

Nos importations en valeur auront baissé, en 1975, de 8 p. 100 par rapport à 1974. C'est sensiblement moins que la baisse enregistrée par certains de nos partenaires.

Je rappelle toutefois que nos importations, cette année, seront supérieures de 40 p. 100 à celles de 1973. Nos exportations, qui auront légèrement augmenté en 1975 par rapport à 1974 — en fait de 0,9 p. 100 — seront supérieures, en 1975, de 38 p. 100 à celles de 1973, puisque c'est cette année-là qu'un point singulier est apparu sur la courbe tant des importations que des exportations.

Les produits manufacturés, notamment les biens d'équipement, ont été le moteur du redressement de nos échanges : leur excédent commercial atteindra près de 35 milliards de francs au lieu de 7 milliards en 1974. Les biens d'équipement y contribuent pour plus de 13 milliards, alors que l'excédent en 1974, sur ce plan, n'était que de l'ordre d'un milliard de francs.

L'année 1975 a montré que l'effort de redéploiement géographique de nos exportations était particulièrement bien amorcé. En effet — on l'a rappelé tout à l'heure — si nos ventes dans les pays industrialisés ont baissé en valeur de 5 p. 100, elles ont augmenté de 45 p. 100 dans les pays pétroliers, de 30 p. 100 dans les pays à commerce d'Etat et de 20 p. 100 dans les pays en voie de développement non pétroliers.

De ce point de vue, nous pouvons être satisfaits de l'excellente tenue de nos exportations, surtout dans la conjoncture internationale très déprimée parce que beaucoup de pays qu'on a coutume de nous donner en exemple pour d'autres aspects ont connu une baisse nette à cet égard. Toutefois — je le répète — ce redressement reste vulnérable — je ne pense pas faire du triomphalisme depuis que j'occupe mon poste ministériel — car, si nos échanges mensuels sont excédentaires depuis février, déjà, en septembre, ils ont été tout juste équilibrés.

En octobre, si les chiffres bruts enregistrent une forte progression et un équilibre de nos échanges, les résultats corrigés des variations saisonnières font apparaître un déficit qui provient à la fois d'une augmentation sensible de nos importations liée à la reprise de l'activité économique et d'un plafonnement de nos exportations, encore gênées par la faiblesse de l'activité économique chez nos principaux clients industrialisés.

Je vais aborder très rapidement les perspectives pour 1976.

La projection économique qui a été adoptée par la commission des comptes de la nation prévoit que nos échanges commerciaux seraient équilibrés en 1976.

Ces prévisions, qui tablent sur une bonne performance de nos exportations, me paraissent très crédibles. Toutefois, je ne voudrais pas dissimuler l'effort de travail et de sérieux qu'elles impliquent. En effet, au moment où la reprise de l'activité économique va se développer, notre commerce extérieur présente encore de nombreux points de fragilité.

Examinons tout d'abord nos importations.

Celles-ci vont augmenter sous l'effet de plusieurs facteurs — je ne donne pas les chiffres des prévisions, on les a cités tout à l'heure — à savoir l'augmentation du prix de nos approvisionnements pétroliers, cela est vrai ; l'accroissement de nos importations de matières premières et de demi-produits entraîné par la reprise de l'activité de nos industries de transformation ; la progression des importations de biens d'équipement due à l'effet des avantages fiscaux à l'investissement et de la reprise progressive des investissements productifs voulue par le plan de soutien.

Si la reprise est vive, ce qu'il nous faut souhaiter ; il est possible que nos importations s'accroissent plus que les prévisions actuelles. A ce propos, puisqu'on m'a posé la question, je souhaiterais préciser la position du Gouvernement concernant les tentations protectionnistes qui se font jour ici et là chez certains de nos partenaires commerciaux et qui sont la conséquence des difficultés économiques actuelles.

Je suis convaincu que notre pays a plus à perdre qu'à gagner à s'engager dans la voie de la restriction des échanges.

Mais cela ne signifie pas non plus — et j'insiste sur ce point — que promouvoir le libre échange va de pair avec l'acceptation, sur notre propre territoire, d'une concurrence qui se ferait dans n'importe quelles conditions, notamment sur le plan des prix.

La concurrence internationale est soumise à certaines règles et, permettez-moi de le dire, même à des règles morales. La France entend les faire respecter. D'abord, bien entendu, sur son marché intérieur mais aussi, dans la mesure de ses moyens, sur tous les marchés où se présentent ses exportateurs.

Il serait inadmissible que l'ouverture de nos frontières puisse être assimilée par certains de nos partenaires commerciaux moins scrupuleux à une forme de laxisme qui autoriserait chez nous des pratiques que d'autres refusent chez eux.

Il serait inadmissible que les ventes à des prix de dumping, des détournements de trafic, des fraudes à la valeur déclarée auxquelles nous nous refusons, et cela en respect de nos engagements internationaux, viennent mettre en péril l'activité de nos firmes et, par là même, le niveau de l'emploi des travailleurs français.

Par conséquent, c'est au nom du libéralisme économique que nous pratiquons que nous devons être particulièrement vigilants et que nous pouvons réprimer, avec la plus grande énergie, toutes les formes de concurrence anormale sur nos propres marchés et agir auprès de nos partenaires pour que soient supprimées toutes les formes de retour au protectionnisme, surtout quand celui-ci n'ose pas dire son nom.

C'est, en tout cas, le sens de l'action que je mène depuis plusieurs mois en liaison avec mes collègues du Gouvernement. Nous avons notamment procédé à un renforcement systématique de la surveillance de nos importations afin de pouvoir détecter et réprimer sans délai toute pratique abusive, et je fais là plus particulièrement allusion au textile et à la chaussure.

Quant à nos exportations, je suis convaincu qu'elles devraient encore progresser en 1976 par rapport à 1975 et, évidemment, par rapport à 1974.

Nos exportations agricoles et alimentaires sont toujours soumises à des forts aléas climatiques, mais les prévisions sont bonnes.

Je tiens à préciser, puisque les deux rapporteurs m'ont posé la question, que je me préoccupe beaucoup — et cela est normal — de la promotion des exportations agricoles, qui présentent un grand intérêt, non seulement pour l'avenir de la profession, mais aussi pour celui du commerce extérieur de la France qui est, je tiens à le rappeler, le deuxième pays exportateur mondial de produits agricoles. A cet égard, je rappelle qu'une commission du commerce extérieur agricole, qui siège depuis l'été et qui travaille avec beaucoup de conscience, doit déposer ses conclusions au printemps prochain. Il nous faut mettre en place toute une stratégie pour développer nos exportations agro-alimentaires.

Cela implique le choix des marchés à pénétrer, un effort d'adaptation de la production agricole à la demande internationale ainsi que des moyens techniques et financiers pour la promotion de nos exportations.

A cet égard, j'ai demandé que le budget de la société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires — la Sopexa — connaisse une croissance d'au moins 15 p. 100 l'année prochaine.

Par ailleurs, je souhaite créer des postes plus nombreux d'attachés agricoles, car il ne me paraît pas normal que ce soit la même personne qui aide les industriels à créer des usines chimiques ou métallurgiques, par exemple, et qui favorise la vente de produits agricoles. Je suis convaincu qu'une telle mesure pourra donner une impulsion sensible à nos exportations agro-alimentaires.

La reprise de l'activité dans les principaux pays industrialisés doit être favorable à nos biens de grande consommation.

En ce qui concerne les biens d'équipement, enfin, les résultats des années 1974 et 1975 ont prouvé que notre pays devenait réellement un grand exportateur dans ce domaine.

En 1974, les contrats conclus et garantis par la Coface, qui représentent un peu plus de la moitié de nos ventes de biens d'équipement, se sont élevés à 65,4 milliards de francs mais, en 1975, on a assisté, à partir du deuxième trimestre, à un certain ralentissement des commandes de l'étranger, principalement celles des pays industrialisés et des pays en voie de développement non pétroliers dont l'endettement a fortement augmenté.

Pour les pays pétroliers, on observe simplement un léger ralentissement et nous sommes convaincus qu'il s'agit là seulement d'une pause correspondant à un délai de réflexion de ces Etats dont les ressources sont suffisantes pour justifier de nouvelles commandes d'équipement.

Je signale d'ailleurs que les commandes encore en portefeuille de nos entreprises s'élèvent actuellement à 73 milliards de francs, soit près de dix-huit mois d'exportation.

Dans les pays industriels, la reprise de l'investissement amènera, en 1976, une demande plus soutenue qu'en 1975.

Sur un plan général, je voudrais dire un mot de la compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux.

Il faut observer que, si la compétitivité de nos produits a sensiblement baissé par rapport à celle des pays qui ont vu leur monnaie se déprécier, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou l'Italie, nous nous retrouvons, en ce moment, au même niveau de compétitivité qu'au début de 1971 ou même à un niveau supérieur vis-à-vis de partenaires commerciaux aussi importants que l'Allemagne, le Japon et le Benelux.

Lorsque l'on dit ou écrit que la rentrée du franc dans le « serpent européen » a été une mauvaise affaire pour notre commerce extérieur, je réponds que, si le franc n'avait pas été rattaché aux monnaies fortes de l'Europe, il aurait continué à se réévaluer du fait, notamment des excédents commerciaux réguliers que nous avons obtenus depuis le début de l'année.

Par contre, s'il pouvait, à l'heure actuelle, flotter à la baisse, la dépréciation de notre monnaie aurait comme première conséquence de rencherir fortement nos importations qui, comme je le disais tout à l'heure, doivent s'accroître à un rythme assez rapide au fur et à mesure que la reprise de l'activité économique se développera.

Par ailleurs, un tel glissement de notre monnaie n'aurait pas, sur nos exportations, un effet suffisamment favorable pour compenser et surtout dépasser le renchérissement de nos importations.

C'est pourquoi je pense que, si les orientations prises d'un commun accord par les chefs de gouvernement de nos principaux partenaires sont respectées dans les faits, la stabilisation de notre monnaie à son niveau actuel ne devrait pas être un handicap significatif à la progression de nos exportations.

En définitive, les perspectives de notre commerce extérieur, en 1976 tourneraient autour de l'équilibre de la balance commerciale mais, je le répète, elles impliquent un effort que le Gouvernement est déterminé à poursuivre énergiquement, d'abord au travers de ce que je continue à appeler le budget relatif au commerce extérieur et, ensuite, par des actions multiples et diversifiées de promotion de l'exportation et une politique de l'importation.

De ce point de vue, monsieur Francou, j'ai bien noté les suggestions de votre commission, dont je vous remercie. Je vais les mettre à l'étude. Certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre, comme vous le savez.

Je dirai un mot sur le budget du commerce extérieur. Fort heureusement, l'importance attachée au commerce extérieur par le Gouvernement ne se mesure pas à sa place dans le budget de l'Etat. Beaucoup de procédures, à commencer par les crédits à l'exportation, n'y sont d'ailleurs pas recensées car elles n'ont pas de répercussion budgétaire directe.

Les dépenses qui figurent dans les charges communes sont exposées au titre de la garantie du risque économique, des procédures d'assurance-crédit ou de prospection et du service des emprunts. Leur montant global ne peut être calculé *a priori*.

Notre système de crédit à l'exportation et d'aide à la prospection — tous les industriels me l'ont dit et le reconnaissent largement — est actuellement parmi les plus compétitifs par rapport à ce qu'offrent nos principaux concurrents.

Je voudrais aussi souligner que ce système fait l'objet de constantes adaptations. Notamment à l'occasion du plan de soutien, qui compte un volet « exportation » important, plusieurs procédures financières ont fait l'objet d'assouplissements destinés à en accroître l'efficacité.

Les dépenses afférentes à notre dispositif public d'assistance aux exportateurs sont donc les suivantes.

D'abord, il n'est pas possible d'isoler, dans les services financiers, les dépenses correspondant au fonctionnement de la direction des relations économiques extérieures qui est cependant placée sous mon autorité.

Ensuite, en ce qui concerne les services d'expansion économique à l'étranger, nos services commerciaux sont inscrits, au budget de 1976, pour 191 millions de francs. Les dépenses de personnel s'élèvent à 145 millions de francs, en progression de 18 p. 100 sur 1975.

Pour répondre aux priorités que s'est fixées le Gouvernement en matière de commerce extérieur — objectif de rééquilibre et redéploiement géographique de nos exportations — un double effort a été accompli pour renforcer et pour adapter les effectifs des postes aux nécessités du redéploiement.

Le budget de 1976 permettra de recruter cent agents supplémentaires — trente contractuels français, quarante contractuels étrangers et trente coopérants — et, par ailleurs, les postes prioritaires bénéficieront progressivement d'un certain nombre d'agents qui seront — en étudiant ce problème cas par cas — dégagés sur des postes et des antennes provinciales moins chargés.

Enfin, la subvention du centre français du commerce extérieur a été portée à 73 millions de francs, en progression de 12 p. 100 sur 1975.

A l'occasion de l'installation de la nouvelle direction de ce centre, j'ai annoncé, le 24 septembre, les grandes lignes d'une réforme de ses instances de direction arrêtée par M. Fourcade et par moi-même.

La subvention de l'Actim est inscrite pour 46 millions de francs en 1976 contre 42 millions de francs en 1975, ces sommes étant majorées d'une dotation supplémentaire de 10 millions de francs prévue à la loi de finances rectificative qui vous sera soumise avant la fin de l'année.

Le caractère nécessairement limité des crédits affectés au soutien et à l'assistance de nos exportateurs démontre à l'évidence que le développement de nos exportations relève essentiellement de la responsabilité de nos entreprises.

A cet égard, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour souligner auprès de vous l'effort considérable

que le Gouvernement, l'administration, les entreprises françaises et leur personnel ont effectué depuis dix-huit mois pour répondre à notre volonté de redressement de nos échanges extérieurs.

La création, il y a seize mois, au sein du Gouvernement, d'abord d'un secrétariat d'Etat au commerce extérieur, puis d'un ministère, marquait déjà, de la part du Gouvernement, une volonté de coordination de l'action menée à l'égard de notre commerce extérieur pour promouvoir une action convergente des administrations et je dirai même concertée avec les exportateurs pour améliorer la présence de la France sur les marchés étrangers.

C'est dans cette ligne que je m'efforce d'inscrire l'action que le Gouvernement m'a chargé de conduire.

Désormais, je suis certain — j'en ai des preuves chaque jour — que les exportateurs ont la conviction d'avoir, au sein du Gouvernement, un interlocuteur unique pour exposer leurs préoccupations. L'existence du ministère du commerce extérieur a permis l'installation d'un « comité des usagers » qui a présenté un premier rapport dont la plupart des suggestions sont déjà mises en œuvre. Il s'agit, en particulier, de mesures de simplification des procédures qui avaient été préparées par le comité Simprofrance.

Par ailleurs, un collège des meilleurs exportateurs, « les hauts consultants », a été réuni auprès de mon ministère et est encouragé par le Premier ministre et le Président de la République — l'un et l'autre ayant reçu ses membres — pour mener une réflexion d'ensemble sur notre commerce extérieur. Son rapport devrait nous être soumis à la fin de la présente année.

Le ministère du commerce extérieur a aussi pour mission de soutenir nos exportateurs sur les marchés étrangers. Depuis seize mois, j'ai visité environ cinquante pays. Cela m'a permis de présenter les offres de nos entreprises de manière synthétique aux gouvernements étrangers et de nouer un réseau d'amitiés qui sont précieuses pour soutenir en permanence l'effort de nos exportateurs dans ces pays.

Je ne fais jamais état, au retour de mes voyages, du nombre des contrats qui pourraient avoir été signés. Mais dans un Etat étranger, surtout dans un pays à commerce d'Etat, le fait de pouvoir entretenir des relations directes avec les ministres ou les administrations d'Etat correspondants, et de signer avec eux des protocoles d'accords dans lesquels sont mentionnés des contrats éventuels, c'est-à-dire des projets qui intéressent nos partenaires, offre les meilleures possibilités aux industriels français de faire valoir leur compétitivité et leur technicité, pour obtenir ces contrats dans les meilleurs délais.

Encore une fois, la discussion qui permet d'envisager l'acceptation d'un projet français n'a pas pour conséquence obligatoire la signature d'un contrat. Mais, si je considère les résultats obtenus et si je les compare aux prévisions résultant des discussions antérieures, je constate que le pourcentage de réussite est loin d'être négligeable. Il est généralement de 35, 40 ou 45 p. 100 suivant les pays.

Je tiens aussi beaucoup — et les deux rapporteurs en ont parlé — à la mise en place rapide de plans professionnels « exportation » qui organisent et coordonnent pour un secteur déterminé l'action des entreprises, de leurs organisations professionnelles et de l'Etat. De tels plans sont déjà en application pour les secteurs de la mécanique et de la construction électrique. Je vais certainement en mettre en place prochainement pour le textile, pour les travaux publics. J'ai demandé aussi que d'autres soient étudiés pour le secteur agro-alimentaire. Ces plans professionnels « exportation » constituent un effort de rationalisation de l'action de promotion de nos exportations.

Il faut enfin que le redressement de nos exportations soit complet et durable, et qu'un plus grand nombre d'entreprises de différentes dimensions soient associées à cette véritable mobilisation de l'économie française.

De ce point de vue, je fais un véritable « Tour de France à l'exportation ». Je me rends dans les principales villes, invité par les chambres de commerce, les fédérations et les syndicats. Je rencontre les dirigeants de nos entreprises et les informe des procédures d'assistance dont ils peuvent bénéficier pour augmenter leurs exportations.

Nous pensons, en effet, que nos petites et moyennes entreprises industrielles peuvent exporter beaucoup plus et beaucoup mieux. Il existe deux voies principales qui ont été mentionnées tout à l'heure. La première est celle des sociétés de commerce international qui jouent un rôle primordial dans les exportations de certains de nos partenaires industriels. Or, en France, leur nombre et leur importance sont très insuffisants. Le problème essentiel à résoudre est celui du rassemblement des fonds propres nécessaires au démarrage de telles sociétés.

Au cours de cette année, j'ai pris de nombreux contacts avec les milieux financiers et industriels pour rechercher une solution à ces problèmes. En janvier 1976, je tiendrai moi-même une réunion de banquiers et d'industriels dont j'espère des résultats très concrets.

La deuxième voie qui, je crois, répond aux souhaits de beaucoup de nos petites et moyennes entreprises, est l'accès direct aux marchés à l'exportation, soit individuellement, soit en groupement.

C'est l'opération « nouveaux exportateurs » dont M. le rapporteur vous a décrit tout à l'heure les mécanismes.

Dans le même ordre d'idée, je voudrais vous faire part de notre satisfaction à propos de la volonté d'exporter de nos petites et moyennes entreprises. En témoigne l'intérêt qu'elles ont porté à la procédure des sept milliards de francs — qui m'ont fait l'honneur de porter mon nom — procédure qui comporte un engagement de l'entreprise d'augmenter ses exportations sur une période déterminée. Trois quarts des contrats souscrits concernent en effet des entreprises dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 100 millions de francs. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer qu'une nouvelle dotation est prévue pour la fin de l'année, les crédits actuels étant épuisés ; au 30 septembre 70 p. 100 des crédits étaient déjà utilisés.

Pour mener à bien cet effort vigoureux d'expansion économique de notre pays à l'étranger, il nous faut des hommes motivés et qualifiés aussi bien en France qu'à l'étranger. C'est pourquoi je considère comme très important que le Premier ministre ait accepté, sur ma demande, de réunir un groupe de travail interministériel chargé de proposer des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des Français à l'étranger. Le nombre des représentants de notre économie à l'étranger doit en effet s'accroître dans des proportions notables. Ils doivent tous, à notre avis, avoir le sentiment de participer directement à l'effort d'exportation de notre pays.

La réflexion que le groupe de travail va entreprendre devra déboucher très rapidement sur des propositions concrètes en faveur de tous ceux qui résident à l'étranger et qui sont les acteurs directs de notre expansion économique.

Je suis particulièrement satisfait de l'intérêt que les sénateurs représentants les Français de l'étranger ont bien voulu accorder à cette initiative. Leur participation à tous est requise. Ils seront, dans le groupe, non seulement les porte-parole des préoccupations de nos compatriotes, mais surtout des animateurs irremplaçables, car ils connaissent avec précision les problèmes qu'il conviendra de résoudre. Par conséquent, leur collaboration sera, me semble-t-il, très précieuse.

Il nous faut aussi améliorer notre système de formation aux techniques du commerce international. J'ai lancé une enquête sur les besoins de nos entreprises en spécialistes du commerce extérieur.

J'ai réuni, il y a quelques jours, avec M. Soisson et M. Granet une table ronde qui a approuvé le principe d'une coopération étroite de l'ensemble des formateurs dans la spécialité « commerce extérieur » pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux personnels appelés à exercer leurs activités dans les services « exportation » de nos entreprises.

Un dernier axe de notre action est de lancer et de développer nos exportations de services. Il faut, et de nombreuses mesures ont déjà été prises en ce sens, que nos produits soient accompagnés par des services français : transport et assurances notamment.

Pour les assurances, des efforts ont été réalisés dont nous constatons les premiers résultats. Pour le transport, il en sera de même prochainement.

Par ailleurs, il est possible d'accroître sensiblement nos exportations de formation professionnelle liées à la fourniture de biens d'équipement ou faisant partie des plans de développement de certains de nos clients. J'ai déjà annoncé les premières mesures qui seront prises pour lancer ce courant nouveau d'exportation.

Pour conclure, je voudrais vous dire un mot de notre présence industrielle à l'étranger. Force est de constater qu'elle n'est pas à la hauteur de la quatrième puissance exportatrice du monde qu'est la France. Le progrès de nos exportations dépend, pour une large part, de la réalisation, dans certains pays, d'implantations industrielles françaises. Celles-ci sont en effet nécessaires, dans une certaine mesure, au maintien de la compétitivité de nos entreprises et dans de nombreux cas elles sont une condition de notre pénétration commerciale.

Il me semble donc souhaitable de mettre au point une politique sélective d'investissements industriels à l'étranger

qui comporterait de la part des entreprises — c'est cela que j'entends par « sélective » — des engagements d'augmenter leurs exportations.

Le redressement de nos échanges extérieurs, mesdames, messieurs les sénateurs, est une œuvre de longue haleine qui doit être conçue de manière globale, en pratiquant en permanence la concertation et en requérant la participation de tous à un effort véritablement national.

Dans ce domaine, nous devons travailler de façon solidaire ; il n'y a pas de querelles politiques qui vailent. Il s'agit en effet de donner du travail aux ouvriers et aux employés de France, de faire en sorte que notre agriculture, nos industries et nos services soient toujours plus compétitifs, qu'ils aient, par conséquent, un niveau technique toujours plus élevé et soient servis par des hommes de mieux en mieux formés à leur tâche. Il y va de la présence de la France à l'étranger, c'est-à-dire de la diffusion de nos idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Il y va aussi de l'ouverture de la France et des Français à notre temps et au monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Sauvageot.

M. Edmond Sauvageot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il me paraît difficile de dire dans les quelques minutes qui me sont imparties des choses définitives sur le commerce extérieur : aussi, telle n'est pas mon intention.

Je veux vous dire tout de suite, monsieur le ministre, combien j'apprécie l'effort que vous accomplissez pour augmenter le volume de nos échanges avec l'étranger.

Le rapporteur de la commission des finances, notre collègue M. Amic, a cité tout à l'heure quelques chiffres concernant notre balance du commerce extérieur. J'en reprendrai certains.

La balance de la France s'était soldée, en 1973, par un excédent de sept milliards de francs, mais le quadruplement du prix du pétrole a frappé notre économie de plein fouet et mis un terme à cette situation.

En 1974, le déficit de la balance s'établissait à 16 milliards de francs alors qu'on attendait un déficit de 25 milliards. Cette amélioration était due au fait que, dès le dernier trimestre de 1974, un redressement s'opérait, redressement qui s'est poursuivi jusqu'en 1975. Nous pensons que cette année les résultats se solderont par un excédent de 6 milliards de francs environ. Ces résultats sont encourageants et il convient de vous en rendre hommage ainsi qu'aux exportateurs français.

Mais vous reconnaissez vous-même que l'avenir demeure incertain et le ministre de l'économie et des finances déclarait récemment devant notre commission des finances que l'objectif était d'aboutir simplement à l'équilibre en 1976.

Déjà, il est vrai, nous enregistrons des signes de dégradation inquiétants. Le taux de couverture du commerce extérieur est passé de 110 p. 100 en mai-juin à 95 p. 100 en octobre. Cela est dû à la poussée des importations, principalement, semble-t-il, de produits de consommation tandis que les exportations plafonnent.

Mais ce qui me semble particulièrement préoccupant c'est qu'après six années durant lesquelles les taux de change ont ménagé à la France une forte compétitivité, celle-ci est en voie de disparaître parce que les coûts salariaux français progressent plus vite que les coûts salariaux étrangers. Pour la France, le taux d'augmentation est d'au moins 14 p. 100 par an, contre 8 p. 100, voire 6 p. 100 aux Etats-Unis, en Allemagne, en Suisse et même en Italie depuis huit mois.

Comment pourrions-nous compenser cette différence dans les coûts avec une politique, souhaitable certes, de taux de change fixes.

Vous avez certainement lu les déclarations du chancelier Schmidt disant qu'il n'était pas question, en Allemagne, d'une augmentation de salaire excédant le maintien du pouvoir d'achat, soit 6 p. 100 au maximum.

Mais il est un autre signe inquiétant. L'Allemagne est en passe de reprendre une place déterminante dans le domaine des ventes de matériels d'armement, domaine qui lui était jusqu'ici en principe interdit. Mais trente ans après la fin de la guerre, cette interdiction n'a plus guère de signification. Il est particulièrement frappant que l'industrie allemande d'armement séduit par ses produits, non seulement des pays en voie de développement, mais encore la plus grande puissance économique du monde, les Etats-Unis d'Amérique.

Le Pentagone a en effet entamé des négociations très poussées avec la firme *Krauss Maffei* du groupe *Flick* pour la livraison éventuelle du fameux char *Léopard 2*. Si un accord intervenait il porterait sur 15 à 20 milliards de dollars ; ce serait vraiment là le « marché du siècle ». Et ce n'est pas le seul ; d'autres sont en cours de négociation avec d'autres pays.

Si je mentionne cet état de fait, c'est parce que je considère que ce marché de matériels d'armement, domaine dans lequel les Allemands ont de solides traditions, serait un excellent support pour leurs produits d'autre nature.

En lisant la presse allemande, je vois par exemple ce titre : « Les centrales nucléaires » — allemandes, bien sûr — « se vendent bien à l'étranger ».

Nous risquons ainsi de trouver en nos voisins Allemands des concurrents redoutables, et n'oublions pas qu'un des facteurs essentiels de la force économique de l'Allemagne réside dans le fait que, dans ce pays, règne la paix sociale. Vous comprenez ce que je veux dire, monsieur le ministre, il n'est pas besoin d'insister !

Monsieur le ministre, à l'occasion du débat qu'avait provoqué la question orale que vous avait adressée mon ami M. Pierre Croze, certains intervenants vous avaient reproché de favoriser les investissements à l'étranger et notamment ceux des grandes entreprises. Mais vous avez, à mon avis, parfaitement raison.

L'investissement à l'étranger, pour les grandes entreprises, est un impératif car les possibilités du marché de l'hexagone sont insuffisantes pour elles. Nos grandes entreprises doivent chercher dans le monde le complément de leur activité et donc produire et fabriquer là où existe un marché potentiel.

A titre d'exemple, considérons le succès considérable qu'ont remporté les Etats-Unis en investissant dans le Marché commun et celui de Volkswagen au Brésil où cette firme fabrique 600 000 voitures par an, ce qui fait qu'on voit à Rio-de-Janeiro plus de Volkswagen qu'en Allemagne même.

Mais le commerce extérieur n'est pas seulement le fait des grandes firmes. Il convient d'y intéresser également les petites et moyennes entreprises qui ont un rôle considérable à jouer. Les méthodes d'incitation seront naturellement différentes.

Les grandes entreprises peuvent et doivent aider les petites et moyennes en les faisant profiter de l'expérience qu'elles ont acquise. Le représentant au Brésil d'un très grosse entreprise française — pourquoi ne pas la nommer ? — Les Grands Travaux de Marseille, nous a dit : « Que les gens qu'envoient les petites et moyennes entreprises, au lieu de partir à l'aventure dans des pays qu'ils ne connaissent pas, dont ils ne parlent pas la langue, viennent nous voir. Nous mettrons, le temps qu'il faudra, un bureau, un téléphone à leur disposition. Nous les conseillerons ». Voilà un bel exemple de fructueuse collaboration.

Par ailleurs, monsieur le ministre, il faut encourager la création de sociétés de commerce.

J'avais déjà, l'année dernière, recommandé cette méthode dans un rapport que j'avais présenté devant le conseil supérieur des Français de l'étranger. Mais ma proposition n'avait pas semblé rencontrer l'approbation du représentant de votre ministère qui assistait à notre session.

Cependant, 35 p. 100 du commerce extérieur de la Grande-Bretagne, 90 p. 100 de celui du Japon se font par l'intermédiaire des sociétés de commerce et chez nous 15 p. 100 seulement. Il est frappant de constater que moins de 100 000 Japonais vivent à l'étranger dont 57 000 hommes d'affaires et, cependant, vous connaissez la place qu'occupe le Japon dans le commerce mondial.

Enfin, monsieur le ministre, vous voulez faciliter l'envoi des jeunes à l'étranger. Là encore vous avez parfaitement raison, à condition toutefois de leur donner au préalable une formation appropriée.

Dans son excellente intervention devant M. le ministre du travail, M. le président Bonnefous a, la semaine dernière, longuement insisté sur la situation très grave, angoissante même, à laquelle est confrontée la jeunesse française. Il faut donc l'envoyer le plus possible dans le vaste monde : une enquête faite cette année par une grande école commerciale a montré que, sur une promotion de 160 élèves, 52 étaient prêts à vivre à l'étranger. Mais les difficultés en ce domaine ne manquent pas. M. Amic en a donné quelques motifs.

Voilà, monsieur le ministre, quelques points sur lesquels je voulais attirer votre attention. Je regrette beaucoup que le temps me soit aussi mesuré, car il y aurait encore maints aspects intéressants à développer.

Le représentant des Français à l'étranger que je suis ne peut pas omettre, pour terminer, de vous dire que ces Français — et vous le savez — peuvent vous apporter une aide considérable et très précieuse insuffisamment utilisée jusqu'alors.

Je ne m'étendrai pas sur le rôle que les Français de l'étranger peuvent jouer. Il appartiendra de fixer des objectifs en ce domaine au groupe de travail que le Premier ministre vient de constituer et qui sera placé sous son autorité. Je crois d'ailleurs savoir que vous êtes l'inspirateur de cette idée. Nous ne saurions trop vous remercier de cette initiative.

Croyez, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur nous pour vous aider dans la tâche très difficile qui vous est confiée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Debesson.

M. René Debesson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me contenterai de formuler quelques observations.

Depuis quelques mois est revenu l'optimisme, répercuté par toute la presse, au sujet de nos échanges de marchandises avec l'extérieur. Ces échanges ont longtemps été déficitaires, la situation était même inquiétante, voire catastrophique. Mais l'équilibre a pu être rétabli, depuis le début de l'année, grâce à la chute de nos importations, due à la crise, comme au progrès de nos exportations. Tout le monde se réjouit de ce redressement, bien qu'aux yeux de tous cet équilibre apparaisse assez précaire.

Le déficit de la balance de nos paiements courants avec l'extérieur — non seulement échanges de marchandises, mais aussi échanges de services, frets, assurances, tourisme, rapatriement des salaires des immigrés, etc. — même s'il a été un peu amélioré cette année, reste, je crois, considérable, de l'ordre d'une dizaine de milliards de francs.

L'équilibre de la balance de nos comptes n'a pu être réalisé que grâce à des emprunts à l'étranger et à des investissements en France, de capitaux internationaux. D'ores et déjà, selon les propos tenus par M. le ministre de l'Industrie, le 20 novembre dernier je crois, le quart de notre production industrielle provient d'entreprises à capitaux totalement ou en partie étrangers.

Près de chez vous, monsieur le ministre, le vapocraqueur de Dunkerque ne peut être construit que si le tout petit Qatar veut bien y investir un milliard de francs. La colonisation de la France continue.

La vérité est que la France s'est appauvrie, s'appauvrit encore et continuera sans doute à s'appauvrir. Masquer cette situation, comme le fait le Gouvernement que vous représentez, monsieur le ministre, ne peut qu'affadir les volontés et limiter les efforts.

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, que désormais les Français soient mieux avertis des problèmes et des difficultés de notre temps. (Applaudissements sur les travées socialistes et sur diverses travées.)

M. Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur. Je remercie M. Sauvageot des remarques et des observations qu'il a bien voulu présenter.

Tout d'abord, il m'a parlé de l'augmentation des coûts salariaux français comparés aux coûts étrangers, en ajoutant qu'ils pourraient être préjudiciables à nos exportations. Je constate que, dans un pays tel que les Etats-Unis, où les coûts sont importants, ceux-ci n'y mettent pas en péril, loin de là, les exportations.

Ce qui est de plus en plus fondamental, c'est le savoir-faire de nos ouvriers, de nos ingénieurs, c'est la technicité de nos produits, c'est la compétitivité de nos matériels. De ce point de vue, le danger serait que des hommes ne soient pas heureux de travailler ou qu'ils travaillent mal en raison de conditions sociales non satisfaisantes, car alors nous ne représenterions pas très bien la France à l'étranger et nos produits ne seraient pas vendables. Par conséquent, une certaine sagesse doit régner dans ce domaine.

Vous avez parlé de l'Allemagne qui, notamment dans la vente des armes, reprend une certaine place et vous avez dit que cela pouvait être dangereux. Il s'agit d'un problème délicat, que l'on entoure toujours d'un halo mystérieux. Je ne suis pas responsable dans ce domaine, car cette question relève du ministère

de la défense. Mais, pour autant que je sache, ces ventes d'armes ne représentent environ que 8 p. 100 de nos exportations, qui avoisinent 250 milliards de francs. Sur ces 8 p. 100, environ 4 p. 100 de produits ne sont pas à proprement parler des armes. Ce sont des dispositifs particuliers pour des aérodromes, qui, dans beaucoup de pays, sont à la fois civils et militaires, et il s'agit, dans ces cas, de dispositifs électroniques d'automatisation. Quant aux véhicules, ils comprennent un certain nombre d'ambulances qui ne sont pas, jusqu'à preuve du contraire, des armes qui tuent.

De plus, je me le permets de le redire, car on ne le dit pas assez, un pays comme le nôtre ne peut pas ne pas avoir une industrie d'armement. Il y va de la défense du pays et du travail des hommes. De ce point de vue, il est évident que, surtout dans les domaines de pointe, ou de technologie avancée, le marché français ne serait pas suffisant. Devrions-nous donc alors nous livrer complètement à ceux à qui nous achèterions ce matériel ? Ne verraient-ils pas en nous qu'un client de plus, après avoir pris notre place ? Il faut, là aussi, beaucoup de sagesse, de réflexion et je ne pense pas que le Gouvernement français en manque.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Sauvageot, quant à nos investissements à l'étranger. Il faut une certaine prudence, il ne faut pas que notre politique aille à l'encontre des intérêts des travailleurs français. Les formes modernes d'exportation créent un flux d'échanges et, par les exemples que vous avez donnés, vous l'avez démontré.

Quant à ce qui est d'intéresser à l'exportation les petites et moyennes entreprises, je m'y emploie, dans le cadre de l'opération des nouveaux exportateurs. C'est une opération difficile que de lancer les petites et moyennes entreprises dans l'exportation, car les premiers pas sont délicats, périlleux et coûteux. C'est pourquoi il faut que les pouvoirs publics les aident. D'ailleurs, les grandes entreprises y trouveraient avantage.

Vous avez parlé de rassembler les petites entreprises à cet effet. Il est certain que cela doit être fait. J'espère, l'année prochaine, pouvoir vous indiquer que 1 000 à 2 000 petites et moyennes entreprises se sont lancées dans l'exportation et ont réussi.

L'envoi des jeunes à l'étranger nécessite que, d'abord, on ait réussi à les motiver pour s'expatrier et servir leur pays dans le cadre des échanges économiques et commerciaux. Il faut aussi que les Français à l'étranger soient heureux de se trouver dans les pays où ils sont. Beaucoup de réformes sont à entreprendre, tant au niveau de l'éducation des jeunes et de leur promotion professionnelle qu'à celui de la couverture sociale ou des droits civiques. Donc, la présence des jeunes à l'étranger est un chapitre important à étudier et cela devrait déjà les motiver.

C'est pourquoi j'ai demandé au ministre de l'éducation, au secrétaire d'Etat aux universités et à d'autres collègues que, dans le cadre des I. U. T., des grandes écoles et des universités soient créés des cours à option pour former nos agents à l'étranger et que la plupart de ceux qui auraient suivi cet enseignement puissent faire le service national au titre de la coopération, non seulement dans l'enseignement, mais auprès des représentants du commerce extérieur à l'étranger, ainsi que dans le cadre de certaines entreprises.

Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu me dire concernant mon rôle, qui est, d'ailleurs, une forme de collaboration avec l'action que vous avez entreprise pour améliorer le sort des Français à l'étranger.

M. Debesson, essentiellement, a posé deux problèmes dont l'un concerne l'échange des services. Il est exact que ce poste est déficitaire. Il l'a toujours été pratiquement. Il y a un déséquilibre des « invisibles », qui, l'année dernière, était de l'ordre de 13 milliards de francs, alors que le déficit de la balance commerciale était de 17 milliards de francs, ce qui faisait 30 milliards de francs pour le déficit de notre balance des paiements courants. Sur ces 13 milliards de francs de déficit des invisibles, 8 milliards de francs concernaient le transfert des salaires des ouvriers étrangers dans leur pays d'origine : Algérie, Italie, Portugal, entre autres. Il restait donc 5 milliards de francs de déficit qui se partageaient, en gros, entre les transports et les assurances.

Nous avons fait de très gros efforts pour ce qui concerne les assurances et j'ai le plaisir de vous dire que, cette année, ce poste sera excédentaire.

Pour les transports, la situation va relativement bien, en ce qui concerne ceux qui sont effectués par voie ferroviaire, routière ou aérienne. Le gros problème reste le fret naval : il sera résolu aux environs de 1980.

Mais il y a d'autres services, tels que la formation professionnelle. En tout cas, je pense que l'ensemble du poste des services devrait être excédentaire d'ici à un ou deux ans.

Je précise qu'en ce qui concerne transports, assurances et services, des groupes de travail seront créés. Ils seront présidés par le président du centre français du commerce extérieur lui-même. Leur tâche sera de réfléchir à la meilleure façon d'être en ce domaine beaucoup plus compétitif. Il faut de toute façon que les services français accompagnent le produit français. C'est aussi une question de mentalité.

Là, je vais me permettre de vous chicaner un peu, mais très amicalement, à propos du vapocraqueur de Dunkerque et de la colonisation de la France par les troupes qataris. (*Sourires.*) Je vous avoue qu'il faut être sérieux dans ce domaine.

Vous savez très bien qu'à une certaine époque on se battait pour savoir s'il fallait construire le vapocraqueur à Dunkerque ou ailleurs, sans savoir si on allait l'avoir. Et Dieu sait si l'on a dépensé de l'argent seulement pour choisir le lieu d'implantation. Je me trouvais au Qatar que nous étions en train de « coloniser » par l'entremise de la C. D. F. - Chimie — pour ne pas la nommer — qui était partie prenante dans la construction d'un vapocraqueur là-bas. J'ai posé une question qui a été retenue par les autorités françaises et les Qataris : pourquoi ne pas faire la même opération à Dunkerque, dans le Nord, ou ailleurs en France, qu'au Qatar, puisque nous avions une participation française là-bas ? Par ailleurs, nous pouvions songer en même temps à une troisième réalisation au Venezuela. Vous voyez donc qu'il ne s'agit pas d'une colonisation par les troupes qataris, mais simplement d'une bonne répartition de notre savoir-faire, avec l'avoir que possède le Qatar, c'est-à-dire son pouvoir de nous ravitailler en pétrole.

Je dois vous dire que cette affaire me paraissait importante, notamment pour la région dont je suis issu. Etant donné la disparition à terme de la carbo-chimie, il nous faut maintenir à tout prix la chimie en général, donc la pétrochimie. La construction d'un *steam-cracking* à Dunkerque nous permettait précisément d'atteindre cet objectif dans cette région du Nord de la France qui est en pleine et nécessaire reconversion. Par ailleurs, le vapocraqueur favorisera la création d'une centaine d'emplois.

En définitive, vous voyez que les relations internationales peuvent se faire dans un esprit d'équilibre et que des participations françaises à l'étranger peuvent amener les participations étrangères très rentables en France. Je n'appelle pas cela de la colonisation. Que voulez-vous, si l'Internationale n'est pas pour demain et que je l'aie faite aujourd'hui, je me réjouirai d'avoir ainsi à reprendre un certain refrain. (*Sourires et applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits du ministère de l'économie et des finances (II. — Services financiers) concernant le commerce extérieur et figurant aux états B et C.

Les votes sur l'ensemble de ces crédits demeureront réservés jusqu'à la fin de l'examen de la section II (services financiers) du ministère de l'économie et des finances.

ETAT B

« Titre III : 111 214 789 francs. »

« Titre IV : 11 697 167 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

ETAT C

« Titre V. — Autorisations de programme : 178 240 000 francs. »

« Crédits de paiement : 42 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le commerce extérieur.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de MM. Marcel Lemaire, Marcel Lucotte, Georges Berchet, Jacques Coudert, Pierre Labonde, Paul Malassagne, André Picard, Henri Prêtre, Jean Proriot, Michel Sordel, René Travert et Raoul Vadepied un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur l'organisation du marché de la viande en France à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail, en application de l'article 22 du règlement.

Le rapport sera imprimé sous le n° 81 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 3 décembre 1975 à neuf heures trente et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1975-1976). — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Culture :

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 6).

MM. Michel Miroudot et Georges Lamousse, rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 63, tome I, fascicules 1 et 2).

— article 36.

— Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :

M. Pierre Prost, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 38).

— Justice :

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 18) ;

M. André Mignot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome II).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
LE 2 DECEMBRE 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Parents d'élèves salariés : « crédits d'heures ».

18461. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre du travail** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises à son ministère afin de déterminer les conditions dans lesquelles pourrait être envisagée l'attribution de « crédits d'heures » en faveur des parents salariés participant aux conseils des établissements scolaires, ainsi que la proposition en a été récemment faite par une association de parents d'élèves au secrétariat d'Etat à l'action sociale.

I. V. D. : revalorisation.

18462. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** expose à **M. le ministre de l'agriculture** la situation des personnes titulaires de l'indemnité viagère de départ, compte tenu que les divers taux de cette indemnité ont été fixés par un arrêté du 21 novembre 1969 et ne semblent pas avoir été revalorisés depuis cette date ; il demande de lui indiquer s'il est envisagé, compte tenu de l'évolution des prix et du coût de la vie, et du rôle que l'Etat a dévolu à l'I. V. D. afin de faciliter la restructuration foncière en zone rurale, une modification de ces taux.

Exploitant agricole exerçant une activité complémentaire : statut.

18463. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme)** de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux propositions tendant à la mise en œuvre d'un statut de l'exploitant agricole, propriétaire ou fermier, exerçant une activité complémentaire de tourisme sous la forme d'accueil à la ferme, afin de régler, notamment dans le domaine fiscal et social, le problème de la pluri-activité et de développer cette action essentielle du tourisme vert qu'est l'accueil à la ferme.

Sous-traitants : protection.

18464. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises par le groupe interministériel réuni à son initiative en vue d'étudier les moyens de protéger efficacement les sous-traitants victimes de la défaillance de leurs donneurs d'ordres et tendant notamment à la mise en place d'un dispositif de protection des entreprises de sous-traitance, de garanties juridiques et de l'élaboration de contrats types de sous-traitance au niveau des branches professionnelles.

Nord-Pas-de-Calais : information.

18465. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson**, ayant noté avec intérêt la création de l'association nationale pour l'information sur le logement (A. N. I. L.), demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement)** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de l'action susceptible d'être entreprise par cette association dans la région Nord-Pas-de-Calais et s'il est envisagé la création d'un centre local d'information.

Surveillants des pêches maritimes : statut.

18466. — 2 décembre 1975. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'inadaptation du statut actuel des agents de la surveillance des pêches maritimes, compte tenu notamment de la mutation intervenue dans les missions qu'ils ont à accomplir et dans les caractéristiques techniques des unités qu'ils ont à mettre en œuvre. Dans cette perspective, il lui demande de lui préciser l'état actuel de publication et d'application du projet de modification du statut des personnels de surveillance des pêches maritimes qui a fait l'objet de divers examens entre les représentants des ministères concernés.

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centres de vacances : coût.

18467. — 2 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** les difficultés des centres de vacances et de loisirs du fait du prix de la « session de formation d'animateurs préparant au « brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs », diplôme d'Etat, porté de 310 francs en 1974 à 400 francs en 1975 et à 550 francs en 1976. Il lui demande s'il pourra bientôt assurer, comme il l'a promis, la gratuité de cet enseignement.

Anciens combattants : bénéfice de la campagne double.

18468. — 2 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur le problème du bénéfice des bonifications de campagne pour le calcul des pensions civiles et militaires de retraite des agents de l'Etat et assimilés anciens militaires ayant pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie, entre 1952 et 1962. La loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 et les décrets d'application n°s 75-87, 75-88 et 75-89 du 11 février 1975 donnent dorénavant vocation à la qualité de combattant sanctionnée par l'attribution de la carte du combattant. De ce fait, ceux qui obtiendront la carte du combattant à ce titre doivent obtenir les mêmes avantages que ceux qui ont pris part à la guerre de 14-18, de 39-45, d'Indochine et de Corée. Il lui demande, en conséquence, s'ils pourront bénéficier de la campagne double au lieu et place de la campagne simple comme actuellement.

*Anciens combattants d'Afrique du Nord :
retraite mutualiste.*

18469. — 2 décembre 1975. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** que les anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc, titulaires du titre de reconnaissance de la nation, créé par l'article 77 de la loi de finances pour 1968 (*Journal officiel* du 22 décembre 1967) peuvent se constituer une retraite mutualiste avec participation de l'Etat, suite à la loi de finances pour 1972 (*Journal officiel* du 30 février 1971) modifiant l'article 99 bis du code de la mutualité et au décret n° 72-483 du 15 juin 1972, mais que, contrairement aux autres catégories de bénéficiaires, le délai pour adhérer a été fixé à cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1972 au lieu de dix ans et s'achèvera le 31 décembre 1976. Or, la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 (*Journal officiel* des 9 et 10 décembre 1974) et les décrets n°s 75-87, 75-88 et 75-89 du 11 février 1975 (*Journal officiel* du 13 février 1975) ont donné vocation à la qualité de combattant avec effet du 1^{er} janvier 1975 aux personnes ayant participé aux opérations en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962 et, de ce fait, de nouvelles catégories de combattants vont pouvoir se constituer une retraite mutualiste avec participation de l'Etat et certains d'entre eux auraient pu par ailleurs obtenir le titre de reconnaissance de la nation. Il conviendrait donc d'ouvrir à leur profit, à compter du 1^{er} octobre 1975, un nouveau délai d'au moins cinq ans pour leur permettre d'adhérer à une caisse de retraite et ce d'autant qu'en dehors des blessés au

combat et des prisonniers l'attribution de ladite carte du combattant va demander de longs délais, car elle est subordonnée à la publication de la liste des unités réputées combattantes. Il lui demande s'il entend prendre cette décision légitime.

Réunion d'exploitations : procédure.

18470. — 2 décembre 1975. — **M. Jean Nayrou** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la loi n° 73-1228 du 31 décembre 1973 a prévu que la commission départementale des structures d'un département pouvait proposer de soumettre à autorisation préalable tout cumul ou réunion d'exploitations, quelle que soit la superficie des exploitations considérées. Un arrêté ministériel du 16 juin 1975 a ainsi retenu cette mesure pour le département de l'Ariège. La loi susvisée, reprise à l'alinéa 4 de l'article 188-3 du code rural, précise toutefois que « cette disposition n'est appliquée que dans les départements où sa mise en vigueur a été prescrite par arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural, pris sur proposition des préfets, après avis de la commission départementale des structures et de la chambre départementale d'agriculture ». Il lui demande de bien vouloir préciser si ce texte ne suppose pas, pour que la procédure soit appliquée, la prise de deux arrêtés ministériels : un premier accordant au département la possibilité de demander cette disposition et un deuxième arrêtant la disposition elle-même.